

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

**École Supérieure de Commerce**

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en

Sciences financières et comptabilité

**Option : Comptabilité et Finance**

Thème :

**L'impact des événements postérieurs à la date de clôture sur la  
préparation des états financiers**

**Étude de cas :**

**Société Générale Maritime (GEMA)**

**Élaboré par :**

DJIDJA Abir

HOCINI Roumaïssa

**Encadré par :**

Mr. BENZIADI Djamel

**Lieu du stage : Société Générale Maritime(GEMA), SPA**

**Durée du stage : du 02/03/2017 au 25/05/2017**

**L'année universitaire : 2016/2017**



**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

**Ecole Supérieure de Commerce**

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en

Sciences financières et comptabilité

**Option : Comptabilité et Finance**

Thème :

**L'impact des événements postérieurs à la date de clôture sur la  
préparation des états financiers**

**Etude de cas :**

**Société Générale Maritime (GEMA)**

**Elaboré par :**

DJIDJA Abir

HOCINI Roumaissa

**Encadré par :**

Mr. BENZIADI Djamel

**Lieu du stage : Société Générale Maritime(GEMA), SPA**

**Durée du stage : du 02/03/2017 au 25/05/2017**

**L'année universitaire : 2016/2017**

## Remerciements

Nulle œuvre n'est exaltante que celle réalisée avec le soutien moral et financier des personnes qui nous sont proches.

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier **Allah**, le tout puissant, de nous avoir donnés la force, le courage, la volonté et la patience pour élaborer ce mémoire.

Nous tenons tout d'abord à remercier grandement **Mr. BENZIADI Djamel**, notre directeur de recherche, pour l'intérêt qu'il a apporté à notre travail, pour le temps qu'il nous a consacré malgré ses engagements professionnels, ainsi pour son encadrement exemplaire, sa rigueur scientifique, la qualité de ses relectures, sa constante bonne humeur, ainsi que son soutien permanent qui a été décisifs pour le bon déroulement de notre mémoire.

Nous remercions également nos professeurs **Mr. BOUHADIDA** et **Mr. MOKRANI** qui ont toujours réservé le meilleur accueil malgré leurs obligations ainsi que **Mr. AMMOUR** et **Mr. YANTREN** des cadres dirigeants au niveau de la direction Finances et Comptabilité, pour nous avoir intégrés rapidement au sein de GEMA ainsi pour ses orientations.

Nous tenons à remercier vivement notre maître de stage, **Mr EL-BEY Mohamed**, responsable de la direction Finances, Comptabilité et Portefeuille au sein de l'entreprise GEMA, pour son accueil, ses conseils, sa confiance et le partage de son expertise au quotidien. Il fut d'une aide précieuse dans les moments les plus délicats.

Ainsi, nous remercions **toute l'équipe de GEMA** pour leur accueil sympathique, leur esprit d'équipe et leur coopération professionnelle tout au long du stage pratique.

Enfin, nous n'oserions oublier de remercier **les jurys**, qui ont bien voulu évaluer notre travail ainsi que le directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce, **Mr. SABOAA**, **le corps professoral** de cette école et **le corps administratifs**, pour le travail énorme qu'ils effectuent pour nous créer les conditions les plus favorables pour le déroulement de nos études.

Dans l'impossibilité de citer tous les noms, nos sincères remerciements vont à **tous ceux et celles**, qui de près ou de loin, ont permis par leurs conseils et leurs compétences la réalisation de ce mémoire.

## Dédicaces

Je dédie ce mémoire...

À la plus belle créature que Dieu a créée sur terre, à cette source de tendresse, de patience et de générosité, à ma mère **FATIMA**, qui a œuvré pour ma réussite, de par son amour, son soutien, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils, pour toute son assistance et sa présence dans ma vie, reçois à travers ce travail, l'expression de mes sentiments et de mon éternelle gratitude. Rien au monde ne vaut les efforts fournis jour et nuit pour mon éducation et mon bien être. Ce travail est le fruit de tes sacrifices que tu as consentis pour mon éducation et ma formation. Puisse Dieu, le tout puissant, te préserver et t'accorder santé, longue vie et bonheur.

À la mémoire de mon père **KAMEL**, Puisse Dieu, le tout puissant, l'avoir en sa sainte miséricorde.

À ma sœur **SOUMIA**, les mots ne suffisent guère pour exprimer l'attachement, l'amour et l'affection que je porte pour vous. Mon ange gardien et ma fidèle compagne dans les moments les plus délicats de cette vie mystérieuse. Je vous dédie ce travail avec tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite. Sans oublier votre mari **ISMAIL** et vos petits anges : **FIRAS NAZIM, YAKIN** et **MOHAMEDHASSEN**.

À mon très cher frère **SOFIANE**, je te souhaite un avenir plein de joie, de bonheur, de réussite et de sérénité. Je t'exprime à travers ce travail mes sentiments de fraternité et d'amour.

À Mes frères **CHAMESSEDINE, SAMIR** et ma sœur **AMEL** qui n'ont cessé d'être pour moi des exemples de persévérance, de courage et de générosité. ET à **tous les membres de ma famille**, petits et grands ; veuillez trouver dans ce travail l'expression de mon affection.

À **mes cher(e)s ami(e)s et collègues**, particulièrement **ABIR, HABIBA, RAMLA, AMIRA, KHAYRA, HANA, SOUMIA, CHAYMA, ZAYNEB** et **BADIAA**; en témoignage de l'amitié qui nous uni et des souvenirs de tous les moments que nous avons passé ensemble, je vous dédie ce travail et je vous souhaite une vie pleine de santé et de bonheur. Et à tous ceux qui, par un mot, m'ont donné la force de continuer...

**ROUMAÏSSA**

## Dédicaces

Je dédie ce travail à :

- Mes chers parents « Djamel » et « Djamila », sources de ma réussite dans la vie, qui m'ont toujours apportés leur soutien, qui ont sacrifié leur vie pour ma réussite et m'ont éclairé mon chemin par leurs conseils judicieuses.
- Mes très chères frères : Abdraouf, Nadjib, Afef, Nima ullah ;
- Mon fiancé : « Oussama »
- Ma chère amie et mon binôme « Mayssa » qui m'a vraiment aidé à réaliser ce travail ;
- Mes copines de formations : Selma, Meriem, Habiba, Ramla, qui ont rendu agréable mon parcours à l'ESC ;
- A toute ma famille maternelle et paternelle ;
- A toutes mes amies : Chahrazed, Insaf, Hana.
- A tous ceux qui je suis chers.

A vous, qui lisez ce travail et travaillez sur les normes comptables.

Djidja Abir

# SOMMAIRE

Remerciement

Dédicaces

**Sommaire**

<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>I</b>
<b>Liste des schémas.....</b>	<b>II</b>
<b>Liste des annexes.....</b>	<b>III</b>
<b>Liste des abréviations .....</b>	<b>IV</b>

**Résumé**

<b>Introduction générale .....</b>	<b>A-E</b>
------------------------------------	------------

## **Chapitre 01 : la préparation des états financiers selon le référentiel**

<b>international IAS/IFRS et le référentiel algérien SCF .....</b>	<b>1</b>
--------------------------------------------------------------------	----------

Introduction du chapitre.....	2
-------------------------------	---

<b>Section 1 : présentation des états financiers .....</b>	<b>3</b>
------------------------------------------------------------	----------

1.1 Présentation du cadre conceptuel .....	3
--------------------------------------------	---

1.1.1 Définition du cadre conceptuel .....	3
--------------------------------------------	---

1.1.2 L'importance du cadre conceptuel .....	3
----------------------------------------------	---

1.1.3 Principes comptables fondamentaux.....	4
----------------------------------------------	---

1.1.4 Objectifs des états financiers .....	6
--------------------------------------------	---

1.1.5 Les utilisateurs des états financiers .....	7
---------------------------------------------------	---

1.1.6 Règles de comptabilisation et d'évaluation .....	8
--------------------------------------------------------	---

1.1.7 Le concept de capital et de maintien de capital .....	10
-------------------------------------------------------------	----

1.2 Les principes de fonctionnement de l'IAS 1 .....	11
------------------------------------------------------	----

1.2.1 Définition et cadre général de présentation des états financiers .....	11
------------------------------------------------------------------------------	----

1.2.2 Le champ d'application .....	13
------------------------------------	----

1.2.3 Les postulats qualitatifs énoncés par le cadre conceptuel .....	13
-----------------------------------------------------------------------	----

<b>Section 2 : préparation des états financiers.....</b>	<b>16</b>
2.1 Les travaux de régularisation et l'arrêté des comptes. ....	16
2.1.1 Régularisation des comptes du bilan.....	16
2.1.2 Régularisation des comptes de compte de gestion .....	19
2.2 L'établissement des états financiers.....	19
2.2.1 Les composantes des états financiers .....	19
2.2.2 Les différents volets des états financiers .....	20
 <b>Section 3 : Comparaison entre le référentiel national SCF et le référentiel international IFRS .....</b>	<b>30</b>
3.1 La divergence entre le cadre conceptuel international et le cadre conceptuel algérien.....	30
3.2 La divergence entre la présentation des états financiers selon les IFRS et le SCF .....	32
3.3 La divergence du nouveau système comptable financier et les normes IFRS .....	33
Conclusion du chapitre.....	34
 <b>Chapitre 02 : l'impact des évènements postérieurs à la date de clôture sur la préparation des états financiers .....</b>	<b>35</b>
Introduction du chapitre.....	36
 <b>Section 1 : présentation des évènements postérieurs à la date de clôture .....</b>	<b>37</b>
1.1 Définition des évènements postérieurs à la date de clôture. ....	37
1.1.1 Définition des évènements postérieurs à la date de clôture selon la norme IAS 10.....	37
1.1.2 Définition des évènements postérieurs à la date de clôture selon SCF.....	37
1.2 Catégories des évènements postérieurs à la date de clôture. ....	38
1.2.1 Les événements donnant lieu à des ajustements .....	38
1.2.2 Les événements ne donnant pas lieu à des ajustements .....	38

**Section 2 : Prise en charge des évènements postérieurs à la date de clôture..... 39**

2.1	Evènements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements	39
2.1.1	Définition des évènements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements.....	39
2.1.2	Comptabilisation des évènements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements .....	39
2.1.3	Exemples des évènements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements .....	41
2.2	Evènements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements.....	42
2.2.1	Définition des évènements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements.....	42
2.2.2	Comptabilisation des évènements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements .....	43
2.2.3	Exemples des évènements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements .....	44
2.3	Dividendes .....	45
2.4	La continuité d'exploitation.....	45

**Section 3 : l'impact des évènements postérieurs à la date de clôture sur la préparation des états financiers. .... 47**

3.1	Evènements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements ...	47
3.1.1	Exemple 01 : provision suite à un recours d'un personnel licencié.....	47
3.1.2	Exemple 02 : l'assainissement d'un client déclaré en liquidation .....	47
3.1.3	Exemple 03 : provision suite aux pertes auprès des stations essences .....	49
3.1.4	Exemple 04: l'obtention d'une remise.....	49
3.2	Evènements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements.....	50
3.2.1	Mentionnés en annexe.....	50
3.2.2	Non mentionnés en annexe .....	52
	Conclusion du chapitre.....	54

## **Chapitre 03 : l'impact des évènements postérieurs à la date de clôture sur la préparation des états financiers au sein de la société Générale Maritime .....55**

Introduction du chapitre ..... 56

### **Section 01 : présentation et organisation de la société Générale Maritime GEMA .... 57**

1.1	présentation de GEMA .....	57
1.1.1	création et aperçu historique .....	57
1.1.2	Les activités de GEMA .....	58
1.1.3	Les filiales et les prises de participation .....	60
1.2	l'organisation de GEMA.....	63
1.2.1	La structure de l'entreprise .....	63
1.2.2	L'organigramme de GEMA .....	68
1.2.3	L'organigramme des agences régionales .....	69

### **Section 02 : La préparation des états financiers de GEMA ..... 70**

2.1	Travaux de préparation des états financiers de GEMA .....	70
2.1.1	Les procédures de la prise d'inventaire au sein de GEMA .....	70
2.1.2	Les opérations de régularisation et analyse des comptes de « GEMA » .....	70
2.2	L'établissement et la présentation des états financiers de GEMA.....	71
2.2.1	Le bilan .....	72
2.2.2	Compte de résultat .....	79
2.2.3	Tableau de flux de trésorerie TFT .....	83
2.2.4	Tableau de variation des capitaux propres .....	84

### **Section 03 : L'impact des évènements postérieurs à la date clôture sur les états financiers de GEMA ..... 85**

3.1	Hypothèses d'évènements postérieurs à la date de clôture, au niveau de GEMA .....	85
3.1.1	Hypothèse 01: l'assainissement d'un client déclaré en liquidation .....	85
3.1.2	Hypothèse 02 : l'activation d'un programme .....	87
3.1.3	Hypothèse 03: l'abandon de l'activité (Affrètement maritime en tramping) ..	87
3.1.4	Hypothèse 04: une perte de valeur sur titres de participation .....	87

3.2	L'impact de ces évènements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers de GEMA .....	88
3.2.1	L'impact sur le bilan .....	88
3.2.2	L'impact sur le compte de résultat .....	90
3.2.3	L'impact sur le tableau de variation des capitaux propres.....	91
3.2.4	L'impact sur l'annexe .....	92
3.2.5	synthèse.....	92
	Conclusion du chapitre.....	94
	<b>Conclusion générale.....</b>	<b>96</b>

## **Bibliographie**

## **Annexes**

## Liste des tableaux

<b>N° de tableau</b>	<b>libellé</b>	<b>page</b>
Tableau n°01	Comparaison entre les IFRS et le SCF au niveau du cadre conceptuel	30
Tableau n°02	Comparaison entre les IFRS et le SCF au niveau de la présentation des états financiers	32
Tableau n°03	Les amortissements cumulés par nature de GEMA, pour l'exercice 2015	73
Tableau n°04	Taux d'amortissements	73
Tableau n°05	Les stocks de GEMA pour les exercices 2014 et 2015	75
Tableau n°06	Les variations des créances de GEMA entre 2014 et 2015	75
Tableau n°07	Les variations des autres débiteurs de GEMA entre 2014 et 2015	75
Tableau n°08	Les impôts et taxes payés par GEMA dans les exercices 2014 et 2015	76
Tableau n°09	Les réserves de GEMA entre 2014 et 2015	77
Tableau n°10	Les variations du passif courant du GEMA pour les exercices 2014 et 2015	78
Tableau n°11	Les variations d'autres dettes entre l'exercice 2014 et 2015	79
Tableau n°12	La variation de la production physique de GEMA	80
Tableau n°13	La production valorisée de GEMA pour les exercices 2014 et 2015	80
Tableau n°14	Les dotations aux amortissements et pertes de valeurs par nature de 2014 et 2015	82
Tableau n°15	Les flux de trésorerie de GEMA pour les exercices 2014 et 2015	83
Tableau n°16	Bilan actif de GEMA après ajustements	88
Tableau n°17	Bilan passif de GEMA après ajustements	89
Tableau n°18	Compte de résultat de GEMA après ajustements	90
Tableau n°19	Tableau de variation des capitaux propres de GEMA après ajustements	91

## Liste des schémas

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
Schéman°01	Les cinq états financiers	12
Schéman°02	L'organigramme de GEMA	68
Schéman°03	L'organigramme de l'agence	69

## Listes des annexes

<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>
Annexe n°01.	Présentation d'actif du bilan
Annexe n°02.	Présentation de passif du bilan
Annexe n°03.	La présentation du compte de résultat par nature
Annexe n°04.	La présentation du compte de résultat par fonction
Annexe n°05.	La présentation du tableau de flux de trésorerie par la méthode directe
Annexe n°06.	La présentation du tableau de flux de trésorerie par la méthode indirecte
Annexe n°07.	La présentation du tableau de variation des capitaux propres
Annexe n°08.	L'actif du bilan GEMA
Annexe n°09.	Le passif du bilan GEMA
Annexe n°10.	Le compte de résultat GEMA
Annexe n°11	Le tableau de flux de trésorerie de GEMA
Annexe n°12	Tableau de variation des capitaux propres de GEMA

## Listes d'abréviations

- **Art** : Article
- **CA** : conseil d'administration
- **CNC** : Conseil National de Comptabilité
- **CNRC** : Centre National du Registre de Commerce
- **Cpt** : compte
- **CR** : compte de résultat
- **DA** : Dinar Algérien
- **FASB** : Financial Accounting Standards Boards
- **GEMA**: Société Générale Maritime
- **HT**: Hors Taxes
- **IAS** : International Accounting Standards
- **IASB** : International Accounting Standards Boards
- **IASC** : International Accounting Standards Committee
- **IASCF** : International Accounting Standards Committee Foundation
- **IBS** : Impôt sur les bénéfices des sociétés
- **IFRS** : International Financial Reporting Standards
- **JV** : Juste Valeur
- **SCF** : Système Comptable Financier
- **SPA** : Société Par Actions
- **TFT** : Tableau de Flux de Trésorerie
- **TTC** : Toute Taxe Comprises
- **TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée
- **TVCP** : Etats de Variation de Capitaux Propres

## **Résumé :**

Les normes comptables internationales sont nécessaires pour les sociétés internationales, notamment les multinationales. Le référentiel IAS/IFRS permet de comparer les états financiers des grandes firmes dont les filiales sont disséminées à travers le monde, car la comparaison ne devient possible que si les normes comptables sont identiques.

L'IAS 10 décrit la manière dont doivent être pris en compte les événements survenus après la date de clôture de l'exercice ainsi que l'information à fournir sur ces événements. Chaque entreprise doit prendre en considération ces événements postérieurs à la date de clôture dans la préparation des états financiers pour être en conformité avec le référentiel des IAS/IFRS.

Comme le SCF est largement inspiré des normes internationales IAS/IFRS, un consensus est obtenu entre ces deux référentiels en ce qui concerne l'importance de préparer des états financiers reflétant l'image fidèle de l'entité ; donc, l'obligation d'effectuer les traitements nécessaires suite à la survenance des événements postérieurs à la date de clôture.

L'étude menée dans notre mémoire a pour but de prendre connaissance sur la préparation des états financiers selon le référentiel international IAS/IFRS et le référentiel algérien SCF pour dégager la divergences entre les deux référentiels, ensuite en va étudier l'impact des événements postérieurs à la date de clôture sur la préparation des états financiers au sein de la société générale maritime « GEMA ».

## **Mots clés :**

Nomes IAS/IFRS, SCF, États financiers, Évènement postérieurs à la date de clôture.

# **INTRODUCTION GENERALE**

## Introduction Générale

Suite aux scandales financiers (Enron, WorldCom...) qui sont venues rappeler douloureusement l'importance d'une information financière complète et fiable, la qualité de la communication financière est devenue une priorité pour les pouvoirs publics afin de rétablir la confiance des utilisateurs des états financiers, particulièrement, les investisseurs.

Aux yeux de plusieurs, l'établissement des normes comptables utilisables à l'échelle internationale est la seule solution pour assurer une information financière de qualité.<sup>1</sup> Cette mission est assurée par l'International Accounting Standards Boards (IASB).

Alors, l'IASB est une institution privée, créée le 29 juin 1973 par des organisations professionnelles comptables de pays industrialisés, dont le siège est établi à LONDRES. Elle a pour vocation de contribuer au développement des normes comptables internationales et de favoriser leur application dans la présentation des états financiers, l'IASB regroupe une centaine d'organisations installées dans environ quatre-vingts pays. Elle a publié plus d'une quarantaine de normes, dénommées IAS ou IFRS (International Accounting standards et Financial Reporting Standards).

Alors ce nouveau corpus comptable a permis de mettre la comptabilité au cœur du débat sur la valeur de l'entreprise et sur la transparence financière et c'est la raison pour laquelle un cadre conceptuel solide est devenu nécessaire. Ce dernier permet l'élaboration et la publication d'un ensemble utile et cohérent de normes.

Notre pays ne constitue pas une exception vu qu'il a suivi cette harmonisation mondiale par l'adoption d'un nouveau référentiel comptable, compatible avec les normes IAS/IFRS ; tout en tenant compte des spécificités nationales. Par son tour, ce nouveau système comptable est financiers comporte un cadre conceptuel qui constituera un guide pour l'élaboration des normes.<sup>2</sup>

Par ailleurs, la comptabilité englobe tout le processus qui aboutit à l'élaboration des états financiers, lesquels pourront servir bien à l'interne qu'à l'externe. C'est essentiellement par ces états que l'information financière est communiquée aux investisseurs, créanciers, analystes financiers...etc, en racontant l'histoire de l'entreprise traduite en chiffre. Dans ce

---

<sup>1</sup>NADI, Chlala et autres -comptabilité intermédiaire : le cadre conceptuel et les états financiers, Ed du renouveau pédagogique INC, Québec, 2005, p : 02

<sup>2</sup>COLLECTIF EPBI -Système comptables financier : SCF, pages bleues, Alger, 2010, p : 07

cadre, la norme IAS 1 harmonise la présentation des états financiers ainsi que les principes comptables à respecter. En excédent, le référentiel algérien se met d'accord avec cette norme sauf quelques divergences.

A la fin de chaque exercice, les entités sont tenues d'arrêter leurs comptes afin d'établir les états financiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces travaux contribuent à la réalisation de l'objectif de l'image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'entité que doivent donner ses états financiers.

Encore que, des évènements, tant favorables que défavorables, peuvent se produire entre la date de clôture des comptes et à la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée. En vertu du principe d'indépendance des exercices et du principe de prudence, un traitement particulier est envisagé par les deux référentiels comptables ; le référentiel IFRS à travers l'IAS 10 et le SCF ; selon la catégorie et la signification de cet évènement.

Nous distinguons deux catégories d'évènements postérieurs à la date de clôture : Ceux qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture (évènements postérieurs à la date de clôture et donnant lieu à des ajustements) ; et Ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture (évènements postérieurs à la date de clôture et ne donnant pas lieu à des ajustements).

### **La problématique:**

Alors, la question qui se pose d'elle-même et qui constitue donc la problématique de cette recherche est la suivante :

**« Comment traiter et évaluer les évènements postérieurs à la date de clôture et quel est leur impact sur la préparation des états financiers ? »**

### **Les questions secondaires:**

Cette problématique renferme un ensemble de questions ou d'interrogations auxquelles nous nous devons d'y répondre à travers le contenu du mémoire et qui sont les suivantes :

1. Comment prépare-t-on les états financiers selon les normes IAS/IFRS et le SCF?
2. Quels sont les événements postérieurs à la date de clôture ? et comment sont-ils pris en compte par les deux référentiels IAS/IFRS et SCF ?

3. Est-ce que les événements postérieurs à la date de clôture ont un impact sur la préparation des états financiers, selon le référentiel international et le référentiel algérien ?

### **Les hypothèses de la recherche :**

Tout travail de recherche scientifique repose sur un ensemble d'hypothèses qui permettent, avant d'entamer les travaux de recherche, d'avoir des éléments de réponse aux multiples questions qu'on se pose. Au terme de ces travaux, ces hypothèses seront soit validées, soit rejetées.

Les hypothèses de ce thème de recherche sont les suivantes :

- Hypothèse principale :

L'entité doit prendre en compte les événements postérieurs à la date de clôture. Cette dernière doit effectuer les traitements nécessaires selon la catégorie de cet événement afin que les états financiers reflètent une image fidèle de sa situation financière et patrimoniale.

- Hypothèses secondaires :

1. Les états financiers sont préparés sur la base de deux hypothèses qui sont la comptabilité d'engagement et la continuité d'exploitation dont les modalités générales de présentation sont établies par la norme IAS1 et par la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable et Financier (SCF).
2. Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements, tant favorables que défavorables, qui se produisent entre la date de clôture des comptes et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée. En plus il y a lieu de distinguer deux types d'événements ceux qui donnant lieu à des ajustements dans les états financiers et ceux qui n'entraînant pas d'ajustement dans les états financiers.
3. L'objectif de la norme IAS10 est de déterminer à quel moment l'entreprise doit ajuster ses états financiers en fonction d'événements postérieurs à la date de clôture et quelles informations doivent être mentionnées dans les notes annexes. La norme impose également de ne pas établir les états financiers sur la base de la continuité d'exploitation si des événements postérieurs à la date de clôture font apparaître que l'hypothèse de continuité n'est plus appropriée.

### **Les objectifs et les limites de la recherche :**

L'étude menée dans ce travail a pour but de déterminer l'impact des événements postérieurs à la date de clôture sur la préparation des états financiers selon le référentiel international IFRS et le référentiel Algérien SCF.

Ce travail de recherche concerne uniquement les événements qui viennent après la date de clôture ; au niveau de la société Générale Maritime « GEMA » au titre de l'exercice 2015.

### **La méthodologie de la recherche :**

Afin de mieux cerner la problématique sous tous ses aspects et répondre donc aux différentes questions et interrogations posées, notre approche sera, dans un premier temps, **descriptive**, consistant à présenter le cadre théorique de notre étude. Puis, **analytique** pour connaître davantage d'information provenant après la date de clôture au sein de l'entreprise.

Dans un second temps, nous avons utilisé une approche **déductive** ; celle-ci nous permet d'envisager l'impact possible des événements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers. Lors de notre recherche, nous nous trouvons dans l'obligation de faire des petites comparaisons entre les normes IAS/IFRS et le SCF ; alors nous avons utilisé aussi la méthode **comparative**. En bref, l'approche utilisée est **l'approche mixte**.

### **Le plan de travail:**

Pour mener à bien notre travail de recherche, nous avons jugé opportun de scinder notre travail en trois chapitres :

- **Chapitre 01** : la préparation des états financiers selon le référentiel international IFRS et le référentiel algérien SCF;
- **Chapitre 02** : l'impact des événements postérieurs à la date de clôture sur la préparation des états financiers ;
- **Chapitre 03** : l'impact des événements postérieurs à la date de clôture au sein de « GEMA ».

Tout d'abord, dans notre **premier chapitre**, nous parlerons de la préparation des états financiers selon les normes internationales et selon le SCF pour en déduire les divergences entre les deux référentiels. Puis dans le **second**, nous allons procéder à la présentation des

événements postérieurs à la date de clôture selon les deux référentiels en essayant d'inférer leur impact sur les états financiers.

Enfin, quant au **dernier** chapitre, c'est un cas pratique. Il se penchera sur l'étude de l'impact des événements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers au sein de l'entreprise accueillante « société générale maritime GEMA ».

Les sous chapitres qui sont détaillés dans le sommaire montrent que nous avons gardé présent à l'esprit nos questions de recherche. Nous pensons que cette démarche est susceptible de nous permettre d'atteindre nos objectifs de recherche.

# **CHAPITRE 1**

La préparation des états financiers selon le référentiel international IAS/IFRS et le référentiel algérien SCF

Les normes comptables internationales reposent sur un cadre conceptuel, lequel définit les objectifs pour l'établissement des états financiers ainsi que les concepts comptables à respecter. Ce dernier pourrait se comparer à une constitution : il s'agit d'un ensemble des règles et des normes d'évaluation et de comptabilisation des différentes transactions de l'entreprise.

L'importance du cadre conceptuel s'apparaît dans : l'établissement d'un ensemble cohérent d'objectifs et de postulats fondamentaux et pour qu'on puisse y faire référence, la résolution rapide des nouveaux problèmes pratiques, l'interprétation des états financiers et au dernier lieu ce référentiel permet de maximiser la comparabilité des états financiers dans le temps et dans l'espace.

En excédent, il n'y a pas de norme unique traitant de la forme, du contenu et de la structure des états financiers ainsi que des méthodes comptables à appliquer lors de leur préparation, mais l'IAS 1 traite de la plupart des aspects fondamentaux qui sont communs à toutes les entités et circonstances. Il est précisé dans l'IAS 1 que l'entité peut choisir d'autres libellés que ceux qui servent à désigner les différents états financiers de la norme.<sup>1</sup>

De ce fait, il est primordial de diviser notre premier chapitre en trois sections principales :

- **Section 01** : la présentation des états financiers (IAS 1) ; qui sera composée de deux sous-sections. La première sera consacrée à la présentation du cadre conceptuel, la seconde aux principes de fonctionnement de l'IAS 1,
- **Section 02** : préparation des états financiers, cette section est subdivisée aussi de deux sous-sections, dans la première, on va parler des travaux de régularisation comptable et l'arrêté des comptes et la dernière à l'établissement des états financiers,
- **Section 03** : une comparaison entre les deux référentiels, international « IAS/IFRS » et national « SCF ». Cette dernière section se subdivisera par la suite en trois niveaux de comparaison qui sont : le cadre conceptuel, la présentation des états financiers et en dernier lieu la divergence du nouveau système comptable financier et les normes IFRS.

---

<sup>1</sup> BOUHADIDA, Mohamed-le nouveau compagnon de la comptabilité financière algérienne selon le nouveau SCE, Clic Editions, Alger, 2013, p : 52

## Section 1 : présentation des états financiers

### 1.1 présentation du cadre conceptuel

Les normes internationales ainsi que leurs interprétations par l'IFRIC (International Financial and Reporting Interpreting Committee) « 14, 15, 17 et 18 » sont réunies au sein d'un cadre dénommé « le cadre conceptuel ». Alors, le cadre conceptuel de l'IASB précise les destinataires des états financiers, leurs objectifs, les principes comptables à respecter, les règles d'évaluation et de comptabilisation et traite du concept majeur du capital et de maintien de capital.

#### 1.1.1 Définition du cadre conceptuel :

« En termes généraux, un cadre conceptuel est un énoncé de principes théorique généralement reconnus qui constitue le cadre de référence pour un domaine de recherche particulier ».<sup>1</sup>

Le cadre conceptuel de la comptabilité pourrait se comparer à une constitution ; il s'agit d'« un système d'objectifs et de notions fondamentales inter-reliés permettant de concevoir un ensemble cohérent de normes et établissant la nature, la fonction et les limites de la comptabilité générale et des états financiers ».<sup>2</sup>

Selon l'IASB, « le cadre conceptuel constitue la structure de référence théorique qui sert de support et de guide à l'élaboration des normes comptables ». De plus, il est un « ensemble d'objectifs, de concepts fondamentaux et d'éléments qui entretiennent entre eux un ensemble de relations de cause à effet, de cohérence, de complémentarité... »<sup>3</sup>

De ce fait, nous pouvons synthétiser ce qui suit :

Un cadre conceptuel est un **référentiel théorique** qui oriente le normalisateur lors de l'élaboration des normes comptables.

#### 1.1.2 L'importance du cadre conceptuel :

Premièrement, un cadre conceptuel permet d'élaborer un ensemble utile et cohérent de recommandations et de normes. D'où les informations financières communiquées aux destinataires des états financiers deviennent plus compréhensible, fiables, comparables.

---

<sup>1</sup>BOUHADIDA, Mohamed, op.cit. p : 36

<sup>2</sup>NADI, Chlala et autres, op.cit. p : 29

<sup>3</sup>[www.iasb.org](http://www.iasb.org) , consulté le : 20/02/2017 à 15 :00h

Deuxièmement, il permet de résoudre rapidement les nouveaux problèmes pratiques quotidiens, confrontés par les professionnels comptables. Ensuite, il aide les auditeurs à se faire une opinion sur la conformité des états financiers avec les normes d'information financière internationales.

En dernier lieu, il aide l'IASB à développer les futures normes comptables internationales et à réviser celles qui existent déjà. En conséquent, même s'il est théorique par nature, le cadre conceptuel a une finalité très pratique.

### 1.1.3 Principes comptables fondamentaux

Avant l'avènement de la comptabilité financière telle que définie par les normes IFRS, les principes généraux sont nés de la pratique comptable, reconnus par les praticiens, les théoriciens et les doctrinaires.<sup>1</sup>

L'actuel système comptable financier (SCF) qui date de 2007 distingue les principes suivant:

- **Principe de la continuité d'activité** : l'entité comptable a un horizon de vie indéfini. suppose que l'entreprise poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. Il est admis que l'entreprise n'a ni l'intention, ni l'obligation de se mettre en liquidation.
- **Principe de prudence** : ce principe est lié à la comptabilité d'engagement. Les actifs et les produits ne doivent pas être surévalués. Et les passifs et les charges ne doivent pas être sous-évalués.
- **Principe de permanence des méthodes** : d'un exercice à un autre on ne doit pas, sauf raison impérieuse (changement exceptionnel de situation de l'entreprise ou par la communication d'une meilleure information, lorsqu'il existe plusieurs possibilités d'enregistrements), modifier le calcul et la présentation des opérations comptables.
- **Principe de la non-compensation** : aucune compensation ne doit être effectuée entre les éléments d'actifs et de passifs ou de charges et de produits.
- **Principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique** : signifie qu'il faut s'attacher à la réalité économique d'une opération plus qu'à sa forme juridique.

---

<sup>1</sup>KADDOURI, Amar et MIMECHE, Ahmed-Cours de comptabilité financière selon les normes IAS/IFRS et le SCF2007, ENAG, Alger, 2009, P : 79.

- **Principe de comparabilité** : Ce principe oblige l'entreprise à fournir non seulement les données comptables d'un exercice, mais encore celles de l'exercice précédent afin de mieux saisir les variations.<sup>1</sup>
- **principe du nominalisme monétaire** : la nécessité d'une unité de mesure unique pour enregistrer les transactions d'une entreprise a été à l'origine du choix de la monnaie comme unité de mesure (le dinar) de l'information véhiculée par les états financiers.
- **Principe d'importance relative** : toutes les informations ou opérations doivent être enregistrées dans les états financiers que ce soit ces informations sont significatives (qui ont une influence sur le jugement des utilisateurs de l'information) ou non significatives en fonction du principe d'exhaustivité des enregistrements.
- **Principe d'engagement au coût historique** : ce principe basé sur : tous les éléments d'actifs, de passifs, de produits et des charges sont enregistrés en comptabilité et présentés dans les états financiers au coût historique avec l'utilisation des techniques légales de dépréciation (amortissement, provisions) ou d'appréciation (réévaluation libre ou réglementée).<sup>2</sup>
- **Principe de l'entité** : l'entreprise est toujours considérée comme une entité économique indépendante de son environnement au plan financier, comptable et juridique, c'est-à-dire aucun élément d'actifs ou de passifs, de produits ou de charges concernant les patrimoines propres à chaque propriétaire ou actionnaire.
- **Principe de la périodicité** : un exercice comptable a normalement une durée de douze mois couvrant l'année civile, ce principe implique :
  - **Principe d'indépendance des exercices** : le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et de celui qui le suit.
  - **Principe de séparation des exercices** : les produits et les charges sont rattachés à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.
  - **Principe de la comptabilité d'engagement** : bénéfice d'un exercice qui finit ne coïncide pas obligatoirement avec le solde de trésorerie.<sup>3</sup>
- **Principe de régularité** : la comptabilité de l'entreprise doit être conforme avec la règle de droit.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup>BOUHADIDA, Mohamed, op.cit. pp 16-17.

<sup>2</sup>NADI, Chlala et autres, op.cit. pp 39-45

<sup>3</sup>KADDOURI, Amar et MIMECHE, Ahmed, op.cit. PP 80- 82

<sup>4</sup>Idem, p : 83

- **Principe de la partie double** : le principe de l'entité détermine et fonde la théorie de la partie double. Ce principe est la base de la comptabilité moderne. Selon l'Art 16 de la loi 07-11 chaque écriture comptable touche au moins deux comptes l'un étant débité et l'autre crédité de même montant.
- **Principe d'intangibilité du bilan d'ouverture** : selon l'Art .17 du décret exécutif 08-156 « le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture de l'exercice précédent. »

#### 1.1.4 Objectifs des états financiers :

L'objectif des états financiers est énoncé à partir de l'article 12 du cadre conceptuel de l'IASB. Pour ce qui concerne le nouveau référentiel algérien, on retrouve cet élément en article 120.1<sup>1</sup>

Les états financiers d'une entreprise jouent le rôle d'un fournisseur d'informations afin de renseigner tous les intéressés sur l'état de l'entreprise à une date donnée que ce soit Les investisseurs actuels et potentiels qui sont les premiers intéressés pour connaître la performance de l'entreprise afin de mesurer la rentabilité de leur investissement , les membres du personnel ,les prêteurs : pour connaître si l'entreprise capable de rembourser leur prêt plus les intérêts, les autres utilisateurs (les fournisseurs et autres créanciers, les clients, les états et autres organismes public, et le public ...)<sup>2</sup>

Selon le cadre conceptuel de l'IASB, l'objectif des états financiers et de fournir des informations utiles sur :

- la **situation financière** de l'entreprise: pour mesurer la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie ou à respecter ses engagements financiers à échéance (bilan).
- la **performance de l'entreprise** : pour mesurer la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie sur la base de ses ressources existantes (compte de résultat)
- La variation de la situation financière ou **l'état de trésorerie de l'entreprise**: pour apprécier la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et déterminer les besoins de l'entreprise d'utiliser ces flux de trésorerie (tableau de flux de trésorerie).<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>KADDOURI, Amar et MIMECHE, Ahmed, op.cit. p : 64

<sup>2</sup>WOLFGANG, Dick et MISSORIER, Piera- Comptabilité financière en IFRS, Pearson, France, 2012, PP 1-2

<sup>3</sup>COLMANT, Bruno et autres- Comptabilité financière Normes IAS/IFRS, Pearson, paris, 2008, p : 36.

### 1.1.5 Les utilisateurs des états financiers :

« Les destinataires sont les utilisateurs potentiels ou actuels des états financiers. C'est pour satisfaire leurs besoins en informations d'ordre comptable et financier que les états financiers sont élaborés. »<sup>1</sup>

Selon l'article 9 du cadre conceptuel de l'IASB, on peut dire qu'il existe sept catégories d'utilisateurs qui utilisent les états financiers afin de satisfaire leurs besoins d'informations<sup>2</sup>:

- **Investisseurs** : risque et rentabilité
- **Membres du personnel** : stabilité et rentabilité
- **Prêteurs** : probabilité de règlements des montants des prêts et intérêts à leur échéance
- **Fournisseurs et autres créanciers** : probabilité que les montants dus seront payés à l'échéance
- **Clients** : continuité de l'entreprise
- **Etat et organismes publics** : répartition des ressources et respect des obligations d'information
- **Public** : contribution à l'économie locale.

Selon l'Art 121-7 du SCF-2007 on peut que déduire que les états financiers facilitent la communication de l'information financière entre un ensemble d'utilisateurs internes ou externes à l'entreprise. Ces utilisateurs sont :<sup>3</sup>

- Les **dirigeants**, les **organes d'administration et de contrôle** dans l'entreprise
- Les **fournisseurs de capitaux**
- L'administration et autres institutions dotées de pouvoirs de réglementation et de contrôle
- Les **autres partenaires** de l'entité tels que les assureurs, les salariés, les fournisseurs ou les clients
- Les **autres groupes d'intérêt** compris le public de façon générale.

---

<sup>1</sup> KADDOURI, Amar et MIMECHE, Ahmed, op.cit. p : 65.

<sup>2</sup> Idem, p: 66.

<sup>3</sup> Ibid, p : 67.

## 1.1.6 Règles de comptabilisation et d'évaluation :

### 1.1.6.1 Règles de comptabilisation :

Selon le cadre conceptuel des IFRS et l'article 111-1 de l'arrêté du 26 juillet 2008, un article qui satisfait à la définition d'un élément de l'actif, du passif, des charges ou des produits doit être comptabilisé si :

- ✓ il est probable que tout avantage économique futur qui lui est lié ira à l'entreprise ou en proviendra;
- ✓ l'article a un coût ou une valeur qui peut être évalué de façon fiable.

Un article qui possède les caractéristiques essentielles d'un élément mais qui ne satisfait pas aux critères de comptabilisation peut néanmoins mériter une information dans les notes annexes, textes explicatifs ou tableaux supplémentaires.

### 1.1.6.2 Règles d'évaluation :

**L'évaluation** est le processus visant la détermination du montant auquel les éléments des états financiers sont comptabilisés au bilan et au compte de résultat. De ce fait, le cadre conceptuel des IFRS et celui du SCF précisent les différentes conventions d'évaluation applicable :

#### a) Coût historique :

Il correspond à la **valeur donnée au jour d'acquisition** du bien ; le cadre conceptuel de l'IFRS précise que :<sup>1</sup>

**Les actifs** sont comptabilisés pour le montant de la trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou pour la juste valeur de la contrepartie donnée pour les acquérir au moment de leur acquisition.

**Les passifs** sont comptabilisés pour le montant des produits reçus en échange de l'obligation, ou de certaines circonstances (par exemple les impôts sur le résultat), pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie que l'on s'attend à verser pour éteindre le passif dans le cours normal de l'activité.

---

<sup>1</sup> BOUHADIDA, Mohamed, op.cit. p : 44

La loi 07/11 portant SCF, précise que le principe du coût historique est maintenu mais en plus de la juste valeur.

**b) Coût actuel :**

Il est défini comme la **valeur équivalente** d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation.

Les **actifs** sont comptabilisés pour le montant de la trésorerie ou d'équivalents de trésorerie qu'il faudrait payer si le même actif ou un actif équivalent était acquis actuellement. Les **passifs** sont comptabilisés pour le montant non actualisé de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie qui serait nécessaire pour régler l'obligation actuellement.<sup>1</sup>

**c) Valeur de réalisation ou de règlement :**

Elle se définit comme la **valeur de cession**.

Les **actifs** sont comptabilisés pour le montant de la trésorerie ou d'équivalents de trésorerie qui pourrait être obtenu actuellement en vendant l'actif lors d'une sortie volontaire. Les **passifs** sont comptabilisés pour leur valeur de règlement, c'est-à-dire pour les montants non actualisés de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie que l'on s'attendrait à payer pour éteindre des passifs dans le cours normal de l'activité.

**d) Valeur actualisée :**

C'est une « **estimation actuelle de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie** dans le cours normal de l'activité ».<sup>2</sup>

Les **actifs** sont évalués pour la valeur actualisée des entrées nettes futures de trésorerie que l'élément génère dans le cours normal de l'activité. Les **passifs** sont comptabilisés à la valeur actualisée des sorties de trésorerie nettes futures que l'on s'attend à devoir consentir pour éteindre les passifs dans le cours normal de l'activité.

**e) La juste valeur :**

Malgré l'utilisation fréquente de la juste valeur dans les normes de l'IASB, elle ne figure pas dans les conventions d'évaluation énumérées par le cadre conceptuel. Elle se

---

<sup>1</sup> EPSECSG-Comptabilité financière : SCE, L'OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES, CONSTANTINE, 2011/2012, p : 105

<sup>2</sup>Idem, p : 112

définit par ces normes et par le SCF comme suit : « le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale ». <sup>1</sup>

### **1.1.7 Le concept de capital et de maintien de capital :**

#### **1.1.7.1 Concepts de capital**

Le concept de capital peut être de deux natures :

- a) Le concept financier de capital :** est celui de l'argent investi, ou du pouvoir d'achat investi (capital : actif net ou capitaux propres de l'entreprise). Dans la pratique ce concept est adopté par la plupart des entreprises pour préparer leurs états financiers.
- b) Le concept physique de capital :** est considéré comme la capacité opérationnelle ou productive de l'entreprise (ex : nombres d'unités produites par jour).

Selon le cadre conceptuel le choix du concept de capital doit être motivé par les besoins des utilisateurs de ses états financiers qui peuvent être concernés soit par le capital investi ou par la capacité opérationnelle de l'entreprise.

#### **1.1.7.2 Le maintien du capital :**

**Le maintien de capital financier :** est un concept qui repose sur le fait qu'un bénéfice est obtenu uniquement lorsque le montant financier de l'actif net à la clôture de l'exercice dépasse le montant financier de l'actif net à l'ouverture de l'exercice, après exclusion de toute distribution aux actionnaires et de tout apport de leur part au cours de l'exercice considéré. Il est évalué soit en unités monétaires nominales, soit en unités de pouvoir d'achat constant.

**Le maintien du capital physique :** est un concept selon lequel un bénéfice n'est obtenu que si la capacité de production physique de l'entreprise à la clôture de l'exercice dépasse la capacité de production physique à l'ouverture de l'exercice, après exclusion de toute distribution aux propriétaires et de toute contribution de ces propriétaires au cours de l'exercice.

---

<sup>1</sup>COLLECTIF EPBI, op.cit. p : 215

## 1.2 Principes de fonctionnement de l'IAS 1 :

L'objectif d'IAS1 « présentation des états financiers » est de prescrire une base de présentation des états financiers, afin qu'ils soient comparables tant aux états financiers de l'entité pour les périodes antérieures qu'aux états financiers d'autres entités.<sup>1</sup>

### 1.2.1 Définition et cadre général de présentation des états financiers :

#### 1.2.1.1 Définitions des états financiers :

Il existe plusieurs définitions des états financiers, parmi ces définitions :

« Les états financiers sont un ensemble complet et indissociable des documents comptables et financiers permettant de donner une image fidèle de la situation financière, de la performance et de la variation de la situation de l'entité à la date de clôture des comptes.»<sup>2</sup>

« Les états financiers sont les états destinés à répondre aux besoins des utilisateurs qui ne sont pas en mesure d'exiger que l'entité prépare des rapports financiers adaptés à leurs besoins particuliers d'informations. »<sup>3</sup>

« Les états financiers retracent les effets financiers des transactions et autres événements en les groupant en grande catégories. Il s'agit des éléments liés directement à l'évaluation de la situation financière dans le bilan(les actifs, les passifs et les capitaux propres), ainsi que la performance dans le compte de résultat(les produits et les charges).»<sup>4</sup>

A partir de ces définitions on peut définir les états financiers comme étant **des documents de synthèse** aident les différents utilisateurs pour obtenir des informations financières fiables, pertinentes, comparables et intelligibles sur l'état de l'entreprise (situation financière, performance ou trésorerie) pour tous les utilisateurs de ces états.

A travers les états financiers l'information financière est communiquée par l'environnement externe de l'entreprise alors ces documents racontent l'histoire de l'entreprise.

---

<sup>1</sup>COLLECTIF EPBI -Normes comptables internationales, pages bleues, Alger, 2010.

<sup>2</sup>Système comptable financier, BERTI, Alger, 2013, p : 107.

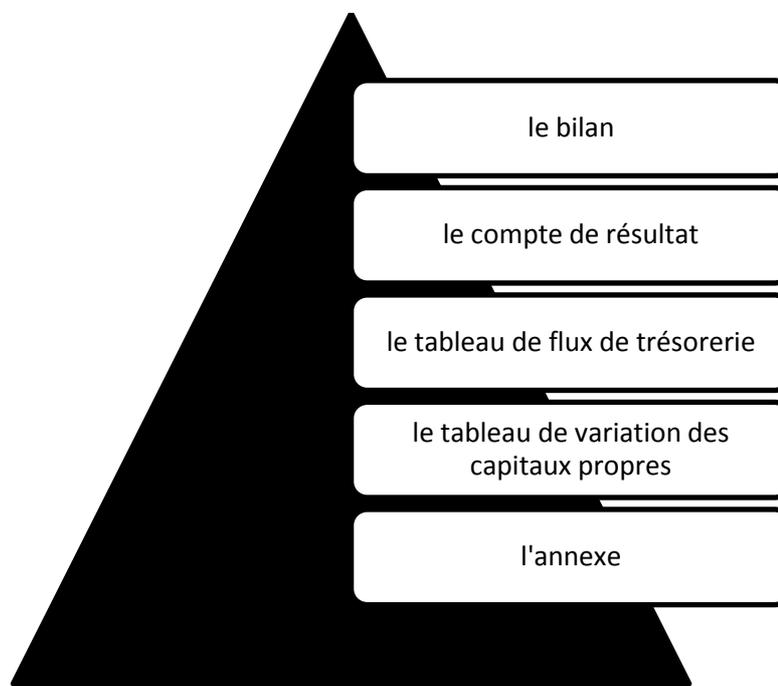
<sup>3</sup>[www.focusifrs.com](http://www.focusifrs.com) , consulté le 20/02/2017 à 17 :58h

<sup>4</sup>MAILLET, C, et LEMANH, A- Les normes comptables internationales IAS/IFRS, Foucher, paris,2004, P : 26, dans : BOURKAIB, Abderrahmane Adnane- Les normes comptables internationales IAS/IFRS et les perspectives de leur adoption en Algérie, Mémoire de Magister Sciences de Gestion option Monnaie et Finance, Université d'Alger, 2007, p : 54

Les états financiers se composent de cinq volets qui sont :

### Schéma n°1

#### Les cinq états financiers



**Source :** sur la base de l'article 25 de la loi 07-11 du 26 novembre 2007

Et d'autres états et textes auxquels renvoient les états financiers en font partie intégrante.<sup>1</sup>

#### 1.2.1.2 Cadre générale de présentation des états financiers :

La norme IAS1 fournit le cadre général de présentation des états financiers ainsi que les composantes de chaque document, cette norme précise que les états financiers délivrés par l'entreprise font partie intégrante du processus d'information financière.

Les interprétations liées à la norme IAS1 sont : IFRIC : 14, 15, 17, 18 .Concernent le domaine d'analyse, on a la présentation des états financiers(le bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation de capitaux propres, annexes etc.)<sup>2</sup>

La norme IAS 1 n'impose pas de modèle précis des différents documents. Par contre, elle précise qu'il faut produire suffisamment d'informations pour comprendre la manière d'établir les états financiers, notamment :

---

<sup>1</sup> KADDOURI, Amar ET MIMECHE, Ahmed, op.cit. p:65

<sup>2</sup>BOUHADIDA, Mohamed, op.cit. p : 28

- Le **nom de l'entité** qui présente les états financiers.
- La **date de clôture** de l'exercice.
- La **monnaie** dans laquelle sont libellés les états financiers.

La norme **IAS 1** est complétée par d'autres normes tel que :

- La norme **IAS 7** qui concerne le tableau de flux e trésorerie.
- La norme **IAS 14** informations sectorielles

Il est noté que la norme **IAS7** et **IAS14** encouragent les entreprises à présenter des informations sectorielles sur les flux de trésorerie.<sup>1</sup>

### **1.2.2 Le champ d'application :**

L'IAS 1 établit les modalités de présentation des états financiers, leur structure ainsi que leur contenu. Alors elle s'applique de manière égale à toutes les entreprises présentant des états financiers conformément au référentiel IAS /IFRS, y compris les banques et les compagnies d'assurances ainsi que les entreprises qui présentent des états financiers consolidés conformément à IFRS 10 « états financiers consolidés » et celles qui présentent des états financiers individuels conformément à l'IAS 27 « états financiers individuels ».<sup>2</sup>

Toutefois, elle ne s'applique pas à la structure et au contenu des états financiers intermédiaires résumés préparés selon l'IAS 34 « informations financières intermédiaires ».

Puis, pour le SCF, ces états financiers sont exigés pour toute entité entrant dans le champ d'application du système comptable financier (SCF) exception faite pour les petites entités.

### **1.2.3 Les postulats qualitatifs énoncés par le cadre conceptuel :**

Du § 22 au § 45 le cadre conceptuel de l'IASB énonce les hypothèses de base, les caractéristiques qualitatives ainsi qu'un ensemble de postulats complémentaires à ces dernières. Ces mêmes énonciations sont reprises par le SCF-2007

---

<sup>1</sup>COLMANT, Bruno et autres, op.cit. p : 63

<sup>2</sup>BOUHADIDA, Mohamed, op.cit. p : 53

### 1.2.3.1 Hypothèses de base :

- **Comptabilité d'engagement :**

Les états financiers sont préparés sur la base d'une comptabilité d'engagement, afin de satisfaire à leurs objectifs. Ce qui implique que les transactions et les événements sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent et non pas au moment du versement ou de la réception de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie. De plus, ils sont enregistrés dans les livres comptables et présentés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rapportent.

- **Continuité d'exploitation :**

Les états financiers sont préparés sur la base de continuité d'exploitation, ainsi l'entreprise est censée poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Dans une situation inverse, la valorisation de l'entreprise est effectuée en valeur de liquidation avec mention en annexe explicitement.

### 1.2.3.2 Caractéristiques qualitatives des états financiers :

Au § 24 du cadre conceptuel de l'IASB, nous avons la définition suivante : « les caractéristiques qualitatives sont les attributs qui rendent utile pour les utilisateurs de l'information fournie dans les états financiers. Les quatre principales caractéristiques qualitatives sont l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité.»<sup>1</sup>

**a) La fiabilité :**

Une information est fiable lorsqu'elle est exempte d'erreurs ou de biais et préjugés significatifs<sup>2</sup>.

**b) La pertinence :**

Alors l'information est jugé pertinente lorsqu'elle peut influencer les décisions économiques des utilisateurs malgré le degré d'incertitude élevé. Egalement, elle doit leur permettre de construire une bonne évaluation des événements passés, présents et futurs tout en les aidant à la correction leurs évaluation passées.

---

<sup>1</sup>KADDOURI, Amar et MIMECHE, Ahmed, op.cit. p : 73

<sup>2</sup> MINISTERE DE LA FINANCE, DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE, CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE, -manuel de comptabilité financière : conforme à la loi 07/11 portant SCE, ENAG éditions, Alger, 2014, p : 19

**c) L'intelligibilité :**

Dans les termes du cadre conceptuel, intelligibilité signifie **compréhensibilité**. Autrement dit, elle doit permettre au destinataire d'avoir une opinion éclairée sur la firme en question, sur ses activités et sur ses comptes.<sup>1</sup>

**d) La comparabilité :**

L'évaluation et la présentation des informations doivent être effectuées de façon cohérente et permanente afin de permettre une comparaison dans le temps et dans l'espace. Alors, la permanence des méthodes permet une comparaison temporelle, tandis que l'homogénéité assure une comparaison des entreprises entre elles.

Les caractéristiques qualitatives précédentes se basent sur les six principes suivants :

- L'importance relative ;
- L'image fidèle ;
- Prééminence de la substance sur la forme ;
- Neutralité ;
- Prudence ;
- Exhaustivité.

Puis, le cadre conceptuel énonce trois contraintes à respecter pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information ; elles se présentent comme suit :

- La célérité ;
- Le rapport coût/avantage ;
- L'équilibre entre les caractéristiques qualitatives.

---

<sup>1</sup>MINISTERE DE LA FINANCE, DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE, CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE -manuel de comptabilité financière : conforme à la loi 07/11 portant SCE, op.cit. p : 74

## Section 2 : Préparation des états financiers

### 2.1 Les travaux de régularisation et l'arrêté des comptes.

Les travaux de fin d'exercice sont nombreux. Ces opérations ramènent à un principe fondamental : la comptabilité doit refléter l'image fidèle de l'entreprise. En fin d'exercice (à la clôture) l'entreprise va dresser obligatoirement un inventaire complet et réaliste de ses avoirs et droits, ainsi que ses dettes, obligations et engagements. Toute modification découlant de cet inventaire doit se retrouver actée dans la comptabilité.<sup>1</sup>

De plus, le code de commerce annonce : « ... Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise. Elle doit établir des comptes annuels à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. Ces comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe qui forment un tout indissociable.»<sup>2</sup>

#### 2.1.1 Régularisation des comptes du bilan :

##### 2.1.1.1 Les travaux d'inventaire relatifs aux immobilisations corporelles et incorporelles:

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amortissables lorsque leur utilisation est déterminable. Cet amortissement se fait par la répartition de leur montant amortissable en fonction de leur utilisation<sup>3</sup>

Selon le SCF il existe deux méthodes pour l'évaluation des immobilisations à la clôture de l'exercice: la méthode de cout historique et la réévaluation à la juste valeur : dans cette réévaluation on a deux possibilités : la réévaluation est **positive ou négative**

- **L'inventaire physique et inventaire comptable :**

A la clôture de l'exercice, l'entité est tenue de confronter le contenu de son inventaire comptable avec les inventaires physiques, pour s'assurer de l'existence physique des biens comptabilisés. Cette opération d'inventaire peut se faire soit par le commissaire d'inventaire

---

<sup>1</sup> COLMANT, Bruno et autres, op.cit. p : 24.

<sup>2</sup>Article L 123-12 du Code de Commerce.

<sup>3</sup> BOUHADIDA, Mohamed, op.cit.p:166.

par le procédé du double comptage ou par l'utilisation du système « code à barre » couplé au traitement informatique.<sup>1</sup>

Après le rapprochement entre les deux inventaires le service comptabilité va justifier tous les écarts dégagés soit positifs ou négatifs par des enregistrements comptables. Un écart négatif est expurgé du bilan, alors qu'un écart positif est pris en charge.

#### **2.1.1.2 La régularisation des immobilisations financières :**

Les différentes immobilisations financières de l'entreprise sont évaluées soit par le coût historique ou la méthode de la juste valeur.

Les opérations de régularisation des immobilisations financières englobent :

- Les participations et créances rattachées à des participations :
- Les participations et créances détenues dans l'unique perspective de leur cession ultérieure et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) :
- Les autres titres immobilisés (part de capital ou placement à long terme détenus jusqu'à leur échéance) et les prêts et créances émis par l'entité et non détenus à des fins de transaction :

#### **2.1.1.3 Les dépréciations des autres éléments d'actifs**

En application du **principe de prudence**, il est nécessaire de tenir compte de l'amointrissement de valeur d'un élément d'actif autre qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle<sup>2</sup>. Les actifs à déprécier sont : les participations et autres immobilisations financières, les valeurs mobilières de placement, les stocks, les créances.

#### **2.1.1.4 L'évaluation et la comptabilisation des emprunts et dettes assimilées à la clôture de l'exercice :**

Les **emprunts** sont « les passifs financiers autres que les dettes commerciales à court terme soumises à des conditions normales de crédit<sup>3</sup> ». À titre d'exemple, les titres participatifs, les emprunts obligataires convertibles, les emprunts auprès des établissements de crédits...etc.

---

<sup>1</sup> HAMINI, Allal- BILAN COMPTABLE : TRAVAUX DE CLOTURE, BERTI Editions, Alger, 2013, p : 14

<sup>2</sup>Idem, p : 87

<sup>3</sup> IFRS 7.A

Après acquisition, les passifs sont évalués au coût amorti<sup>1</sup>, à l'exception des passifs détenus à des fins de transaction dont l'évaluation est effectuée à la juste valeur. Concernant les variations de la juste valeur, elles sont comptabilisées en fin d'exercice en charges ou en produits selon le cas : une perte ou un profit.<sup>2</sup>

#### 2.1.1.5 La constatation des impôts différés actifs et passifs en fin d'année :

Un **impôt différé** correspond à « un montant d'impôt sur les bénéfices payable (impôt différé passif) ou recouvrable (impôt différé actif) au cours d'exercice futurs<sup>3</sup> » et provenant du « ..., à la clôture de l'exercice, un actif ou un passif d'impôt différé et comptabilisé pour toutes les différences temporelles dans la mesure où ces différences donneront probablement lieu ultérieurement à une charge ou à un produit d'impôts dans un avenir prévisible...etc.<sup>4</sup> » ; et il y a deux types d'impôts différés :

- a) Un passif d'impôt différé ;
- b) Un actif d'impôt différé.

Tout comme l'impôt exigible, l'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge et compris dans le résultat net de l'exercice. A cet effet, les créances et dettes d'impôt différé doivent être évaluées.<sup>5</sup>

#### 2.1.1.6 Les provisions (IAS 37) :

A la clôture de chaque exercice, l'entité est confrontée au **principe de séparation des exercices**, qui consiste à imputer à un exercice toutes les charges qui le concernent pour ne pas les transférer sur les exercices futurs.

La constitution de provision est obligatoire si l'échéance ou le montant est incertain pour éviter le délit de distribution de dividendes fictifs et la présentation de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice de la situation financière et du patrimoine.

---

<sup>1</sup> Selon le SCF, il correspond au montant d'évaluation lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance et diminué éventuellement de toute réduction pour dépréciation ou non-recouvrabilité.

<sup>2</sup> MINISTERE DE LA FINANCE, DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE, CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE, op.cit., p : 436

<sup>3</sup> Article 334-2 du SCF 2007

<sup>4</sup> KADDOURI, Ammar et MIMECHE, Ahmed, op.cit., p : 303

<sup>5</sup> BOUKOUBA, Rania et BOUTEMEDJET, Boutheyna-l'élaboration des travaux de fin d'exercice selon le système comptable financier « SCF », mémoire fin de cycle pour l'obtention du diplôme supérieure spécialité comptabilité, GEMA Alger, 2015-2016, p : 43

## 2.1.2 Régularisation des comptes de compte de gestion :

A l'occasion de la clôture des comptes sociaux, il est impératif de faire la revue intégrale des comptes de charges et de produits. Cette dernière a pour but de s'assurer du respect de l'hypothèse de la **comptabilité d'engagements**, le principe de la **séparation des exercices** et celui de la **prudence**, rappelée par le décret exécutif du 26 Mai 2008 portant application de la loi 07-11 portant SCF.

## 2.2 L'établissement des états financiers

La comptabilité financière étant un procédé permettant d'établir des états financiers fiables, doit intéresser les investisseurs et autres utilisateurs dans un contexte favorables pour les attirer et tisser des échanges avantageux avec eux.

Ces états financiers, pour être en conformité avec le référentiel des IAS/IFRS ils doivent présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie et respecter les conditions de comptabilisation.<sup>1</sup>

### 2.2.1 Les composantes des états financiers :

Selon le cadre conceptuel du référentiel international IAS/IFRS et celui du référentiel algérien SCF, nous avons les définitions suivantes :

**2.2.1.1 Les Actifs:** un actif est « une ressource contrôlée par une entité du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs <sup>2</sup> ».

Habituellement, l'actif est scindé en :

**a) Actif courant :** c'est un actif:

- ✓ Que l'entité s'attend à pouvoir réaliser, vendre ou consommer dans le cadre de son cycle d'exploitation<sup>3</sup> normal.
- ✓ Qui est détenu à des fins de transactions, pour une durée courte (inférieure ou égale à une année),
- ✓ Qui constitue de la trésorerie dont l'utilisation n'est pas soumise à restriction.

**b) Actif non-courant :** c'est un actif :

- ✓ qui est destiné à être utilisé d'une manière continue pour les besoins des activités de l'entreprise tels que les immobilisations corporelles ou incorporelles,

---

<sup>1</sup> SAHRAOUI, Ali, Comptabilité financière, BERTI, Alger, 2011, p : 19.

<sup>2</sup> L'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au bénéfice de l'entreprise.

<sup>3</sup> Le cycle d'exploitation est une période s'écoulant entre l'acquisition des matières premières ou des marchandises entrant dans le processus d'exploitation, et leur réalisation sous forme de trésorerie.

- ✓ qui est détenu à des fins de placement à long terme ou qui n'est pas destinés à être réalisés dans les douze mois à compter de la date de clôture.

**2.2.1.2 Les Passifs:** un passif est « une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ». Le passif est constitué principalement par :

**a) Passif courant :** c'est un passif :

- ✓ Que l'entité s'attend à éteindre dans le cadre de son cycle d'exploitation normal.
- ✓ Dont le règlement doit intervenir dans les douze mois qui suivent la clôture de son exercice.

**b) Passif non-courant :** il comprend tous les éléments de passif qui ne constituent pas des passifs courants.

**2.2.1.3 Capitaux propres:** les capitaux propres sont « l'intérêt résiduel des participants aux capitaux propres de l'entité dans ses actifs après déduction de ses passifs ».

**2.2.1.4 Les Produits:** les produits sont « les accroissements d'avantages économiques au cours de l'exercice, sous forme d'entrées ou d'accroissements d'actifs, ou de diminutions de passifs qui ont pour résultat l'augmentation des capitaux propres autres que les augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres ».

**2.2.1.5 Les Charges :** les charges sont « des diminutions d'avantages économiques au cours de l'exercice sous forme de consommation, de sorties ou de diminutions d'actifs, ou de survenance de passifs. Elles ont pour effet de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux participants aux capitaux propres ».

**2.2.2 Les différents volets des états financiers :**

Le SCF 2007, conformément aux normes et l'IAS7, préconise les cinq états financiers suivants :

### 2.2.2.1 Le bilan ou état de la situation financière:

#### a) Définition du bilan :

Un bilan est « un état récapitulatif des actifs, des passifs et des capitaux propres de l'entité à la date de clôture des comptes<sup>1</sup>».

#### b) Généralités sur le bilan:

- Le bilan est établi à partir des soldes de la balance après inventaire et après écritures de regroupement permettant la détermination du résultat. Seuls figurent dans le bilan les comptes de nature patrimoniale (les comptes de 1 à 5).
- Le bilan doit être obligatoirement **équilibré** :
  - L'équilibre statique : total emplois = total ressources
  - L'équilibre dynamique : le cycle d'exploitation a pour conséquences des opérations affectant en même temps le patrimoine et les compte de gestion.

#### c) Le contenu du bilan :

- La norme IAS 1 n'exige aucun format de présentation du bilan, mais un certain nombre d'éléments doivent apparaître au bilan ou en annexe. Toutefois, le nouveau référentiel comptable et financier algérien présente un modèle de bilan précis.
- Selon l'article 220-1 du SCF 2011/2012, le bilan décrit séparément les éléments d'actifs et les éléments de passifs. Il fait apparaître de façon distincte au moins les rubriques :

##### i. A l'actif :

##### ✓ L'actif immobilisé:

- Les immobilisations incorporelles,
  - Les immobilisations corporelles,
  - Les amortissements,
  - Les participations,
  - Les actifs financiers,
- le projet d'amélioration des normes existantes ajoute ces rubriques :
    - Les immeubles de placement (IAS 40).
    - Les actifs biologiques (IAS 41).

---

<sup>1</sup>COLLECTIF EPBI, op.cit. p : 206

✓ **L'actif circulant :**

- Les stocks,
- Les actifs d'impôts(en distinguant les impôts différés),
- Les clients, les autres débiteurs et autres actifs assimilés (charges constatées d'avance),
- La trésorerie positive et les équivalents de trésorerie positive,

**ii. Au passif :**

✓ **Les capitaux propres :**

- Les capitaux propres avant distribution décidées ou proposées après la date de clôture, en distinguant le capital émis (dans le cas de société), les réserves, le résultat net de l'exercice et les autres éléments,

✓ **Les éléments du passif :**

- Les passifs non-courants portant intérêt,
  - Les fournisseurs et autres créditeurs,
  - Les passifs d'impôts (en distinguant les impôts différés),
  - Les provisions pour charges et passifs assimilés (produits constatés d'avance),
  - La trésorerie négative et les équivalents de trésorerie négative.
- le projet convergence à court terme des IFRS et des USGAAP introduit les rubriques :
- Actifs non-courants destinés à être cédés.
  - Passifs non-courants destinés à être cédés.
- Dans le cas d'un bilan consolidé :
- Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence,
  - Les intérêts minoritaires.
- Selon l'article 220-2 du SCF 2011/2012, la présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants (présentation adoptée par le SCF). Par exception, l'entité doit présenter tous les actifs et passifs par ordre de liquidité lorsqu'une représentation selon ce critère apporte des informations fiables et plus pertinentes
- De plus, l'article 220-4 explique la réglementation spécifique à laquelle est soumis le bilan des banques et des institutions financières assimilées.

**d) La présentation du bilan :**

- Actif du bilan (voir annexe N° 01).
- Passif du bilan (voir annexe N° 02).

### 2.2.2.2 Le compte de résultat ou l'état du résultat global(TCR):

a) **Définition du compte de résultat:** Le compte de résultat est « un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entité au cours de l'exercice ; il ne tient pas compte de la date d'encaissement ou de décaissement et fait apparaître, par différence, le résultat net de l'exercice<sup>1</sup> ».

b) **Le contenu du compte de résultat :**

- Selon le cadre conceptuel, une entité doit présenter une analyse des charges en utilisant une classification reposant :
  - soit sur la nature des charges,
  - soit sur leur fonction au sein de l'entité,
- En choisissant la méthode qui fournit des informations fiables et plus pertinentes.
- Au minimum, l'état du résultat doit comporter les postes suivants au titre de la période<sup>2</sup> :
  - les produits des activités ordinaires ;
  - les charges financières ;
  - la quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence;
  - la charge d'impôt sur le résultat ;
  - un montant unique représentant le total :
    - i. du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées, et
    - ii. du profit ou de la perte après impôt comptabilisé(e) résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, ou de la cession des actifs ou du (des) groupe(s) destiné(s) à être cédé(s) constituant l'activité abandonnée ;
  - le résultat de la période ;
  - les postes suivants en tant qu'affectation du résultat de la période :
    - i. Ce résultat de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle,
    - ii. Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère.

---

<sup>1</sup> L'article 27 de la loi 07/11 et l'article 32 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008

<sup>2</sup> BOUHADIDA, Mohamed, op.cit. p : 68

- Des postes et rubriques supplémentaires doivent être présentés au compte de résultat lorsqu'une telle présentation est pertinente pour comprendre la performance financière de l'entité.
- Une entité ne doit pas présenter des éléments de produits et de charges en tant qu'éléments extraordinaires, que ce soit dans le corps des états financiers ou dans les notes annexes. Cependant, lorsque des éléments de produits et de charges sont significatifs, leur nature et leur montant sont indiqués séparément.
- Le compte de résultat des banques et des institutions financières assimilées est soumis à une réglementation spécifique.
- L'analyse des charges par nature, permettant de déterminer les agrégats de gestion suivants :
  - La marge brute (MB),
  - La valeur ajoutée (VA),
  - L'excédent brut d'exploitation (EBE),
  - Le résultat opérationnel,
  - Le résultat financier,
  - Le résultat des activités ordinaires,
  - Le résultat extraordinaire<sup>1</sup>,
  - Le résultat net de la période.

**c) La présentation du compte de résultat (TCR) :**

- Par nature (voir annexe N° 03).
- Par fonction (voir annexe N° 04).

**2.2.2.3 Le tableau des flux de trésorerie :**

**a) Définition du tableau des flux de trésorerie :**

Selon l'Art 440-1 du SCF 2007 : « le tableau de flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entreprise à

---

<sup>1</sup> Il résulte des produits et charges correspondants à des événements ou transactions clairement distincts de l'activité ordinaire de l'entité (catastrophe naturelle...).

générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie »<sup>1</sup>

Selon l'Art 440 du SCF 2007 on peut déduire que le tableau de trésorerie est obligatoire et fait partie des états financiers décrits par l'IASB. Il a pour but d'apporter aux utilisateurs une base d'évaluation de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie. Il présente les entrées et sorties de disponibilités selon leur origine.

**b) Les objectifs de l'état de flux de trésorerie :**

Les objectifs d'états de flux de trésorerie est :

- Fournir l'information pertinente concernant les rentrés et les sorties de liquidités durant l'exercice à travers les flux des activités opérationnelles, d'investissement et de financement durant ce même exercice.
- La présentation de la provenance et de l'utilisation des ressources financières liquides d'une entreprise ainsi que de leur variation nette et utile pour les investisseurs, les créanciers et les autres utilisateurs.<sup>2</sup>

**c) Le contenu de l'état de flux de trésorerie :**

Selon l'IAS7, les flux sont ventiler entre :

- i. Flux des activités opérationnelles :** comprennent les opérations qui entrent dans la détermination du bénéfice net et qui ont un effet sur la trésorerie.
  - Les flux correspondant aux produits et charges d'exploitation, telles les sommes encaissés auprès des clients et les sommes versés aux fournisseurs et au personnel ;
  - Les autres encaissements et décaissements liés à l'activité d'exploitations.
- ii. Flux des activités d'investissement :** comprennent l'octroi ou le recouvrement de prêts, l'acquisition ou la cession de titres de créance ou de capitaux propres, ainsi que l'acquisition ou la cession d'immobilisations.
- iii. Flux des activités de financement :** portent sur les changements dans les passifs et les capitaux propres, et comprennent l'augmentation de capital (actions ou obligations) et les dividendes versés aux actionnaires sur cette augmentation, l'émission et le remboursement d'emprunts.

---

<sup>1</sup> KADDOURI, Amar et MIMMECHE, Ahmed, op.cit. p :103.

<sup>2</sup> NADI, Chlala et autres, op.cit. p : 221

**d) La préparation de l'état de flux de trésorerie :**

L'information nécessaire à la préparation de l'état de flux de trésorerie provient habituellement :

- De deux bilans successifs (exercice et exercice précédent) ;
- Compte de résultat (de l'exercice);
- Tableau de variation de capitaux propres (de l'exercice) ;
- Des données concernant certaines opérations choisies.<sup>1</sup>

Pour préparer cet état, il faut :

- Déterminer le montant des flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement et de financement ;
- Déterminer la variation nette de liquidités durant l'exercice ;
- Rapprocher la variation des liquidités de leurs soldes d'ouverture et de clôture de l'exercice.<sup>2</sup>

**e) La présentation du Tableau des Flux de Trésorerie :**

Selon l'Art 440-3 du SCF 2007 on peut dire que le tableau de flux de trésorerie est présenté soit par une méthode directe soit par une méthode indirecte, en trouve la différence entre les deux méthodes dans les flux de trésorerie opérationnelles (d'exploitation).

- i. La méthode **directe**<sup>3</sup> : cette méthode est recommandée, elle consiste à :
  - Présenter les principales rubriques d'entrée et de sortie de trésorerie brute (clients, fournisseurs, impôts...) afin de dégager un flux de trésorerie net,
  - Rapprocher le flux de trésorerie net du résultat avant impôt de la période considérée.
- ii. La méthode **indirecte**<sup>4</sup> : cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice en tenant compte des :
  - Effets des transactions sans influence sur la trésorerie (amortissement, variations des clients, stocks et fournisseurs ...)
  - Décalages de régularisations (impôt déferé ...)

---

<sup>1</sup> COLMANT, Bruno et autres, op.cit. p : 48.

<sup>2</sup> NADI, Chlala et autres, op.cit. p : 214.

<sup>3</sup> Voir l'annexe 05

<sup>4</sup> Voir l'annexe 06

- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ou de financement (plus ou moins-values de cession...), ces flux étant présentés distinctement.

Les deux méthodes conduisent au même montant total, la norme IAS10 encourage les entreprises à utiliser la méthode directe en pratique, toutefois, la méthode indirecte est la plus répandue

#### **2.2.2.4 Le tableau de variation des capitaux propres :**

Les entreprises sont désormais contraintes de publier les informations concernant leurs capitaux propres dans un document spécifique faisant partie des états financiers.

Selon l'Art 450-1 du SCF 2007 l'état de variation des capitaux propres constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice.<sup>1</sup>

##### **a) Les éléments du tableau de variation des capitaux propres :**

Les informations minimales à présenter dans cet état concernant les mouvements liés au:

- Résultat net de l'exercice.
- Changements de méthodes comptables et aux corrections d'erreurs dont l'impact est directement enregistré en capitaux propres.
- Autres produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de corrections d'erreurs significatives.
- Opérations en capital (augmentation, diminution, remboursement...)
- Distributions de résultats et affectations décidées au cours de l'exercice.

On déduit que le tableau de variation des capitaux propres fait partie des états financiers publiés par une entreprise. C'est un tableau qui permet l'analyse des mouvements affectés des rubriques des capitaux propres, entre autres :

Solde au 31/12/N-2

- Changement de méthodes comptables,
- Corrections d'erreurs significatives,

---

<sup>1</sup>KADDOURI, Amar et MIMECHE, Ahmed, op.cit. p : 101.

- Réévaluations des immobilisations,
- Gains ou pertes non comptabilisé dans le compte de résultat,
- Dividendes payés,
- Opération d'augmentation, diminution, remboursement de capital,
- Distribution et affectation de résultat de l'exercice

Le même principe pour le solde au 31/12/N-1 et pour l'exercice N

### 2.2.2.5 Annexe des états financiers :

#### a) Définition de l'annexe :

« Un des documents composant les états financiers. Il comporte des informations, des explications ou des commentaires d'importance significative et utiles aux utilisateurs des états financiers sur leur base d'établissement, les méthodes comptables spécifiques utilisés et sur les autres documents constituant les états financiers. Sa présentation et organisée de façon systématique.»<sup>1</sup>

L'annexe répond au souci de la comptabilité d'engagement et d'informations (bilan hors bilan). Ces informations chiffrées de l'annexe sont établis selon les mêmes principes figurant dans les autres états financiers.

On peut définir l'annexe comme étant un document qui résume toutes les informations sur les états financiers (les méthodes utilisés, les principes, les différents postes de bilan ou compte de résultat ...). Elle est établit pour aider les utilisateurs à comprendre les états financiers et à les comparer à ceux d'autres entreprises.

Une colonne « note » figurant sur chaque état financier permet d'indiquer face à chaque rubrique le renvoi aux notes explicatives existant dans l'annexe.

#### b) Le contenu de l'annexe aux états financiers :

Selon la norme IAS 1 : L'annexe comporte des informations portant les points suivants :<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Système comptable financier, op.cit. pp : 103-104

<sup>2</sup> BRUN, Stéphane, l'essentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS, Gualino éditeur, Paris, 2006, P : 58.

- Un résumé des bases d'évaluation et les méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers.
- Les informations supplémentaires pour les éléments présentés dans le corps de chacun des états financiers en respectant l'ordre dans lequel apparaissent chacun des postes et chacun des états financiers,
- Indiquer les informations imposées par les normes comptables internationales qui ne sont pas présentées par ailleurs dans les états financiers ;
- Chacun des postes du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie doit renvoyer à l'information correspondante dans les notes annexes ;
- Les informations concernant les entités associées, les co-entreprises, les filiales ou la société mère ainsi que les transactions ayant éventuellement eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants.
- Les informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières nécessaires à l'obtention d'une image fidèle.<sup>1</sup>

En effet, l'annexe comprend que des informations significatives qui aident les destinataires des documents à la prise de décision. Elle donne des explications dans le cadre de comptes consolidés sur les entités laissées en dehors du champ de consolidation, en plus les informations sur les entités incluses dans la consolidation (le périmètre, le patrimoine, la situation financière, le résultat...)<sup>2</sup>

**c) Modèles de tableaux pouvant figurer dans l'annexe<sup>3</sup> :**

- i. Evolution des immobilisations et des actifs financiers non courants.
- ii. Tableau des amortissements sur immobilisations et autres actifs non courants
- iii. Tableau des pertes de valeur et Tableau des provisions
- iv. Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

---

<sup>1</sup>KADDOURI, Amar et MIMECHE, Ahmed, op. cit. pp 111-112.

<sup>2</sup> Idem, p : 116

<sup>3</sup> Remarque :(la liste n'est pas exhaustive).

### Section 3 : comparaison entre le référentiel international IFRS et le référentiel algérien SCF) :

Le SCF, tel que diffusé à ce jour, est lui-même très fortement inspiré des règles comptables internationales (IAS/IFRS). Avec quelques points de différences entre ces deux systèmes.<sup>1</sup>

Pour le cadre conceptuel, les divergences s'apparaissent entre les deux référentiels au niveau du champ d'application, de l'organisation de la comptabilité et des objectifs des états financiers. Ensuite pour les états financiers, les points de différenciation se montrent dans les différentes définitions données par chaque référentiel pour les différentes composantes de ces états.

En dernier lieu, l'adoption du SCF a pour but d'harmoniser la pratique comptable algérienne et la pratique comptable internationale tout en respectant les besoins nationaux. Alors, on va essayer de résumer les principaux points de divergences entre les deux référentiels par la suite.

#### 3.1 La divergence entre le cadre conceptuel international et le cadre conceptuel algérien :

**Tableau n°1**  
**Comparaison entre les IFRS et le SCF au niveau du cadre conceptuel**

Désignation	IAS/IFRS	SCF
Champ d'application	Toutes les entreprises commerciales, industrielles et autres, qu'elles appartiennent au secteur public ou privé	<ul style="list-style-type: none"><li>• les sociétés soumises aux dispositions du code de commerce ;</li><li>• Les coopératives ;</li><li>• Les personnes physiques ou morales produisant des biens ou des services marchands ou non marchands, fondés sur des actes répétitifs ;</li><li>• Toutes autres personnes</li></ul>

<sup>1</sup>KHALDI Yasser, La divergence entre le SCF et les normes internationales IAS/IFRS, mémoire en sciences financière et commerciale, option : comptabilité et finance, ESC, P.43

		physiques ou morales qui y sont assujetties par voie légale ou réglementaire. <sup>1</sup>
Organisation de la comptabilité		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La tenue des documents est obligatoire : livre, grands livre, livre d'inventaire doivent être conservés pendant 10 ans.<sup>2</sup></li> <li>• La comptabilité de chaque entité doit respecter la terminologie et les principes directeurs du système comptable et financier<sup>3</sup></li> </ul>
Objectifs des états financiers	Le cadre définit les objectifs des états financiers par rapport aux informations.	Les états financiers doivent présenter de manière fidèle la situation financière et doivent refléter l'ensemble des opérations et événements découlant des transactions de l'entité et des effets des événements liés à son activité. <sup>4</sup>
Utilisateurs des états financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investisseurs ;</li> <li>• Le personnel ;</li> <li>• Créanciers ;</li> <li>• Clients ;</li> <li>• Fournisseurs ;</li> <li>• Etat ;</li> <li>• Public.</li> </ul>	le SCF- 2007 cite les dirigeants de l'entreprise avant les fournisseurs de capitaux,

**Source :** BESSGHI Mourad, le système comptable financier : analyse comparée, document de travail de l'ordre national des experts comptables, commissaires aux comptes.

Pour les autres points, comme les conventions comptables et les principes comptables à respecter, les deux référentiels ne diffèrent pas significativement.

<sup>1</sup> Article 04 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007

<sup>2</sup> Article 20 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007

<sup>3</sup> Article 06 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007

<sup>4</sup> Article 26 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007

### 3.2 La divergence entre la présentation des états financiers selon les IFRS et le SCF :

**Tableau n°2**  
**Comparaison entre les IFRS et le SCF au niveau de la présentation des états financiers**

Désignation	IAS/IFRS <sup>1</sup>	SCF <sup>2</sup>
Actifs	Ressources contrôlées par l'entreprise du fait d'évènements passés, dont des avantages économiques futures sont attendus.	Les actifs constitués des ressources contrôlées par l'entité du fait d'évènements passés et destinées à procurer à l'entité des avantages économiques.
Passifs	Obligation actuelle de l'entreprise résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.	
Capitaux propres	Intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs.	Intérêt résiduel des participants dans les capitaux propres de l'entreprise après déduction de ses passifs
Produits	Représentent les accroissements d'actifs ou diminution de passifs qui ont pour résultat l'augmentation des capitaux propres autres que les augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres	Correspondent aux accroissements d'avantages économiques survenus au cours de l'exercice, sous forme d'entrées ou d'augmentations d'actifs ou de diminution de passifs. Ils ont pour effet d'augmentation des capitaux propres autres que les augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres.
Charges	Correspondent aux diminutions d'avantages économiques survenus au cours de l'exercice, sous forme	diminutions d'avantages économiques au cours de l'exercice sous forme de consommation, de

<sup>1</sup> Cadre conceptuel de l'IASB

<sup>2</sup> Annexe 03 du SCF

	de sorties ou de diminutions d'actifs ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux participants aux capitaux propres	sorties ou diminutions d'actifs ou de survenance de passifs. Elles ont pour effet de diminuer les capitaux propres.
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Source :** BESGHI Mourad, op.cit.

### 3.3 La divergence du nouveau système comptable financier et les normes IFRS :

Le nouveau système comptable financier se veut totalement compatible avec les IFRS, cependant quelques différences qui sont les suivantes<sup>1</sup> :

- Des règles spécifiques concernant l'organisation et la tenue de la comptabilité, la nomenclature des comptes et l'enregistrement des opérations dans ces comptes, sont prévues par le référentiel national. En contrepartie, ces domaines ne font généralement l'objet d'aucune norme internationale, et ne sont pas traités par les IFRS.
- Un traitement spécifique est envisagé par le référentiel algérien pour les banques et les assurances. Puis, il ne traite que de façon succincte du domaine des instruments financiers, des immeubles de placement et de l'agriculture et nécessite une prise en compte du texte complet des IAS et des IFRS de l'IASB.
- Le nouveau référentiel algérien traite le cas particuliers des très petites entreprises, qui sont autorisées à ne tenir qu'une comptabilité basée sur les mouvements de trésorerie, alors que les IFRS n'envisagent aucune disposition particulière pour ces entreprises.
- Au niveau du cadre conceptuel, le projet définit la convention de l'entité et la convention de l'unité monétaire, conventions non expressément mentionnées dans les IFRS mais qu'il paraît utile de rappeler dans le cadre des très petites entreprises.
- L'inventaire permanent est obligatoire dans le SCF est autorisé dans les IFRS. Ainsi il existe des traitements alternatifs autorisés par les IFRS et non pas repris par le nouveau référentiel algérien.
- Evaluation des immobilisations corporelles à la juste valeur (JV) à la clôture.
- Comptabilisation d'une immobilisation donnant lieu à une subvention d'investissement à sa valeur d'acquisition diminuée du montant de subvention reçue.

<sup>1</sup> KHALDI Yasser, op.cit. p : 60

## **Conclusion du chapitre :**

Pour conclure ce chapitre, on peut dire que le cadre de préparation et de présentation des états financiers « cadre conceptuel » a pour but de fournir une base commune permettant l'élaboration de normes cohérentes. Il précise les objectifs des états financiers ainsi que les principes qui doivent présider à leur établissement.

Aussi ce chapitre aborde une introduction aux travaux de fin d'exercice appliqué par tous type d'entreprise pour vérifier la bonne maîtrise des différents principes comptables. Ces travaux sont la base de préparation des états financiers.

Le référentiel algérien SCF s'est inspiré du référentiel international IASB avec une petite divergence au niveau du cadre conceptuel et des états financiers. Comme le confirme Karim DJOUDI, ex. ministre des finances, « ...le référentiel national a introduit des changements aux niveaux des définitions, des concepts, des règles d'évaluation et de comptabilisation et de la nature et du contenu des états financiers que devront produire les entités soumises à la tenue d'une comptabilité financière ». Il a rajouté que ces changements découlent du rôle de la comptabilité qui doit s'attacher à la réalité économique des opérations plus qu'à leur nature juridique.

## **CHAPITRE 2**

Les évènements postérieurs  
à la date de clôture et leur  
impact sur la préparation des  
états financiers

Le cadre conceptuel englobe un ensemble de principes théoriques qui constituent le cadre de référence, non seulement pour les théoriciens mais également pour les praticiens du domaine comptable. Ces derniers se retrouvent dans l'obligation de respecter ces principes-là pour assurer la sincérité et la fidélité des états financiers.

Parmi ces principes, le principe **d'indépendance des exercices** comme stipule l'article 12: « le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et de celui qui le suit. Pour sa détermination, seuls lui sont imputés les opérations et les évènements qui lui sont propres »<sup>1</sup>. Par application de ce principe, le résultat d'un exercice doit être calculé en tenant compte de toutes les charges qui le concernent, même si elles sont connues après la clôture de l'exercice.

De plus, l'article 26 de la loi 07-11 du 25 novembre 2007 prévoit que les états financiers doivent refléter l'ensemble des opérations et évènements découlant des transactions de l'entité et des effets des évènements liés à son activité. Alors, quand une charge trouve son origine dans l'exercice clos, elle doit lui être rattachée même si elle est connue après sa clôture. On dit que ces charges découlent **d'évènements postérieurs à la clôture d'un exercice**.

Dans le but de bien cerner cette notion, nous avons jugé utile de diviser notre deuxième chapitre en trois principales sections, qui sont comme suit :

- **Section 01** : la présentation des évènements postérieurs à la date de clôture qui sera décomposée en deux sous-sections. La première sera consacrée à la définition de ces évènements et la seconde à leurs différentes catégories ;
- **Section 02** : prise en charge des évènements postérieurs à la date de clôture. Elle sera subdivisée en trois sous-sections ; la première et la deuxième porteront sur la prise en charge de chaque catégorie. Puis, la dernière sera consacrée à l'hypothèse de la continuité d'exploitation ;
- **Section 03** : l'impact des évènements postérieurs à la date de clôture. Pour cette dernière section, elle sera fractionnée en deux sous-sections. Chacune traitant une catégorie de ces évènements.

---

<sup>1</sup> Article 12 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008

## Section 1 : présentation des événements postérieurs à la date de clôture :

Entre la date de clôture de l'exercice comptable et la date d'établissement des comptes annuels, des événements particuliers peuvent survenir. Ces événements sont qualifiés d'« **événements postérieurs** » font l'objet d'un traitement comptable ou d'une information à l'organe appelé à statuer sur les comptes. Alors, qu'est-ce qu'on entend par les événements postérieurs à la date de clôture ?

### 1.1 Définition des événements postérieurs à la date de clôture :

Les événements postérieurs à la date de clôture s'inscrivent entre la date de clôture et la date d'arrêté. Pour bien comprendre la notion des événements postérieurs à la date de clôture, nous allons mentionner ci-après deux définitions ; celle de la fondation **IFRS** (norme IAS 10) et celle prise par le référentiel national SCF.

#### 1.1.1 Définition des événements postérieurs à la date de clôture selon la norme IAS 10<sup>1</sup>:

**Les événements postérieurs à la date de clôture** sont les événements, favorables et défavorables, qui se produisent entre la **date de clôture** et la **date de l'autorisation de publication des états financiers**. On peut distinguer deux types d'événements :

- ceux qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la fin de la période de présentation de l'information financière (événements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements) ; et
- ceux qui indiquent des situations apparues après la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements).

#### 1.1.2 Définition des événements postérieurs à la date de clôture selon le SCF<sup>2</sup> :

**Les événements survenant après la date de clôture** sont les événements tant favorables que défavorables qui se produisent entre la **date de clôture** et la date à laquelle la **publication** des états financiers est **autorisée**. On distingue deux types d'événements :

- Ceux qui contribuent à confirmer des circonstances qui existaient à la date de clôture ;
- Ceux qui indiquent des circonstances apparues postérieurement à la date de clôture.

---

<sup>1</sup> IAS 10.3

<sup>2</sup> Glossaire arrêté du 26 juillet 2008

Alors, le référentiel national SCF a repris la définition des normes internationales IFRS. De plus, nous **synthétisons** qu'un événement postérieur à la clôture de l'exercice est un événement qui intervient au cours d'un exercice comptable et qui est connu entre la date de clôture de l'exercice comptable et la date d'établissement des comptes annuels.

Partant des définitions précédentes, plusieurs termes importants sont à expliquer :

- **La date de clôture** : c'est la date du dernier jour de l'exercice auquel se rapportent les états financiers, soit le 31 décembre de l'année N.
- **La date d'arrêté (La date d'autorisation de publication)** : Elle correspond à la date à laquelle l'organe délibérant arrête les états financiers pour publication à l'extérieur de l'entreprise. Cette date peut varier selon l'organisation ou les contraintes juridiques pesant sur l'entreprise.
- **La date de publication légale** : c'est la date de publication des états financiers au niveau du Conseil National du Registre de Commerce CNRC (les trente 30 jours qui suivent la réunion de l'Assemblée Générale AG).

## 1.2 Catégories des événements postérieurs à la date de clôture :

Lorsque les événements ont lieu durant l'exercice, ils sont traités dans l'exercice en cours et pris en compte normalement dans la présentation des états financiers. Ces événements peuvent (selon les cas) donner lieu ou non à des ajustements comptables. Alors, nous pouvons déduire qu'ils peuvent subdiviser en deux principales catégories qui sont :

- 1.2.1 **Les événements donnant lieu à des ajustements** sont ceux qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la fin de la période,
- 1.2.2 **les événements ne donnant pas lieu à des ajustements** sont ceux qui indiquent des situations apparues après la date de clôture (ces derniers doivent être présentés lorsqu'ils sont significatifs).

Donc, le référentiel international IFRS et le référentiel national SCF ont soumis d'accord sur cette distinction.

## **Section 2 : prise en charge des évènements postérieurs à la date de clôture :**

Le traitement comptable des évènements postérieurs à la date de clôture est régi par la norme internationale IAS 10 et par les dispositions des articles 26 de la loi n° 07-11 du 26 novembre 2007 portant Système Comptable Financier et 12 du décret exécutifs n° 08-159 du 26 mai 2008 portant application de ce système. Alors, il convient de distinguer deux situations différentes :

### **2.1 Evènements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements :**

Pour cette catégorie, on va s'intéresser à sa définition et sa comptabilisation selon les deux référentiels (IFRS et SCF). Puis, on va citer quelques exemples.

#### **2.1.1 Définition des évènements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements :**

##### **2.1.1.1 Définition (selon la norme IAS 10):**

« Les évènements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements sont ceux qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la fin de la période de présentation de l'information financière<sup>1</sup> ».

##### **2.1.1.2 Définition (selon le SCF):**

« Tout évènement ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la date de clôture des comptes d'un exercice et connu entre cette date et celle de l'approbation des comptes du dit exercice, doit être rattaché à l'exercice clos...<sup>2</sup>».

Donc, le référentiel international IFRS et le référentiel national SCF se mettent d'accord sur la définition de cette notion.

#### **2.1.2 Comptabilisation des évènements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements :**

Comme le référentiel algérien SCF est inspiré du référentiel international IFRS, sont-ils d'accord sur le traitement comptable des évènements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements.

---

<sup>1</sup> IAS 10.3

<sup>2</sup> Article 13 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008- §2

### 2.1.2.1 Selon l'IAS 10 :

Une entité doit ajuster les montants comptabilisés dans ses états financiers pour refléter des événements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements.<sup>1</sup>

### 2.1.2.2 Selon le SCF :

Comme le confirme l'article 13 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008, une entité est tenue d'ajuster les montants comptabilisés dans ses états financiers pour refléter les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers contribuant à confirmer des circonstances qui existaient à la date de clôture.

Une entité qui ne respecterait pas cette disposition ne présenterait pas d'états financiers sincères et commettrait une erreur qu'elle devra corriger lors de la préparation des états financiers de l'exercice suivant, en apportant la correction dans l'année de comparaison pour rectifier son erreur, avec toutes les conséquences sur le résultat et l'impôt sur le bénéfice de l'exercice précédent faussés en raison de cette erreur d'appréciation ou omission.<sup>2</sup>

### 2.1.2.3 Synthèse :

Cependant, les deux référentiels affirment que lorsque l'événement a pris naissance au cours de l'exercice, il est rattachable à ce dernier. Et l'organisme doit ajuster les montants comptabilisés dans ses états financiers ou comptabiliser des éléments qui auparavant ne l'étaient pas afin de prendre en compte l'impact des événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice qui sont relatifs à des situations existant à cette date.

Alors, ce type d'évènement doit être pris en compte dans l'exercice et être rapporté au compte de résultat de l'exercice au cours duquel il est né. S'il répond aux conditions d'un passif, il doit être comptabilisé à la clôture de l'exercice (sous réserve d'être mesurable). Si l'incidence financière de l'évènement postérieur n'est pas mesurable, il conviendra d'insérer une mention spéciale dans l'annexe.<sup>3</sup>

Bien évidemment, le passif doit être estimé à la date d'établissement des comptes, selon les informations connues. Il conviendra d'apprécier :

- Si une obligation existait bien à la clôture de l'exercice,

---

<sup>1</sup> IAS 10.8

<sup>2</sup> MINISTERE DE LA FINANCE, DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE, CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE, op.cit., p : 460

<sup>3</sup> BOUKOUBA, Rania et BOUTEMEDJET, Boutheyna, op.cit. p : 51

- S'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers,
- Si cette sortie de ressources se fera sans contrepartie attendue du tiers en question.

### **2.1.3 Exemples des événements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements :**

Sont présentés ci-après des exemples d'événements postérieurs à la date de clôture imposant à l'entité d'ajuster les montants comptabilisés dans ses états financiers ou de comptabiliser des éléments qui, auparavant, ne l'étaient pas<sup>1</sup>.

- a) la décision rendue par un tribunal après la date de clôture qui, du fait qu'elle confirme l'existence à la date de clôture d'une obligation actuelle de l'entité, impose à l'entité d'ajuster la provision déjà comptabilisée ou de comptabiliser une provision au lieu d'indiquer simplement un passif éventuel<sup>2</sup>. Des règles de comptabilisation des provisions et des passifs éventuels figurent dans les Normes comptables relatives aux Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels<sup>3</sup>;
- b) la réception, après la date de clôture, d'informations indiquant qu'un actif était déprécié à la date de clôture ou que le montant d'une dépréciation précédemment comptabilisée pour cet actif doit être ajusté. Par exemple :
  - i. la faillite d'un client survenant après la date de clôture confirme généralement qu'une perte sur créance existait déjà à la date de clôture et que l'entité doit ajuster la valeur comptable de la créance ;
  - ii. la vente d'un actif après la date de clôture donne des indications sur la valeur nette à la date de clôture à condition que les circonstances qui prévalent au moment de la vente aient existé à la date de clôture. A l'inverse, la simple évolution post-clôture de la valeur d'un actif ne peut donner lieu à ajustement de cette valeur.
  - iii. la vente de stocks après la date de clôture peut donner des indications sur leur valeur nette de réalisation à la date de clôture ;

---

<sup>1</sup> IAS 10.9

<sup>2</sup> Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

<sup>3</sup> Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

- c) la détermination, après la date de clôture, du coût d'actifs acquis ou du produit d'actifs cédés avant la date de clôture;
- d) la détermination, après la date de clôture, du montant des produits collectés au cours de l'exercice qui doivent être partagés avec un autre gouvernement aux termes d'un accord de partage des produits existant au cours de l'exercice désigné;
- e) la détermination, après la date de clôture, du montant des paiements à effectuer au titre de l'intéressement ou de primes si, à la date de clôture, l'entité avait une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer ces paiements du fait d'événements antérieurs à cette date;
- f) la découverte de fraude ou d'erreurs montrant que les états financiers étaient incorrects.<sup>1</sup>

## **2.2 Evènements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements :**

Juste comme la catégorie précédente, on va essayer d'entourer la définition et la comptabilisation de la présente catégorie selon les deux référentiels (IFRS et SCF), ainsi que quelques illustrations.

### **2.2.1 Définition des évènements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements :**

#### **2.2.1.1 Définition (selon IAS 10) :**

Les évènements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements sont ceux qui indiquent des situations apparues après la date de clôture.<sup>2</sup>

#### **2.2.1.1 Définition (selon le SCF):**

« ...Si un évènement se produit après la date de clôture de l'exercice et n'affecte pas la situation de l'actif ou du passif de la période précédant l'approbation des comptes, aucun ajustement n'est à effectuer... »<sup>3</sup>.

On peut conclure qu'il n'y a pas de différence entre les deux référentiels en ce qui concerne cette notion.

---

<sup>1</sup> Normes comptables internationales, op.cit. p : 36

<sup>2</sup> IAS 10.3

<sup>3</sup> Article 13 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 pris en application de la loi 07-11 du 25 novembre 2007 relative au système comptable financier

## **2.2.2 Comptabilisation des événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements :**

### **2.2.2.1 Selon l'IAS 10 :**

Une entité ne doit pas ajuster les montants comptabilisés dans ses états financiers pour refléter des événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements.

### **2.2.2.2 Selon le SCF :**

Lorsque les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers indiquent des circonstances apparues postérieurement à la date de clôture, une entité ne doit pas ajuster les montants comptabilisés dans ses états financiers pour refléter des événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements.<sup>1</sup>

En revanche, « ... Cet événement doit faire l'objet d'une information dans l'annexe aux états financiers s'il est d'une importance telle qu'il pourrait affecter les décisions des utilisateurs des états financiers <sup>2</sup>».

L'information précise alors :

- La nature de l'évènement ;
- L'estimation de l'impact financier ou les raisons pour lesquelles l'impact financier ne peut pas être estimé<sup>3</sup>.

### **2.2.2.3 synthèse :**

En conséquence, les deux référentiels s'entendent sur le fait que cette catégorie d'évènements postérieurs à la date de clôture n'aura pas d'impact ni sur le bilan, ni sur le compte de résultat. Par contre, elle a un impact sur l'annexe légale.

Cependant, Il convient de distinguer deux situations différentes, selon l'importance de l'évènement<sup>4</sup> :

---

<sup>1</sup> MINISTERE DE LA FINANCE, DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE, CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE, op.cit., p : 461

<sup>2</sup> §2, Article 13 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008

<sup>3</sup> Arrêté du 26 juillet 2008- §260.3

<sup>4</sup> BOUKOUBA, Rania et BOUTEMEDJET, Boutheyna, op.cit. p : 52

➤ **La continuité d'exploitation est remise en cause :**

Une information doit être donnée dans l'annexe si l'événement postérieur remet en cause la continuité de l'exploitation. Les comptes annuels doivent, dans certains cas, faire l'objet d'ajustement (évaluation des comptes en fonction de leur valeur liquidative)

➤ **La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause :**

Lorsque l'importance de l'événement est **significative**, une mention doit être faite dans l'**annexe**. Dans le cas contraire, aucune information ne doit être donnée dans l'annexe. Dans tous les cas, cet événement, même s'il n'est pas mentionné dans l'annexe, doit être détaillé dans le **rapport de gestion**.

**2.2.3 Exemples des événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements:**

Sont par exemple des événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à un ajustement, qui aboutiront généralement à une information à fournir<sup>1</sup> :

- a) Un regroupement d'entreprise important postérieur à la date de clôture ou la sortie d'une filiale importante ;
- b) L'annonce d'un plan pour abandonner une activité ;
- c) Des acquisitions importantes d'actifs, la classification d'un actif comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées, d'autres sorties d'actifs ou expropriation par les pouvoirs publics d'actifs importants ;
- d) La destruction d'une unité de production importante par un incendie postérieurement à la date de clôture ;
- e) L'annonce, ou le début de la mise en œuvre, d'une restructuration importante ;
- f) Des transactions importantes postérieures à la date de clôture portant sur des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles ;
- g) Des modifications anormalement importantes du prix des actifs ou des taux de change postérieurement à la date de clôture ;
- h) Des modifications des taux d'impôt ou les lois fiscales votées ou annoncées parés la date de clôture, qui ont un impact important sur les actifs et passifs d'impôt exigibles et d'impôt différé ;

---

<sup>1</sup> IAS 10.22

- i) Le fait de prendre des engagements importants ou d'être soumis à des passifs éventuels, par exemples par l'émission de garanties importantes ;
- j) Le début d'un litige important résultant uniquement d'évènements survenus après la date de clôture.

### 2.3 Dividendes :

Si une entité décide d'attribuer des dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres (tels que définis dans IAS 32 Instruments financiers : Présentation) après la date de clôture, l'entité ne doit pas comptabiliser ces dividendes en tant que passifs à la fin de la période de présentation de l'information financière<sup>1</sup>.

L'IAS 10 précise également que les dividendes dont la distribution a été décidée après la date de clôture ne doivent pas figurer en dettes dans les états financiers de l'exercice clos. Rappelons que, selon l'IAS 1, ces dividendes doivent être mentionnés dans les notes.<sup>2</sup>

### 2.4 La continuité d'exploitation :

Les états financiers sont établis sur la base de continuité d'exploitation. Lorsque les états financiers ne sont pas établis sur cette base, les incertitudes quant à la continuité d'exploitation sont indiquées et justifiées, et la base sur laquelle ils ont été arrêtés est précisée en annexe<sup>3</sup>.

Une entité ne doit pas établir ses états financiers sur une base de continuité d'exploitation si la direction détermine, après la date de clôture, qu'elle a l'intention, ou qu'elle n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider l'entité ou de cesser son activité<sup>4</sup>.

Une dégradation du résultat d'exploitation et de la situation financière après la date de clôture peut indiquer **la nécessité d'examiner** si l'hypothèse de continuité d'exploitation est toujours appropriée. Si cette hypothèse de continuité d'exploitation n'est plus appropriée, ses conséquences sont si étendues que la présente norme (IAS 10) impose une modification

---

<sup>1</sup> IAS 10.12

<sup>2</sup> RAFFOURNIER, Bernard, les normes comptables internationales (IFRS), édition ECONOMICA, Paris, 2010, p : 96-97.

<sup>3</sup> Article 7 du décret d'application de la loi portant SCF

<sup>4</sup> IAS 10.14

fondamentale de la convention comptable plutôt qu'un ajustement des montants comptabilisés selon la convention comptable d'origine.<sup>1</sup>

L'IAS 1 précise les informations à fournir si :

- a) les états financiers ne sont pas établis sur une base de continuité d'exploitation ; ou
- b) la direction a conscience d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Les événements ou circonstances imposant la fourniture d'informations peuvent se produire après la date de clôture.

---

<sup>1</sup> IAS 10.15

### Section 3: l'impact des évènements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers

Comme nous avons cité précédemment des exemples pour chaque catégorie des évènements postérieurs à la date de clôture, après avoir distingué les deux cas de figure. Dans la présente section, nous avons opté pour la sélection de plusieurs exemples pour déterminer leurs impacts sur les états financiers.

#### 3.1 Evènement postérieur à la date de clôture et donnant lieu à un ajustement :

Dans la mesure où ces évènements interviennent entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers, ils ont un impact sur les états financiers.

##### 3.1.1 Exemple 01 : provision suite à un recours d'un personnel licencié

Une société clôturant ses comptes le 31 décembre N et les approuvant le 10 mars N+1, a licencié un personnel le 10 novembre N. le 20 janvier N+1, l'entreprise a reçu un courrier du tribunal des prud'hommes, le salarié ayant engagé un recours.

**Conclusion :** Il s'agit d'un évènement postérieur à la clôture intervenant avant la date d'approbation des comptes. Ce recours devra donc provisionné dans les comptes au 31 décembre N.

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
686		Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur, éléments financiers	XXX	
	153	Provisions pour pensions et obligations similaires		XXX

##### 3.1.2 Exemple 02 : l'assainissement d'un client déclaré en liquidation

Une société mère arrête ses comptes au 31 décembre N. Les comptes sont établis le 20 janvier, pour une approbation en CA le 31 janvier N+1. Parmi ses créances figure une créance importante qui est provisionnée à hauteur de 50% du fait d'une procédure de redressement judiciaire engagée durant l'exercice N et du niveau de risque estimé au 31 décembre N.

La société apprend le 15 janvier N+1, que le client a été déclaré en liquidation le 10 janvier N. Il s'agit d'un événement qui survient après la clôture de l'exercice et avant l'établissement des comptes. Cet événement confirme qu'une perte totale existait, déjà sur cette créance à la date de clôture.

**Conclusion :** Au 31 décembre, une provision sur le montant TTC avait été enregistrée à hauteur de 50%. On passe une nouvelle écriture comptable pour traduire un événement survenant après le 31 décembre N. On annule la provision déjà comptabilisée et on ajuste la valeur comptable de la créance au bilan, en constatant une perte sur créance irrécouvrable de l'intégralité de la créance.

- Annulation de la provision :

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
491		Pertes de valeurs sur comptes de clients	XXX	
	785	Reprises financières sur pertes de valeur et provisions		XXX

- L'annulation de l'impôt différé sur provisions

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
692		Imposition différées actif	XXX	
	133	Impôts différés actif		XXX

- L'assainissement de la TVA collecté

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
445700		Taxes due sur vente (TVA)	XXX	
	757	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		XXX

- Constatation d'une perte sur créance irrécouvrable :

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
654		Pertes sur créances irrécouvrable	XXX	
	416	Client douteux		XXX

### **3.1.3 Exemple 03 : provision suite aux pertes auprès des stations essences**

L'entreprise X est une compagnie pétrolière qui clôture ses comptes au 31 décembre. Les comptes annuels consolidés aux normes SCF de l'exercice N-1, préparés par la Direction Financière, ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 12 mars N et par les actionnaires en Assemblée générale ordinaire le 28 mars N. Cette entreprise enregistre des pertes auprès des stations essences sur la première semaine de janvier consécutivement à la grève de décembre N-1.

**Conclusion :** Dans ce cas : la constatation d'une provision pour risques et charges.

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
686		Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur, éléments financiers	XXX	
	158	Autres provisions pour charges-passifs non courants		XXX

### **3.1.4 Exemple 04: l'obtention d'une remise**

La société apprend le 18 janvier N+1, le 15/01 après des négociations difficiles la société bénéficie d'une remise de  $\alpha$  % sur des machines de forage achetées et mis en service en décembre N-1.

**Conclusion :** Alors la société va corriger le coût d'acquisition de l'immobilisation.

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
512		Banque	XXX	
	215	Installations technique, matérielles et outillages		XXX

**Commentaire :**

Principalement, les écritures précédentes vont impacter le bilan, le TCR, le

TFT et le TVCP. Tout d'abord, le bilan va être ajusté suite aux différents mouvements qui touchent les classes de 01 à 05.

Ensuite, le tableau de compte de résultat est ajusté par son tour suite aux mouvements touchant les deux classes 06 et 07. Consécutivement à cet ajustement, le résultat net de l'exercice va varier (vers la baisse en générale puisque les reprises sont généralement inférieures aux pertes de valeurs). Alors, la rubrique des capitaux propres va être ajustée par son tour. Enfin, les variations qui touchent la trésorerie et le résultat vont conduire à des ajustements du, respectivement, TFT et du TVCP.

### 3.2 Evènement postérieur à la date de clôture et ne donnant pas lieu à un ajustement :

Dans cette catégorie, nous avons deux possibilités selon la signification de l'évènement, soient :

- Mentionner l'évènement en annexe ;
- Ne pas mentionner en annexe.

#### 3.2.1 Mentionnés en annexe :

Lorsque les événements postérieurs à clôture ne donnent pas lieu à des ajustements et sont d'une importance significative et que son non divulgation pourrait affecter la lecture des états financiers, il convient d'en faire mention dans l'annexe.

##### 3.2.1.1 Exemple 01 : la vente d'une filiale

Une société clôturant ses comptes le 31 décembre N, date d'établissement des comptes le 20 janvier N+1 a vendu sa filiale le 10 janvier N+1.

**Conclusion :** Aucun ajustements comptable est à effectuer, en revanche, une mention en annexe est obligatoire puisque l'évènement est d'une importance significative.

##### 3.2.1.2 Exemple 02 : plan de restructuration

Une société clôturant ses comptes le 31 décembre N, date d'établissement des comptes le 31 mars N+1, a annoncé un plan de restructuration le 16 février N+1.

**Conclusion :** Aucun ajustements n'est à effectuer mais une mention en annexe est apparait obligatoire, puisque ce type d'évènement peut influencer la pertinence des décisions des utilisateurs des états financiers.

Habituellement, la mention dans l'annexe devra comporter une valorisation et les conséquences financières de cet événement ou une mention de l'incapacité à réaliser cette

valorisation. Alors, ce plan doit être chiffré pour déterminer les différentes charges générées suite aux procédures de restructuration, au licenciement s'il y a un sureffectif...pour arriver à déterminer l'impact de cette restructuration lors de sa mise en œuvre et examiner la mise en cause de la continuité d'exploitation. Puis, nous allons prendre les mesures nécessaires.

### **3.2.1.3 Exemple 03 : accords commerciaux**

Une société X clôturant ses comptes le 31 décembre N et les approuvant le 10 mars N+1. Le 10/01 la société a signé des accords commerciaux avec la Chine contre paiement de droits pour l'ouverture d'un chantier sur Shanghai. Ceci permettrait à X d'être dans les 10 premières compagnies pétrolières.

**Conclusion :** Conclu en N+1 ; mentionné pour son aspect significatif en termes de développement de chiffre d'affaires.

### **3.2.1.4 Exemple 04: annonce publique de la cession d'une filiale**

L'entreprise X clôture ses comptes au 31 décembre N. La date de publication des états financiers est le 10 mars N+1. Annonce publique le 18/02/N+1 de la cession d'une filiale, des négociations avec les repreneurs potentiels étant en cours depuis avril N.

**Conclusion :** La mise en vente ne constitue pas un fait générateur de la vente. Les changements de périmètre de consolidation doivent être mentionnés en annexe.

### **3.2.1.5 Exemple 05 : augmentation du taux d'intérêt**

Une société pétrolière clôture ses comptes au 31 décembre N. La date de publication des états financiers est le 15 mars N+1. Suite à la remontée des taux d'intérêt aux États Unis, la société amorce au 24/02 un remboursement anticipé de ses dettes bancaires à taux révisable souscrites auprès de banques américaines.

**Conclusion :** Intervenues après la clôture, elles doivent cependant faire l'objet d'une mention.

### **3.2.1.6 Exemple 06 :Projet de déréglementation du pétrole**

Une société pétrolière clôture ses comptes au 31 décembre N. La date de publication des états financiers est le 15 mars N+1. Projet de déréglementation du pétrole, présenté en séance au Parlement le 5/03 ; l'adoption de cette loi qui favorise une ouverture du marché

pétrolier à la concurrence afin d'encourager une baisse des tarifs, aurait des répercussions négatives sur l'activité de la société.

**Conclusion :** La loi n'est pas encore adoptée et n'a pas d'incidence financière dans l'immédiat ; la mention en annexe est laissée à la discrétion de l'entreprise.

### 3.2.1.7 Exemple 07 : L'abandon d'une activité

Une société mère arrête ses comptes au 31 décembre N. Les comptes sont établis le 20 janvier, pour une approbation en CA le 31 janvier N+1. Comptabilisation le 10/01 en créances douteuses de deux prestations facturées au client B le 19/12/N et 3/1/N+1. Du fait de l'importance de ces montants et de la faible demande sur ce service, l'entreprise n'envisage pas de poursuivre ce type d'activité.

**Conclusion :** Comptabilisation de la dépréciation de la créance née sur l'exercice N. bien que, la créance née sur l'exercice N+1 n'est pas rattachable à l'exercice antérieur. L'abandon d'activité doit être mentionné en annexe.

### 3.2.2 Non mentionnés en annexe :

Une mention en annexe ne s'imposera pas lorsque la valeur des événements postérieurs à la date de clôture, ne donnant pas lieu à des ajustements, n'est pas significative. Alors, on va prendre quelques exemples pour bien comprendre cette catégorie.

#### 3.2.2.1 Exemple 01 : pertes de valeurs sur titres

L'entreprise X clôture ses comptes au 31 décembre N, la date de publication des états financiers est le 15 mars N+1. Cette entreprise a connu une dégradation importante le 3/01 de la valeur des obligations détenues par la société. Ces titres constituent une faible part de la valeur des titres détenus par cette dernière ; donc, le trésorier a émis le souhait de céder ces titres.

**Conclusion :** Une baisse anormale du prix survenue après la clôture sur un montant non significatif.

#### 3.2.2.2 Exemple 02 : litige avec un salarié

Une société clôturant ses comptes le 31 décembre N et les approuvant le 10 mars N+1, a connu une estimation donnée au 2/03 par les avocats du montant des indemnités à verser à un salarié qui a saisi le Conseil de Prud'hommes, en cas de perte du procès par la société. La rupture du contrat de travail du salarié est à effet du 30/11/N.

**Conclusion :** Le litige n'est constaté qu'à la date de la saisine du Tribunal. L'affaire est mineure et ne mérite pas de mention.

### 3.2.2.3 Exemple 03 : étude prospective sur l'activité des compagnies pétrolières

Une société pétrolière clôturant ses comptes le 31 décembre N et les approuvant le 10 mars N+1. Le 8/03 un Institut mondialement reconnu a publié une étude prospective sur l'activité des compagnies pétrolières dans les 5 prochaines années ; l'étude laisse entrevoir une conjoncture morose dans un environnement de plus en plus compétitif.

**Conclusion :** Aucune incidence comptable. L'étude n'est pas un fait, contrairement à l'adoption d'une loi ou à la chute des cours sur les marchés, qui nécessite d'être rapportée. L'entreprise peut néanmoins présenter des éléments de conjoncture dans son rapport d'activité.

### **Conclusion du chapitre :**

Nous avons vu dans ce deuxième chapitre l'impact des événements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers selon les normes comptables internationales ainsi que notre Système Comptable et Financier. Alors, nous avons déduit que les deux référentiels sont totalement compatibles, en ce qui concerne cette notion. Or, l'importance donnée à ces événements postérieurs à la date de clôture est dans le but de promouvoir la communication financière pour refléter l'image fidèle de la situation financière et de la performance financière à travers les états financiers.

Cette norme décrit la manière dont doivent être pris en compte les événements survenus après la clôture de l'exercice ainsi que l'information à fournir sur ces événements.

Les événements postérieurs à la date de clôture doivent être obligatoirement pris en considération dans les états financiers. La convention de rattachement des événements postérieurs est étroitement liée à l'indépendance des exercices, dans la mesure où chaque exercice étant présumé constituer un tout indépendant, séparé des exercices antérieurs et à venir.

## **CHAPITRE 3**

L'impact des événements  
postérieurs à la date de clôture  
sur la préparation des états  
financiers au sein de la société  
générale maritime

Pour mettre en relief les procédures applicables pour la mise en œuvre du processus de la préparation des états financiers et pour bien cerner les différents évènements qui suivent la date de clôture des comptes, développés au cours des chapitres précédents, une illustration et un enrichissement par un cas pratique nous semble le meilleur outil.

De ce fait nous allons s'intéresser dans ce chapitre à étudier l'impact des évènements postérieurs à la date de clôture sur la préparation des états financiers au niveau de la société générale maritime « GEMA ».

Nous commençons tout d'abord par la présentation de GEMA suivie par les procédures et les principes qu'elle a suivi pour clôturer l'exercice et établir les documents de synthèse, apparait dans la deuxième section, en dernier lieu nous allons consacrer la troisième section à étudier l'impact des évènements postérieurs à la date de clôture sur la préparation des états financiers au niveau de la société général maritime « GEMA ».

## Section 01 : présentation et organisation de la société générale maritime « GEMA »

### 1.1 Présentation de GEMA :

Nous allons donner par la suite une brève présentation de l'entreprise Générale Maritime « GEMA ». Partant de sa dénomination, passant par ses différentes activités en arrivant à ses filiales et prises de participation.

#### 1.1.1 Création et aperçus historique :

Tout d'abord, l'entreprise Générale Maritime « GEMA » a acquis le statut d'entreprise publique économique(EPE)/ société par actions(SPA), et cela en application des procédures et relatifs à l'autonomie des entreprises à savoir :

- Le décret 87/156 du 04/07/1987 portant sur la restructuration de la Générale Maritime.
- L'acte notarié du 05/06/1990 portant transformation de l'E.N.C.A.T.M « Entreprise Nationale de Consignation et des Activités Annexes au Transport Maritime » en EPE/SPA.
- L'acte notarié du 04/03/1991 portant modification de l'objet social et changement de dénomination de l'entreprise E.N.C.A.T.M devenu GEMA.

Elle est constituée en société par actions au capital social de trois cent vingt-sept millions neuf cent mille dinars (327 900000 DA) détenu à 100% par le Groupe Algérien de Transport Maritime « G.A.T.MA ».<sup>1</sup>

Son siège social est situé au 2, rue JAWAHARLAL NEHRU (ex. BEZIERS) –Alger- ; de plus, elle est inscrite au registre de commerce sous le numéro **99 B 8576**.L'entreprise a employé un effectif de 161 agents toutes catégories sociales confondues durant le 1<sup>er</sup> semestre 2016.<sup>2</sup>

En outre, en Algérie et depuis le 13 décembre 1963, toutes les activités maritimes telles que la consignation des navires, le transport maritime de voyageurs, de marchandises et d'hydrocarbures et le transit ont été totalement exercées par la Compagnie Nationale Algérienne de Navigation « CNAN ».

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

Cependant, la restructuration entreprise intervenu en 1982 par « décret n° 80-282 du 4 octobre 1980 », qui visait la décentralisation de la gestion et l'adéquation entre la taille de l'entreprise, son niveau d'intervention et sa compétence a touché la CNAN, à l'instar des autres entreprises du secteur économique national. Dans ce cadre la CNAN est restructuré et allégé de certaines de ses attributions. Elle a fait l'objet d'un premier aménagement de ses statuts en 1982 puis d'un second aménagement en 1987 qui a abouti à la création de l'E.N.C.A.T.M. Cette dernière était la première entreprise spécialisée dans le domaine de la consignation des navires de transport de marchandises. Elle s'est fixée comme objectifs le développement de cette profession en introduisant la notion des commercialisés en direction notamment des armements tiers.<sup>1</sup>

En juin 1990, l'E.N.C.A.T.M passa à l'autonomie et changea sa dénomination en société Générale Maritime « GEMA ».

### **1.1.2 Les activités de GEMA :**

L'entreprise a pour activité principale la consignation de navires et conteneurs, le courtage maritime et comme activité annexe le transit et l'avitaillement et le ravitaillement.<sup>2</sup>

#### **1.1.2.1 La consignation des navires :**

Le consignataire de navire est un mandataire salarié du transport. Il est chargé d'agencer l'escale du navire dans le port, d'assurer sa conduite en douane, de recevoir les marchandises à embarquer et de délivrer les marchandises débarquées pour le compte du transporteur sur document, sans, pour autant, prendre en charge les cargaisons.

Le métier d'agent consignataire de navire, considéré classiquement comme étant un auxiliaire incontournable de l'armement naval, par son analyse présente cinq fonctions cardinales :

##### **a) La fonction technique :**

Elle comprend l'accueil du navire dans le port, l'organisation de son escale et la commande de tous les services nécessaires à sa mise à quai et son séjour dans le port. Le suivi

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

des opérations de manutention et le contrôle des services rendus sont également inclus dans la fonction technique.

**b) La fonction commerciale :**

Cette fonction œuvre à : louer des services de transport aux armateurs ; la recherche, la négociation, la cotation et la taxation du fret ; la réception des marchandises sur documents à l'embarquement pour le compte de l'armateur (booking manifeste, comptable et consignation) ; la livraison des marchandises au débarquement pour le compte de l'armateur ; la fonction du fret maritime et des frais divers et taxes ainsi que les frais de débarquement selon le terme du contrat commercial ; la transmission des opérations commerciales et durant le séjour du navire au port et l'établissement des documents relatifs à l'escale à savoir : manifeste cargo, manifeste fret, connaissance.

**c) La fonction gestion des comptes d'escale :**

C'est la fonction d'un compte d'escale d'un navire dans un document reprenant toutes les opérations et les recettes relatives à l'escale du navire pour le compte de l'armateur. Le document doit comprendre toutes les pièces justificatives.

**d) La fonction courtage maritime :**

Elle assure la mise en douane d'un navire par l'établissement et le dépôt des documents exigés signé par le capitaine auprès de l'administration des douanes à l'entrée et la sortie du navire du port.

**e) La fonction juridique :**

Etant mandataire de l'armateur, le consignataire peut être désigné pour représenter son mandat en justice, ainsi qu'intervenir dans le règlement des litiges et contentieux (perte ou avarie de la marchandise).

**1.1.2.2 la consignation des conteneurs :**

Cette activité est présentée par la réception, la gestion et le suivi des conteneurs depuis leurs arrivés jusqu'à leur restitution. La consignation des conteneurs suit leurs mouvement, tient informés leurs propriétaires et établit la facturation.

### **1.1.2.3 L'affrètement maritime en ligne régulière :**

L'affrètement maritime dit aussi recrutement de fret est défini par la mise en contact d'armateurs et des opérateurs économiques (importateurs, exportateurs) afin de conclure un contrat de transport. Dès que le contrat est signé, GEMA touche une commission de 3% du montant du coût de fret de la part de l'armateur. Cet affrètement concerne les lignes régulières caractérisées par un programme de transport, des délais d'embarquement et la date d'entrée et la sortie des navires du port.

### **1.1.2.4 L'affrètement maritime en trumping :**

Son rôle est de trouver un arrangement du transport entre le client et le transporteur, d'une part, et de conseiller le client et de l'orienter vers le meilleur fret, d'autre part. Pour cela, il faut choisir des conditions avantageuses pour le transport d'un certain type de marchandises au profit du client en lui faisant obtenir le taux de fret le moins coûteux avec des délais d'acheminement raisonnables. Le recrutement de fret en trumping est caractérisé par :<sup>1</sup>

- a) **l'irrégularité des lignes** comme indique le mot « trumping » ;
- b) **l'affrètement des marchandises homogènes** telles que les matériaux de construction et d'autres produits à l'exception des produits pharmaceutiques et alimentaires ;
- c) **des itinéraires** qui ne sont pas fixes ;
- d) **un à deux clients** ;
- e) **changement au niveau du port désigné.**

## **1.1.3 Les filiales et les prises de participation :**

### **1.1.3.1 Les filiales :**

L'entreprise dispose dans son portefeuille d'une filiale FILTRANS qui intervient dans le secteur de la logistique en tant que commissionnaire en transport international, manutentionnaire, transporteur terrestre, entreposage de marchandises sous douane, entreposage de conteneurs vides.

Elle est dotée d'un capital social de dix (10) millions de dinars passé à deux cents (200) millions en 2007 par incorporation de réserves, détenu à 100% par GEMA.

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

### 1.1.3.2 Les prises de participations :

L'entreprise dispose également de participations dans les sociétés suivantes :

#### a. ALGERIE-LIGABUE-CATERING (SPA) :

Elle a été créée en mars 2003 en association avec un partenaire Italien LIGABUE.

- **Activité** : Catering et restauration collective avec comme principal client : bases de vie de Sonatrach.
- **Capital social** : 300 millions de dinars, détenu à **35%** par GEMA et à **65%** par la partie Italienne LIGABUE.<sup>1</sup>

#### b. COMARPEX-ALGERIE (SPA):

Elle a été créée en janvier 2005 en association avec un partenaire Français COFRAPEX.

- **Activité** : avitaillement des navires, ravitaillement des collectivités, Importation et Exportation des produits alimentaires.
- **Capital social** : 100 millions de dinars : **49%** opérateur Français COFRAPEX SAS et **51%** réparti entre 3 entreprises publiques : GEMA, ENTMV et HYPROC détenant respectivement 21%, 15% et 15%.<sup>2</sup>

Cette société a été dissoute en décembre 2015 et mise en liquidation le 05 janvier 2016. Une partie de ses effectifs a été redéployée vers GEMA qui œuvre à développer l'activité d'avitaillement et le ravitaillement.

#### c. SOGRAL (SPA) :

Elle a été créée en 1995 et est chargée de l'exportation et de la gestion des gares routières.

- **Capital social** : 90 millions de dinars détenu à **36%** par GEMA et **64%** par la SGP FIDBER. Les actions détenues par GEMA dans cette société ont fait l'objet d'un transfert à la valeur nominale de 32 400 000 DA, au profit du Groupe TRANSTEV, résolution du

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

CPE du n°03/145 du 17/09/2015, AGEX de GEMA du 10/02/2016 et AGEX de SOGRAL du 07/03/2016.<sup>1</sup>

Le remboursement du montant de ces actions par SOGRAL n'est pas effectué. Le montant des titres a été, à base de la résolution logé dans le compte « créances d'immobilisations financières ». Les actions en remboursement adressées à SOGRAL sont demeurées inopérantes.

**d. S.I.H (Société d'Investissement Hôtelière) (SPA) :**

Créée en 1997, la S.I.H dispose dans son portefeuille de l'hôtel Sheraton d'Alger, club des pins et de l'hôtel Renaissance à Tlemcen, J.W Marriot à Constantine et l'hôtel Four Point à Oran.

- **Capital social :** 17 393 000 KDA détenu à hauteur de **6,60%** par GEMA représentant 1 148 000 KDA et **93,40%** entre 14 autres organismes publics portuaires et financiers. Une augmentation du capital a été réalisée en 2011 dont la part de GEMA versée en 2012 était de 205 000 KDA.<sup>2</sup>

Une autre augmentation du capital a été votée par l'AGEX de la société en date du 27 mars 2013 dont la part de GEMA était de 119 000 KDA ce qui a porté sa participation à 1 148 000 KDA. Cette participation à l'augmentation du capital a été approuvée par le conseil d'administration de GEMA lors de sa séance du 24 octobre 2013 et par l'AGEX du 15 avril 2015 ; elle est destinée au financement de l'hôtel Four Point à Oran.

Le versement du montant a été réalisé par chèque en avril 2015.

Une autre participation à l'augmentation du capital social de la S.I.H pour un montant de 900 millions de dinars a été autorisée par l'AGEX de GEMA du 04 octobre 2015. Il s'agit d'apports en numéraires libérables sur quatre (04) ans (2015-2018). Elle est destinée au lancement des projets suivants : Ecole d'hôtellerie à Oran, Centre de thalassothérapie à Moretti (Alger) et le Shopping Mal à Oran, approuvé par le CPE.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> Ibid

Les échéances de 2015 et 2016 ont été versées respectivement pour 63 et 279 millions de dinars. Ces nouveaux apports feront ressortir une participation cumulée de GEMA dans le capital de cette société de **2 048 000 000 DA**.<sup>1</sup>

L'exercice 2015a dégagé un résultat négatif de 2 301 528 KDA ; ce résultat négatif a justifié la constitution d'une provision pour pertes de valeur des titres S.I.H de 163 792 070, 40 DA et est due notamment à l'évolution des charges de la société au niveau des postes : autres charges opérationnelles, dotations aux amortissements et provisions et charges financières.<sup>2</sup>

**e. SAIDAL :**

Acquisition en 2001 de titres pour 79 418 KDA ayant généré des dividendes de 4 000 KDA pour chacun des exercices (2015 et 2016). La société Sud cargos Algérie dans laquelle GEMA détient une participation de 38% est dissoute en 2008. La clôture de la liquidation est prévue pour la fin de l'exercice en cours en raison du montant de 9 millions de dinars qui reste à recouvrer auprès du fisc.

**1.2 L'organisation de GEMA:**

Dans le but de faciliter la gestion, GEMA s'organise en plusieurs directions et agences qui vont être détaillé par la suite.

**1.2.1 La structure de l'entreprise :**

**1. 2.1.1 Le statut organique :**

**a) Direction Générale (D.G):**

Les proches collaborateurs du directeur général sont les chargés :

- Assistant de la sécurité ;
- De l'audit.

**b) Direction Organisation et Système d'Information (D.O.S.I):**

Cette direction est composée du directeur et son secrétariat, d'une équipe d'informaticiens ; et dans ce cadre elle est chargée d'assurer :

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

- La conception et la réalisation des systèmes d'information ;
- La conception et la gestion du dictionnaire de données de l'entreprise ;
- Les choix techniques sur les aspects hardware, software et réseaux ;
- Le développement et la rentabilisation des ressources informatiques ;
- L'efficacité des schémas organisationnels et informationnels ;
- La normalisation et codification des procédures et supports ;
- La mise en place, le suivi et la conservation du schéma organisationnel de GEMA ;
- Conception et mise en œuvre des schémas informationnels de l'entreprise en collaboration avec les fonctions centrales ;
- Participation à la définition du plan informatique conformément au schéma approuvé par la direction générale et dans le cadre de développement de l'entreprise ;
- Mise en œuvre de la politique informatique entreprise ;
- Gestion des procédures de gestion et d'organisation (développement, mise en œuvre et mise à jour) ;
- Elaboration, suivi de la réalisation et diffusion des manuels de procédures (adaptation et mise à jour).

**c) Direction Finances et Comptabilité et Portefeuille (D.F.C.P) :**

Elle est chargée de :

- L'élaboration et suivi des politiques en matière de comptabilisation, du budget et de gestion des finances de l'entreprise ;
- L'élaboration et suivi des procédures ;
- La gestion centralisée de la trésorerie ;
- La centralisation des comptabilités des agences maritimes.

Le développement du portefeuille a pour principal mission l'élaboration et l'évaluation périodique des plans stratégiques de développements successifs, la gestion du portefeuille de l'entreprise et ses filiales et ses différentes prises de participation.

Ses missions et attributions se résument au :

- Définition des objectifs stratégiques de développement de l'entreprise ;
- Suivi de l'environnement concurrentiel et de l'analyse prospective ;

- Contrôle et suivi technique de la consignation, des filiales et des sociétés en participation (fiche analytique d'activité, bilan commercial d'activité et reporting financier) ;
- Elaboration et développement d'une base de données commerciale ;
- Elaboration des études stratégiques et économiques ;
- Gestion du centre de documentation technique ;
- S'occuper de la création de nouvelles filiales à l'avenir ;
- Assurer le suivi des filiales constituées dans le cadre de portefeuille sur les plans statistiques et politique générale.

**d) Direction Administration Générale et Affaires Juridiques (D.A.G.A.J) :**

Bureau d'ordre général, il comprend :

**i. Sous-direction administration générale :**

Elle est chargée de :

- L'élaboration et suivi des politiques en matière de comptabilisation, du budget et de gestion des finances de l'entreprise ;
- L'élaboration et suivi des procédures ;
- La gestion centralisée de la trésorerie ;
- La centralisation des comptabilités des agences maritimes ;
- Contrôle et l'assistance des agences maritimes en la matière ;
- Les moyens généraux : la gestion du patrimoine du siège, la gestion des archives ainsi que la gestion financière et comptabilité.

**ii. Sous-direction ressources humaines :**

Elle est chargée de :

- La convention collective ;
- L'élaboration et le suivi des politiques en matière de gestion du personnel ainsi que la gestion des carrières et de la formation ;
- L'élaboration et le suivi des procédures concernant les ressources humaines ;
- La centralisation des données ;
- Le contrôle et l'assistance des agences maritimes.

**e) Direction Exploitation Commerciale (D.E.C) :**

La direction exploitation commerciale est responsable de la politique commerciale de l'entreprise (objectifs commerciaux, moyens, stratégie de GEMA), ainsi que de l'imitation des actions de marketing en direction de nouvelles débouchés aux produits et présentation de l'entreprise, ses missions et attributions se résument en :

- Suivi de l'exploitation commerciale des agences maritimes ;
- Elaboration de nouveaux marchés, identification des présentations existantes ou des opportunités de développement des produits ;
- Surveillance des évolutions du marché et de la concurrence ;
- Suivi et consolidation de la situation financière des armateurs.

Elle se divise en deux (02) sous directions :

**i. Sous-direction consignation :**

Son rôle consiste à :

- Elaborer et faire appliquer des politiques commerciales et tarifaires harmonieuses à travers toutes les agences maritimes en matière de consignation des navires et des conteneurs ;
- Initier et développer des actions de marketing ;
- Consolider les comptes armateurs ;
- Contrôle et assistance des agences maritimes ;
- Faire assurer une qualité de service, continuellement améliorée, envers la clientèle de l'entreprise.

**ii. Sous-direction recrutement fret en ligne régulières :**

Elle est chargée de :

- Maitriser l'activité de transport maritime ;
- Développer la clientèle de l'entreprise ;
- Suivi opérationnel au plan du conseil en transport maritime des clients de l'entreprise.

### 1. 2.1.2 Les agences de GEMA :

Elle compte neufs (09) agences maritimes qui sont réparties le long de littoral algérien (au niveau des ports commerciaux). Elles ont toutes une structure organique identique malgré la différence quant à leurs effectifs (certains ont un nombre d'employés plus important). Cette variance est due à l'importance de l'activité portuaire relative à chaque port. De plus, ces agences exécutent les mêmes tâches. Elles sont comme suit :

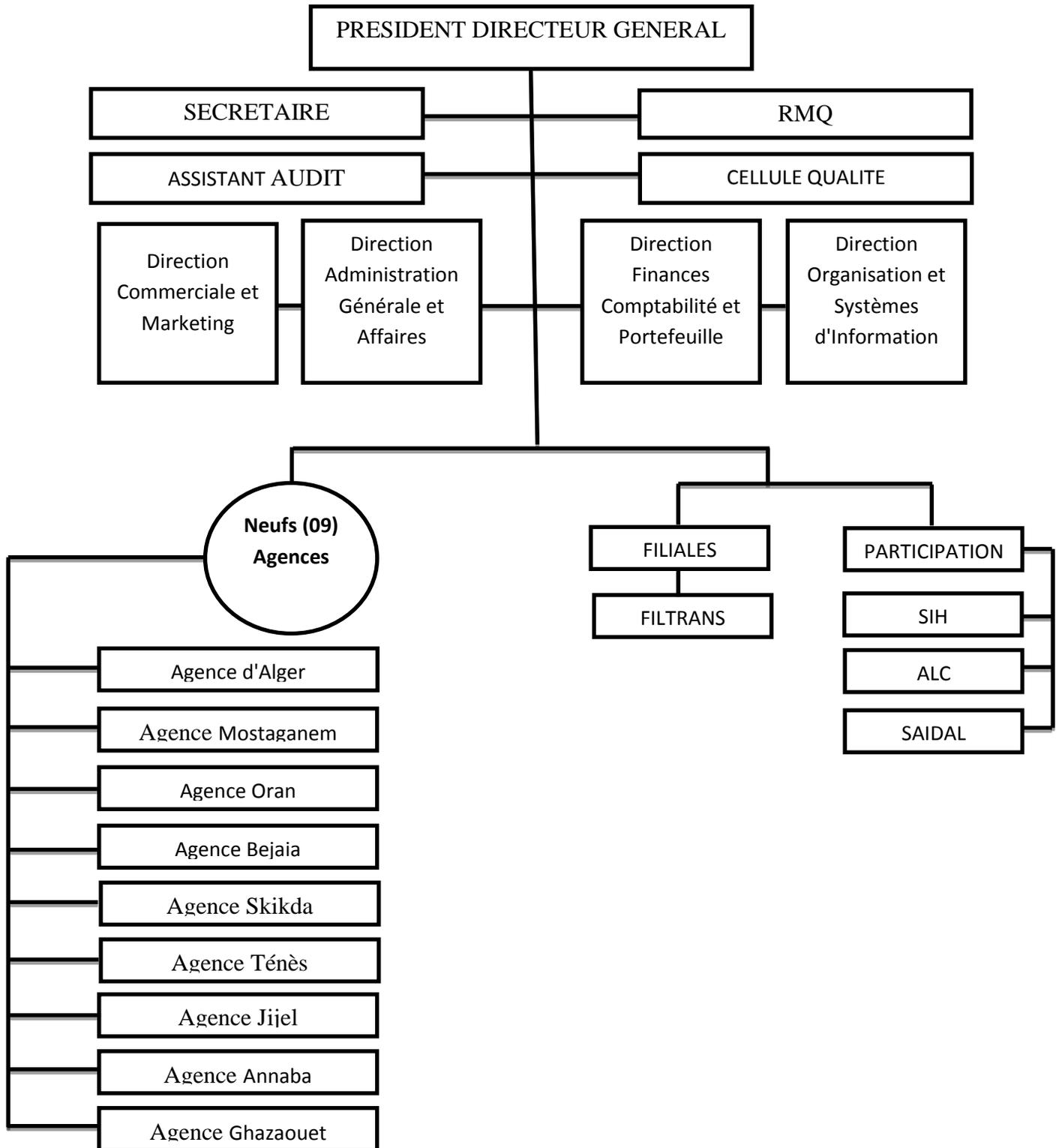
- Agence Alger (BP.95 1<sup>er</sup> novembre Alger)
- Agence Bejaia (quai nord BP.97 Bejaia)
- Agence Jijel (Gare Maritime BP.89 Jijel)
- Agence Mostaganem (quai du Maghreb)
- Agence Ténès (BP.22)
- Agence Annaba (quai Warnier BP.19)
- Agence Skikda (quai sud BP.11)
- Agence Oran (Gare Maritime)
- Agence Ghazaouet (avenue du 1<sup>er</sup> Novembre)

En excédant, on a :

- GEMA Form
- Siège

1.2.2 L'organigramme de GEMA :

Schéma n°2  
L'organigramme de GEMA

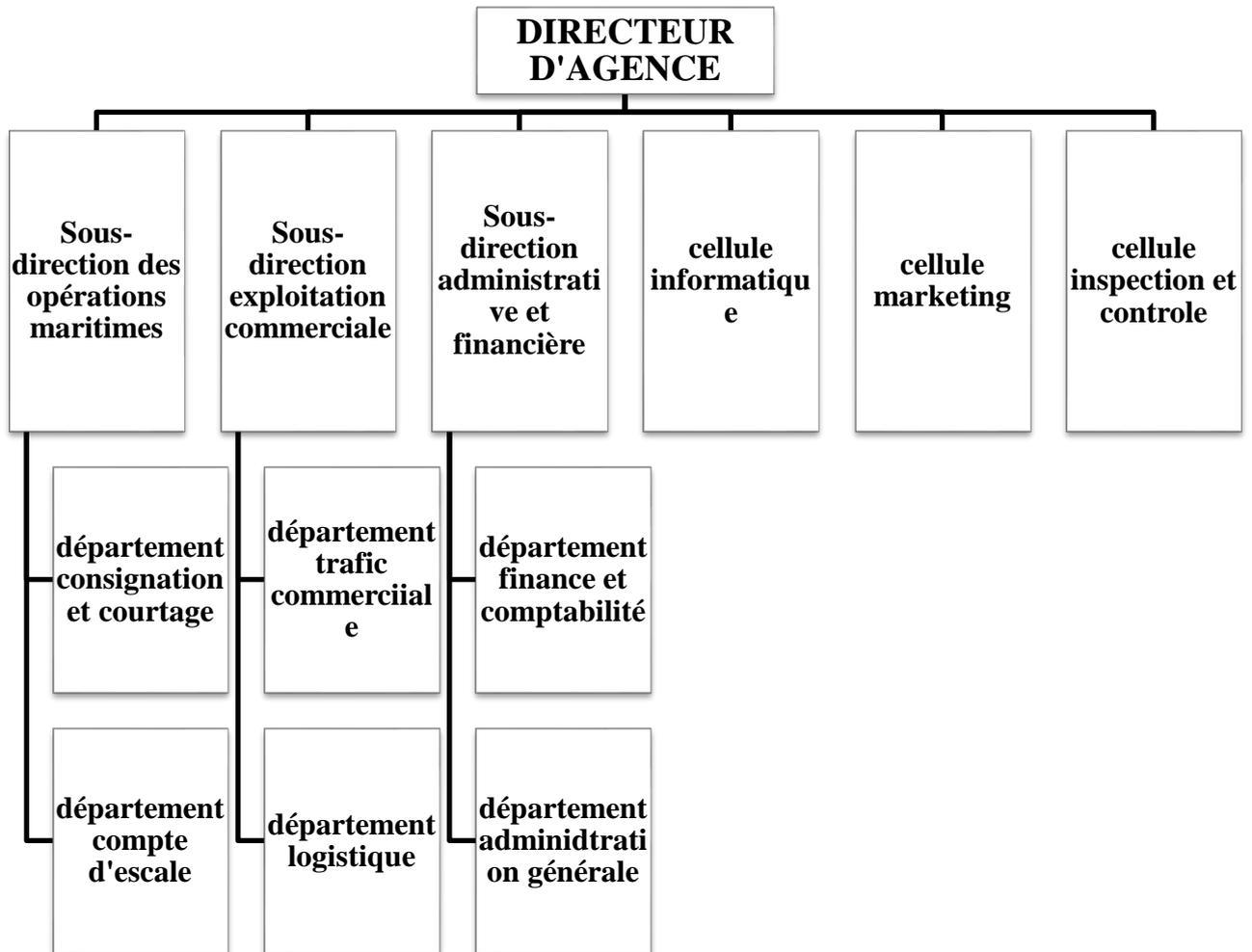


(Document internes de l'entreprise)

1.2.3 L'organigramme de l'agence :

Schéma n°3

L'organigramme des agences régionales



(Documents internes de l'entreprise)

## Section 02 : préparation des états financiers de GEMA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la Société Générale Maritime « GEMA » EPE/SPA sont élaborés conformément à la réglementation en vigueur, à savoir :

- La loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier ;
- Le décret exécutif n°08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de loi n°07-11 du 25 novembre 2007 susvisée ;
- L'arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes ;
- Le décret exécutif n°09-110 du 07 avril 2009 fixant les conditions et modalités de tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques.

### 2.1 Travaux de préparation des états financiers :

A la fin de chaque exercice, GEMA doit faire une évaluation de son patrimoine pour déterminer le résultat dégagé par son activité, afin d'établir des états financiers représentant la situation financière réelle.

#### 2.1.1 Les procédures de la prise d'inventaire au sein de GEMA :

L'évaluation du patrimoine de GEMA repose sur un inventaire physique de tous les éléments d'actifs, passifs, charges et produits. La commission responsable à ce travail est composée d'un président et de deux équipes d'inventaire A et B.

Le rôle de cette commission est de piloter les opérations d'inventaires, de confronter le contenu de son inventaire comptable avec les inventaires physiques, pour s'assurer de l'existence physique des biens comptabilisés, après la recherche d'une justification de tous les écarts dégagés soit positifs ou négatifs et enfin préparer un rapport final destiné à la direction concernant le déroulement et le résultat de l'inventaire physique.<sup>1</sup>

#### 2.1.2 Les opérations de régularisation et analyse des comptes de « GEMA » :

A la fin de chaque exercice un inventaire du patrimoine est dressé par toutes les agences de GEMA ainsi que le siège d'Alger.

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

Au nom du **principe de prudence** la commission d'inventaire au sein de GEMA fait l'inventaire physique des :

**2.1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles:** GEMA utilise la méthode du coût historique pour évaluer ses immobilisations.

**2.1.2.2 Immobilisations financières :** pour constater les pertes de valeurs sur titres.

**2.1.2.3 Stocks :** la méthode utilisée par GEMA pour évaluer les stocks est la méthode de l'inventaire permanent.

**2.1.2.4 Créances clients :** GEMA établit des états des échéances de ces comptes pour comptabiliser une dotation pour perte.

**2.1.2.5 Dettes :** par la demande de confirmation des dettes fournisseurs,

**2.1.2.6 Charges :** au nom du **principe de l'autonomie des exercices** GEMA revoit les charges qui concerne l'exercice (contrat, recenser les commandes établies et non encore établies...).

**2.1.2.7 Produits :** inventaire des produits courus à constater en respectant le **principe de prudence**.

**2.1.2.8 Etablir le dossier des provisions :**

- pour avantages acquis au personnel : provision pour indemnité de fin de carrière, provision pour indemnité de congé concernant le deuxième semestre.
- pour perte probable : provisions pour litige.

Et **pertes de valeur** : sur titres, sur stocks ou sur créances ... enfin, ce dossier est à soumettre au conseil d'administration.<sup>1</sup>

## **2.2 L'établissement et la présentation des états financiers :**

Après que toutes les opérations de régularisation des comptes actifs et passifs et les comptes de gestion soient terminées et après le regroupement de ces comptes, une balance après inventaire doit être établie par le service comptabilité qui est considérée comme une base pour établir les différents états financiers, établis dans un délai maximum de quatre mois suivant la date de clôture de l'exercice.

L'élaboration des états financiers implique la nécessité d'effectuer des estimations, de formuler des jugements et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

financiers et pour la préparation des états financiers de l'exercice 2015, GEMA a maintenu les mêmes hypothèses retenues dans le cadre de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'entreprise « GEMA » a élaboré ses états financiers de l'exercice 2015 selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour arrêter les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.<sup>1</sup>

### **2.2.1 Le bilan :**

Le bilan représente l'état financier qui expose la situation financière et le patrimoine GEMA établi à la fin de chaque année, décrit séparément les éléments des actifs et ceux des passifs, ce bilan a été établi à partir des soldes de la balance après inventaire et après écritures de regroupement permettant la détermination du résultat.

#### **2.2.1.1 Bilan Actif :**

##### **a) Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles brutes constituées de logiciels bureautiques et informatiques ont enregistré une hausse de 260 000 DA relative à l'acquisition de logiciels informatiques

##### **b) Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles brutes ont enregistré une baisse de 1 005 523,17 qui s'explique par <sup>2</sup>:

- Un ensemble d'acquisitions de 20 972 198,18 DA effectuées au cours de l'exercice 2015.
- Des virements du compte immobilisations en cours : dans matériel de transport 1 999 000 ,00 DA
- Des cessions : 17 401 122 ,75 DA
- Des assainissements (écart d'inventaire localisés dans le matériel informatique, le matériel de reproduction (photocopieur) et matériel de communication téléphones portables) : 2 393 552,26 DA

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

- Une variation des immobilisations en cours : - 1 999 000,00 DA par rapport de l'exercice 2014.

c) **Amortissements :**

Les dotations aux amortissements ont été calculées sur la base retenue dans le cadre de la mise en œuvre du Système Comptable Financier.

**Tableau n°03**

**Les amortissements cumulés par nature de GEMA pour l'exercice 2015(en DA).**

DESIGNATION	EXERCICE 2015	TAUX
<b>Amortissements cumulés au 31/12/2014</b>	158 120 946, 28	
<b>Dotations de l'exercice 2015</b>		
Logiciel informatique	105 900 ,00	20%
Terrain		
bâtiment, construction	8 847 852, 90	5%
Matériel et outillage	0	20%
Matériel de transport	8 910 522, 59	20%
équip.de bureau et informatiques	3 463 455,79	10 et 20%
agencements et installations	2 402 709, 12	10%
Matériel mob.et équip.ménagers	27 342, 24	20%
<b>Total des dotations de l'exercice</b>	23 757 782 ,64	
Reprise des amorts.sur cession et régule	17 937 491, 90	
<b>Amortissements cumulés au 31/12/2015</b>	163 941 237, 02	

Source : document interne de GEMA

**Tableau n°04**

**Taux d'amortissements(en DA).**

DESIGNATION	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	VARIATION
IMMOBILISATIONS BRUTES	385 593 166, 11	384 327 642, 94	1 265 523, 17
AMORTISSEMENTS CUMULES	163 941 237,02	158 120 946, 28	5 820 290, 94
AMORTISSEMENTS/VALEURS BRUTES	43%	41%	

Source : document interne de GEMA

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties à 43% au 31 décembre 2015 contre 41% en 2014, et ce, en raison notamment de la variation de la dotation aux amortissements, de la reprise des amortissements des immobilisations reformées, cédées et des immobilisations assainies.<sup>1</sup>

**d) Les immobilisations financières :**

Les immobilisations financières ont enregistré une variation à la hausse de 422 835 566,73 DA, soit (+18%) qui s'explique par :

- Augmentation de la participation dans le capital de la S.I.H de 119 000 000,00 DA ;
- Variation à la hausse des impôts différés de 2 995 566,73 DA ;
- Variation à la hausse des DAT de 300 000 000,00 DA ;
- Variations des prêts et cautions de 840 000,00 DA.

**e) Pertes de valeurs sur immobilisations financières :**

Les pertes de valeur sur titres sont constatées sur la participation Sud cargos Algérie qui est toujours en liquidation, sur les titres SAIDAL cotés en bourse, sur les titres détenus sur la société COMARPEX Algérie dont GEMA détient 21%, dissoute et mise en liquidation le 05 janvier 2016 mais aussi les titres S.I.H. laquelle a dégagé au titre de l'exercice un résultat négatif 2 301 000 KDA. Par contre les autres filiales et participations affichent une augmentation de la valeur des titres.

**f) Dividendes :**

Les dividendes perçus durant l'exercice 2015 affichent une hausse de 52% par rapport à leur niveau de l'exercice précédent en raison notamment de l'évolution du montant des dividendes perçus de la société A.L.C (+66%).<sup>2</sup>

**g) Stocks**

Les stocks détenus au 31 décembre 2015 ont enregistré de variation à la baisse de 2% par rapport à leur niveau de l'exercice 2014. Ils sont constitués essentiellement de carburant pour 801 547,00 DA et de fournitures de bureau pour 610 079,78 DA.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> Ibid

**Tableau n°05**

**Les stocks de GEMA pour les exercices 2014 et 2015(en DA).**

<b>DESIGNATION</b>	<b>EXERCICE 2015</b>	<b>EXERCICE 2014</b>	<b>VARIATION</b>
stocks de marchandises	84 251,20	25 150,00	59 101,20
stocks de fourni.et autres approvisionnements.	1 458 626,24	1 549 137,77	-90 511,53
<b>total</b>	<b>1 542 877,44</b>	<b>1 574 287,77</b>	<b>-31 410,33</b>

Source : document interne de GEMA

**h) Créances sur clients :**

Les créances affichent en valeur une hausse de 3 050 000,40 DA, soit un taux de 6%.

**Tableau n°06**

**La variation des créances de GEMA entre 2014 et 2015 (en DA).**

<b>DESIGNATION</b>	<b>EXERCICE 2015</b>	<b>EXERCICE 2014</b>	<b>VARIATION</b>
Créances sur clients	36 190 532,78	34 247 586,38	1 942 946,40
créances sur armateurs	29 942 770,04	28 835 716,04	1 107 054,00
<b>total</b>	<b>66 133 302,82</b>	<b>63 083 302,42</b>	<b>3 050 000,40</b>

Source : document interne de GEMA

**i) Autres débiteurs :**

Les autres débiteurs affichent une hausse insensible par rapport à leur niveau de l'exercice 2014, ce poste enregistre les avances et les dépenses pour compte (débours)

**Tableau n°07**

**La variation des autres débiteurs de GEMA entre 2014 et 2015 (en DA).**

<b>DESIGNATION</b>	<b>EXERCICE 2015</b>	<b>EXERCICE 2014</b>	<b>VARIATION</b>
Autres débiteurs	136 204 591,32	136 159 659,65	44 931,67
<b>TOTAL</b>	<b>136 204 591,32</b>	<b>136 159 659,65</b>	<b>44 931,67</b>

Source : document interne de GEMA

**j) Impôts et taxes**

Les impôts et taxes débiteurs ont enregistré une variation sensible de(+) 75% au 31 décembre 2015 par rapport à leur niveau de l'exercice 2014 en raison notamment de l'augmentation des acomptes provisionnels en matière d'IBS.

**Tableau n°08**

**Les impôts et taxes payés par GEMA dans les exercices 2014 et 2015 (en DA).**

<b>DESIGNATION</b>	<b>EXERCICE 2015</b>	<b>EXERCICE 2014</b>	<b>VARIATION</b>
Acomptes IBS	37 560 911,31	18 329 100,31	19 231 811,00
TVA	7 335 755,19	7 347 918,20	-12 163,01
<b>total</b>	<b>44 896 666,50</b>	<b>25 677 018,51</b>	<b>19 219 647,99</b>

Source : document interne de GEMA

**k) Disponibilités et assimilés :**

Les disponibilités et assimilés ont enregistré une baisse de 15% par rapport à leur niveau de l'exercice 2014, en raison essentiellement du règlement de la participation de GEMA dans l'augmentation du capital de la S.I.H. effectué en avril 2015 pour 119 millions de dinars mais aussi de l'augmentation du poste DAT pour 30 millions de dinars.

Il y a lieu de souligner que le reste à recouvrer sur DAT auprès de la banque ELKHALIFA en liquidation de notre filiale AVICAT a connu un remboursement partiel durant l'exercice 2015 de 11 213 KDA. <sup>1</sup>

**l) Structure de l'actif :<sup>2</sup>**

- en 2015, l'actif non courant 76% et l'actif courant 24%
- en 2014, l'actif non courant 72% et l'actif courant 28%

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

### 2.2.1.2 Bilan passif :

#### A. Capital social :

Le capital social de la société est de 327 900 000 DA divisé en 2 186 actions de valeur nominale de 150 000,00 DA chacune, détenu à 100% par la société de gestion des participations « Transports Maritimes SGP/GESTRAMA.<sup>1</sup>

#### B. Réserve :

Le niveau des réserves a augmenté de 6% suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2014.

Tableau n°09

#### Les réserves de GEMA entre 2014 et 2015 (en DA).

DESIGNATION	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	VARIATION
Réserves légale	32 790 00,00	32 790 000,00	0
Réserves facultatives	1 689 328 033,99	1 595 007 089,66	94 320 944,33
<b>total</b>	<b>1 722 118 033,99</b>	<b>1 627 797 089,66</b>	<b>94 320 944,33</b>

Source : document interne de GEMA

#### C. Ecart de réévaluation :

Cet écart résulte des évaluations antérieures non encore résorbé. Il n'a pas enregistré de variation au 31 décembre 2015.

#### D. Résultat net de l'exercice :

Le résultat net de l'exercice est passé de 265 609 447,76 DA en 2014 à 195 827 167,65 en 2015, soit une baisse de 26% en raison notamment d'une hausse de 26% en raison notamment d'une hausse significative, en 2015, des pertes de valeur sur titres et créances rattachées pour un montant de 238 649 987,07 DA.

#### E. Résultat commercial (hors produits financier et dividendes) :

Cette résultat connu une augmentation de 35% par rapport à celle de 2014.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

## F. Provisions et produits constatés d'avance :

Ce poste réparti par nature comme<sup>1</sup> :

- provisions avantages accordés au personnel : 84 557 517,90 DA ;
- provisions pour pertes probables : 1 800 000,00 DA.

Les provisions pour pertes probables recouvrent le contentieux social et le contentieux commercial pour respectivement 1 300 000,00 DA et 500 000,00 DA.

## G. Passif courant :

**Tableau n°10**

**La variation du passif courant du GEMA pour les exercices 2014 et 2015 (en DA).**

DESIGNATION	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	VARIATION
Fournisseurs et comptes rattachés	7 219 693,47	6 078 790,71	1 140 902,76
impôts	22 185 023,31	67 109 421,41	-44 924 398,10
autres dettes	1 276 064 165,53	1 197 190 060,17	78 874 105,36
<b>total</b>	<b>1 305 468 882,31</b>	<b>1 270 378 272,29</b>	<b>35 090 610,02</b>

Source : document interne de GEMA

### ➤ Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste englobe les dettes envers les fournisseurs de biens et de services et enregistre une hausse de 3% par rapport à son niveau de l'exercice précédent.<sup>2</sup>

### ➤ Impôts :

Les impôts, taxes et versements assimilés ont enregistré une baisse sensible de 67% induite principalement par la diminution de l'impôt exigible sur le résultat IBS (-81%) et de la TVA (-63%) en raison respectivement de la diminution du résultat et de l'assainissement de la TVA prescrite.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> Ibid

➤ **Autres dettes :**

Le poste « autres dettes » affiche une hausse de 66% par rapport à son niveau de l'exercice 2014.

**Tableau n°11**

**La variation d'autres dettes entre l'exercice 2014 et 2015 (en DA).**

DESIGNATION	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	VARIATION
Autres dettes	1 276 064 165,53	1 197 190 060,17	78 874 105,36
TOTAL	1 276 064 165,53	1 197 190 060,17	78 874 105,36

Source : document interne de GEMA

## H. Structure du passif

Capitaux permanents représente 66% du total de passif et le reste (34%) pour passif courant. On remarque que cette structure est la même de l'exercice 2014.<sup>1</sup>

### 2.2.2 Compte de résultat :

Le compte de résultat de GEMA est présenté sous la forme d'un tableau de compte de résultat par nature. Ce tableau est conforme au modèle de présentation fixé par l'arrêté du 26 juillet 2008.

Ce tableau permet de déterminer, d'une part le résultat des activités ordinaires et d'autres part d'analyser le résultat de ces activités selon ses principaux agrégats de mesure des performances.

#### 2.2.2.1 Production de l'exercice :

- a. Production physique :** Le nombre de navires opérés durant l'exercice 2015 s'élève à 716 navires contre 707 opérés en 2014, soit une hausse de 9 navires (1%).

Le nombre de navires OAIC opérés en 2015 est de 326 navires, contre 290 en 2014, soit une augmentation de 36 navires (+12%).

Le tonnage traité affiche une augmentation de 21%.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

Tableau n°12

La variation de production physique de GEMA (en DA).

DESIGNATION	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	VARIATION
Navires opérés	716	707	9
Tonnage traité	10 726 129	8 853 797	1 872 332

Source : document interne de GEMA

- b. Production valorisée :** La production réalisée au titre de l'exercice 2015 enregistre un accroissement de 9% (+56 961 865,39 DA) par rapport à son niveau de l'exercice précédent.

Tableau n°13

La production valorisée de GEMA pour les exercices 2014 et 2015 (en DA).

DESIGNATION	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	VARIATION
Ventes de marchandises	14 810 198,99	7 359 159,10	7 451 039,89
Ventes de prestations	638 814 117,96	581 454 102,64	57 360 015,32
<b>chiffre d'affaires</b>	<b>653 624 316,95</b>	<b>588 813 261,74</b>	<b>64 811 055,21</b>
subvention d'exploitation reçue	0	0	
produits accessoires	14 104 935,21	21 954 125,03	-7 849 189,82
<b>produits commerciaux</b>	<b>667 729 252,16</b>	<b>610 767 386,77</b>	<b>56 61 865,39</b>

Source : document interne de GEMA

**2.2.2.2 Chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaire réalisé durant l'exercice 2015 enregistre une progression de 11% (+64 811 055, 21DA) par rapport à son niveau de l'exercice précédent.<sup>1</sup>

**2.2.2.3 Produits financiers :**

Les produits financiers réalisés en 2015 s'élèvent à 225 611 280,62 DA, contre 157 508 855,49 DA en 2014, soit une augmentation de 43% induite principalement par la hausse des dividendes perçus de la société A.L.C. qui passent de 98 000 000 DA en 2014 à 162 750 000 DA en 2015 (+66%).<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

<sup>2</sup> Idem

#### 2.2.2.4 Charges des activités ordinaires<sup>1</sup> :

- a) **Consommations intermédiaires** : ces consommations enregistre une baisse de 11% par rapport à leur niveau de l'exercice 2014, constatée, pour l'essentiel, au niveau du poste : frais portuaires (-33 493 920,89 DA).
- b) **Valeur ajoutée** : la valeur ajoutée réalisée au titre de l'exercice 2015 s'élève à 442 053 738,15 DA, contre 352 241 091,18 DA en 2014, soit hausse de 19% (+57 207 717,91) due l'accroissement du chiffres d'affaires conjugué avec la baisse des consommations.  
Elle représente 68% du chiffre d'affaires en 2015 contre 60% en 2014.
- c) **Charges de personnel** : ces charges affichent une hausse de 10% par rapport à leur niveau de l'exercice précédent induite notamment par la progression des primes de rendement en relation directe avec l'évolution de l'activité mais aussi en considération de la promotion verticale et horizontale du personnel dans le cadre de la gestion des compétences.
- d) **Impôts et taxes** : il n'ya pas une variation sensible des impôts et taxes de 2015 par rapport de 2014. Ces impôts passent de 13 616 918,82DA en 2014 à 13 704 248,09DA en 2015.  
Les impôts et taxes se maintiennent à 2% du chiffre d'affaire.
- e) **Excédent brut d'exploitation** : il s'élève à 224 152 863,07 DA en 2015 contre 151 557 160,45 DA en 2014, soit un accroissement substantiel de 48% (+72 595 702,62 DA) dû essentiellement à l'augmentation du chiffre d'affaires et à la diminution des consommations.  
Il représente 34% du chiffre d'affaires et 51% de la valeur ajoutée contre respectivement 26% et 43% en 2014.
- f) **Autres produits opérationnels** : les autres produits opérationnels s'élèvent à 85 576 418,46 DA en 2015 contre 57 883 207,69 DA en 2014, soit une évolution de 48% (+27 693 210,77).
- g) **Autres charges opérationnelles** : les autres charges opérationnelles passent de 14 016 600,76 DA en 2014 à 11 805 918,33 DA en 2015, soit une baisse de 23% (- 2 210 682,43 DA).
- h) **Dotations aux amortissements** : les dotations aux amortissements s'élèvent à 23 757 782,64 DA en 2015 contre 20 763 810,12 DA en 2014, soit une hausse de 14%

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

en relation avec les nouvelles acquisitions et la mise en exploitation d'une partie des immobilisations en cours.

Les dotations aux amortissements se maintiennent à 4% du chiffre d'affaires.

- i) **Dotations aux provisions et pertes de valeur** : les dotations aux provisions et pertes de valeur constituées au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 296 541 279,39 DA, soit une hausse 468% (+244 372 433,01 DA) par rapport à leur niveau de l'exercice précédent (52 168 846,38 DA)

**Tableau n°14**

**Les dotations aux amortissements et pertes de valeurs par nature de 2014 et 2015 (en DA).**

DESIGNATION	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	VARIATION	TAUX
dotation aux amorts. pertes de v titres sud	23 757 782,64	20 763 810,12	2 993 972,52	14%
cargos	3 800 000,00	3 800 00,00	0	0%
pertes de v.titresCOMARPEX	21 000 000,00	0	21 000 000,00	-30%
pertes de v.titres SAIDAL	16 418 410,00	23 418 410,00	-7 000 000,00	
pertes de v.titres S.I.H	163 792 040,70	0	163 792 040,70	100%
Créances rat.à des titres	53 857 916,67	0	53 857 916,67	100%
dotation pertes de v créances	8 606 039,99	4 830 846,90	3 775 193,09	78%
dotation pour pertes probables	1 800 000,00	2 832 376	-1 032 376,00	-36%
dotaton.ind.de fin de carrière	27 266 872,03	17 287 213,48	9 979 658,55	58%
total	320 299 062,03	72 932 656,50	247 366 405,53	339%

Source : document interne de GEMA

- j) **Résultat financiers** : Le résultat financier passe de 163 783 901, 61 DA en 2014, à 225 592 225, 95 DA en 2015, soit une hausse de 38% (+61 808 324,34 DA) en raison notamment de la hausse des dividendes perçus de la société ALC (+64 750 000 DA).
- k) **Résultat ordinaire avant impôts** : le résultat ordinaire avant impôt et participation des travailleurs au bénéfice passe de 334 317 386,20 DA en 2014 à 241 539 130,59 DA au 31 décembre 2015, soit une baisse de 28% en raison principalement de l'augmentation des provisions et pertes de valeur sur titres de participations, sur les créances rattachées et sur l'indemnité de fin de carrière.
- l) **Résultat fiscal** : Il est déterminé à partir du résultat comptable selon les dispositions fiscales en vigueur compte tenu des réintégrations (rajouts) y compris la provision pour participation des travailleurs au résultat (avis du CNC du 11 mars 2013) et des

déductions. Il s'élève à 30 944 065,67 DA en 2015 contre 182 642 304,37 DA en 2014.

**m) Impôts exigible sur le résultat ordinaire :** il passe de 42 007 730 DA en 2014 à 8 045 457,00 DA en 2015, soit une baisse de 81%.

**n) Résultat net de l'exercice :** il passe de 265 609 447,76 DA en 2014 à 195 827 167,65 DA en 2015, soit une baisse de 26%, et ce, après déduction de :

- L'impôt exigible sur le résultat : 8 045 457 DA
- La provision pour participation des travailleurs au bénéfice de 40 000 000 DA et la variation des impôts différés.

**o) Résultat commercial :** le résultat commercial dégagé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 210 932 541,45 DA en progression de 35% (+54 592 096,11 DA) par rapport à son niveau de l'exercice 2014 (156 340 445,34 DA) qui s'explique par la hausse aussi bien de l'activité physique que de l'activité commerciale.

Il se répartit en :

- Résultat de l'activité consignment : 208 218 KDA.
- Résultat de l'activité de GEMAFORM : 2 714 KDA.

### 2.2.3 Tableau de flux de trésorerie TFT:

En ce qui concerne le TFT de GEMA, cette dernière marque un flux de trésorerie net, provenant des activités opérationnelles, positif pour les deux exercices (2014,2015) avec une diminution remarquable de 89 727 876,25 DA.

En ce qui concerne les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements passent quant à eux d'un montant de 186 096 837,33 en 2014 à -89 454 380,73 en 2015, suite aux décaissements importants pour les acquisitions des immobilisations financières.<sup>1</sup>

Nous constatons que les flux de trésorerie provenant des activités de financement sont négatifs pour les deux exercices 2014 et 2015 suite aux dividendes et autres distributions effectués.

**Tableau n°15**

#### **Les flux de trésorerie de GEMA pour les exercices 2014 et 2015 (en DA).**

<b>les flux</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	229 909 882,57	140 182 006,32
Flux de trésorerie net lié aux activités d'investissements	186 096 837,33	-89 454 380,73

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

**Les flux de trésorerie de GEMA pour les exercices 2014 et 2015 (suite)**

Flux de trésorerie net lié aux activités de financements	-223 841 704,00	-170 964 503,40
<b>variation de trésorerie</b>	<b>192 165 015,90</b>	<b>-120 236 877,81</b>

Source : document interne de GEMA

**2.2.4 Tableau de variation des capitaux propres :**

GEMA a un capital social de 327 900 00 DA fixe pour les trois exercices, également pour l'écart de réévaluation d'un montant de 1 503 579,82 DA, on remarque que les dividendes payés par GEMA en 2015 affichent une hausse de 52% par rapport à leur niveau de 2014.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise

## Section 03 : L'impact des événements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers de GEMA

Comme nous avons abordé dans la partie théorique de ce travail de recherche, les événements postérieurs à la date de clôture sont des événements particuliers qui peuvent survenir entre la date de clôture de l'exercice comptable et la date d'établissement des comptes annuels. Autrement dit, ces événements surviennent à titre exceptionnel.

De plus, nous avons choisi une étude de cas pour concrétiser la partie théorique dans un aspect pratique au niveau de l'entreprise accueillante « GEMA ». Cependant, après discussion avec les cadres dirigeants de GEMA, il apparaît qu'il n'y a pas eu lieu d'un événement postérieurs à la date de clôture.

Grace aux orientations de nos enseignants, nous avons opté pour la possibilité de faire des hypothèses de survenance de ces événements et par la suite nous allons étudier leur impact sur les états financiers de GEMA, au titre de l'exercice du 2015.

### 3.1 Hypothèses d'événements postérieurs à la date de clôture, au niveau de GEMA :

Le 31 décembre 2015, la société Générale Maritime « GEMA » a clôturé ses comptes. Le 02 juin 2016, le conseil d'administration (CA) a examiné les états financiers et les validé.

L'assemblée générale (AG) annuelle des actionnaires s'est tenue le 14 juin 2016, cette dernière a approuvé les états financiers pour publication auprès du conseil national du registre de commerce (date de dépôt : 03 juillet 2016).

Alors, La date de prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture est comprise entre le 31 décembre 2015 et le 02 juin 2016.

#### 3.1.1 Hypothèse 01 : l'assainissement d'un client déclaré en liquidation

Parmi les créances de GEMA figure une créance d'un montant de 2 340 000 TTC DA qui est provisionnée à hauteur de 50% du fait d'une procédure de redressement judiciaire engagée durant l'exercice 2015 et du niveau de risque estimé au 31 décembre 2015. La société apprend le 15 janvier 2016, que le client a été déclaré en liquidation le 10 janvier 2016.

**Conclusion :** Il s'agit d'un événement qui survient après la clôture de l'exercice et avant l'établissement des comptes. Cet événement confirme qu'une perte totale existait, déjà sur cette créance à la date de clôture.

Au 31 décembre 2015, une provision sur le montant TTC avait été enregistrée à hauteur de 1 170 000 DA. On passe une nouvelle écriture comptable pour traduire un événement survenant après le 31 décembre 2015. On annule la provision déjà comptabilisée et on ajuste la valeur comptable de la créance au bilan, en constatant une perte sur créance irrécouvrable de l'intégralité de la créance.

- Annulation de la provision en TTC :

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
491		Pertes de valeurs sur comptes de clients	1 170 000	
	785	Reprises financières sur pertes de valeur et provisions		1 170 000

- L'annulation de l'impôt différé actif (23% de la provision déjà annulée)

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
692000		Imposition différé actif	304 200	
	133	Impôt différé actif		304 200

- Constatation d'une perte sur créance irrécouvrable :

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
654		Pertes sur créances irrécouvrable	2 340 000	
	416	Client douteux		2 340 000

- L'assainissement de la TVA

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
445700		TVA à récupérer	340 000	
	757	Produits exceptionnels		340 000

### 3.1.2 Hypothèse 02 : l'activation d'un programme

Activation le 08 février 2016 des frais de développement d'un programme initié en 2015 par les services informatiques de GEMA pour améliorer la gestion ; d'un montant de 530 000 DA.

**Conclusion :** Il s'agit d'un événement qui survient après la clôture de l'exercice et avant l'établissement des comptes. Alors, on doit procéder à une comptabilisation de l'immobilisation incorporelle.

Débit	Crédit	Libellé	Montant	
203		Frais de développement immobilisables	530 000	
	404	Fournisseurs d'immobilisation		530 000

### 3.1.3 Hypothèse 03 : l'abandon de l'activité (Affrètement maritime en tramping)

Le 10 janvier 2015, GEMA a comptabilisé, en créances douteuses, une prestation facturée au client X le 3 janvier 2016. Du fait de l'importance de ce montant et de la faible demande sur ce service, l'entreprise n'envisage pas de poursuivre ce type d'activité (Affrètement maritime en tramping).

**Conclusion :** Il s'agit d'un événement qui survient après la clôture de l'exercice et avant l'établissement des comptes. Bien que, la créance née sur l'exercice 2016 n'est pas rattachable à l'exercice antérieur. De plus, l'abandon de l'activité (affrètement maritime en tramping) doit être mentionné en annexe.

### 3.1.4 Hypothèse 04 : une perte de valeur sur titres de participation

Le 03 janvier 2016, les titres sur la participation de l'ALGERIE-LIGABUE-CATERING (SPA), dont GEMA détient 35%, ont connu une perte de valeur de 1000 DA.

**Conclusion :** Une baisse anormale du prix survenue après la clôture sur un montant non significatif. Alors, une mention en annexe n'apparaît pas obligatoire.

### 3.2 L'impact de ces événements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers de GEMA :

Les deux premières hypothèses vont impliquer des ajustements du bilan, du compte de résultat et du tableau de variation des capitaux propres de GEMA. Puis, la troisième hypothèse impliquera une mention en annexe. En revanche, notre quatrième hypothèse n'aura aucun effet sur les états financiers de GEMA.

#### 3.2.1 L'impact sur le bilan :

##### 3.2.1.1 Bilan actif :

**Tableau n°16**  
**Bilan actif de GEMA après ajustements (en DA).**

<b>ACTIFS</b>			
<b>DESIGNATION</b>	<b>Brut</b>	<b>Amort-Prov</b>	<b>Net</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>27 532 612,77</b>		<b>966 858,34</b>
Frais de développement immobilisables	530 000	0	530 000
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>562 915 653,34</b>		<b>425 540 170,75</b>
<b>Immobilisation financières</b>	<b>2 750 760 741,50</b>	<b>258868367,4</b>	<b>2 491 892 374,13</b>
impôts différé actif	34 416 270,12		34 416 270,12
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>3 341 209 007,61</b>	<b>422809604,4</b>	<b>2 918 399 403,22</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
<b>Stocks et en cours</b>	<b>1 542 877,44</b>	<b>0</b>	<b>1 542 877,44</b>
<b>Créances et emplois assimilés</b>	<b>245 234 560,65</b>	<b>7 830 954,26</b>	<b>237 403 606,39</b>
Clients	63 793 303	7 830 954,26	55 962 348,57
impôts	45 236 666,50	0	45 236 666,50
<b>disponibilités et assimilés</b>	<b>900 213 621,52</b>	<b>201 847 500,00</b>	<b>698 366 121,52</b>

**Bilan actif de GEMA après ajustements (suite)**

<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>1 146 991 059,61</b>	<b>209 678 454,26</b>	<b>937 312 605,35</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>4 488 200 067,22</b>	<b>632 488 058,65</b>	<b>3 855 712 008,57</b>

Source : établis par les étudiantes sur la base des documents internes de GEMA

**3.2.1.1 Bilan passif :**

**Tableau n°17**

**Bilan passif de GEMA après ajustements (en DA).**

<b>PASSIFS</b>	
<b>DESIGNATION</b>	<b>Montant</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Résultat net	194 987 860,50
<b>TOTAL 01</b>	<b>2246509474,31</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS 02</b>	<b>303 498 544,99</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>	
fournisseurs et comptes rattachés	7749693,47
impôts	21890131,11
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS 03</b>	<b>1 305 703 990,11</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>3 855 712 009,41</b>

Source : établis par les étudiants sur la base des documents internes de GEMA

3.2.2 L'impact sur le compte de résultat :

Tableau n°18

Compte de résultat de GEMA après ajustements (en DA).

DESIGNATION	MONTANT
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>653 624 316,95</b>
<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>211 570 578,80</b>
<b>VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION</b>	<b>442 053 738,15</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>224 152 863,07</b>
autres produits opérationnels	85916418,46
Autres charges opérationnelles	14 145 918,33
Dotation aux amortissements et aux provisions	320 299 062,03
reprises sur pertes de valeurs et provisions	39 492 603,47
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>15 116 904,64</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>225 592 225,95</b>
<b>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT</b>	<b>240 709 130,59</b>
impôts exigibles sur le résultat ordinaire	7 750 565,00
impôts différé (variation) sur résultat ordinaire	-2 029 294,06
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>1 004 644 619,50</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>809 656 759,00</b>
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>194 987 860,50</b>
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>194 987 860,50</b>

Source : établis par les étudiants sur la base des documents internes de GEMA

### 3.2.2 L'impact sur le tableau de variation des capitaux propres

Tableau n°19

Tableau de variation des capitaux propres de GEMA après ajustements (en DA).

	Capital social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et Résultat
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>327 900 000,00</b>			<b>1 503 579,82</b>	<b>1 842 872 793,66</b>
Changement de méthode comptable					
Correction d'erreurs significatives					
Réévaluation des immobilisations					
Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de Résultat					
Dividendes payés					-215 075 704,00
Augmentation de capital					
Résultat net de l'exercice					265 609 447,46
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>327 900 000,00</b>			<b>1 503 579,82</b>	<b>1 893 406 537,12</b>
Changement de méthode comptable					
Correction d'erreurs significatives					
Réévaluation des immobilisations					
Profit ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat					
Dividendes payés Augmentation du capital					
Dividendes payés					-171 288 503,43
Augmentation de capital					
Résultat net de l'exercice					194 987 860,50
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>327 900 000,00</b>			<b>1 503 579,82</b>	<b>1 917 105 894,19</b>

Source : établis par les étudiants sur la base des documents internes de GEMA

### 3.2.3 L'impact sur l'annexe :

Dans le cas de la troisième hypothèse, GEMA doit mentionner en annexe ce qui suit :

- Note n° 10 : l'abandon de l'activité « affrètement maritime en tramping ».

Par contre, la quatrième hypothèse n'impliquera pas une mention en annexe.

### 3.2.4 Synthèse :

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les états financiers de GEMA ont été ajustés suite aux hypothèses d'événements postérieurs à la date de clôture. De ce fait, il est primordial de tirer les résultats suivants :

- En ce qui concerne le bilan, nous avons constaté une légère augmentation de l'actif non courant qui est la résultante de l'augmentation des frais de développement immobilisables d'un montant de 530 000 DA et de l'annulation de l'impôt différé actif pour 304 200 DA. Par contre, la rubrique de l'actif courant a enregistré une diminution de 2 000 000 DA suite aux différents mouvements qui ont touché la rubrique « créances et emplois assimilés ». Ces mouvements se récapitulent dans l'assainissement des clients douteux et de la TVA ; le compte 416 « clients douteux » pour un montant de 2 340 000 DA et le compte 445700 « TVA récupérables » pour un montant de 340 000 DA. La rubrique « amortissements, provisions et perte de valeur » a connu une diminution de 1 170 000 DA à cause de l'annulation de la perte de valeur sur créance clients. De ce fait, l'actif a diminué de 604 199,56 DA.
- En ce qui concerne le passif, passe quant à lui d'un montant de 3 856 316 208,56 DA à 3 855 712 009 DA. Autrement dit, une baisse de 604 199,56 DA qui est justifiée par la variation du résultat net de l'exercice qui passe de 195 827 167,65 DA à 194 987 860,05 DA alors une diminution de 839307,15 DA, l'augmentation du compte 404 « fournisseurs d'immobilisations » pour un montant de 530 000 DA et par la diminution de IBS qui se réduit à 7750565 DA suite à la diminution du résultat de l'exercice.
- Le compte de résultat a connu des modifications dans certaines rubriques qui ont engendré la baisse du résultat net de l'exercice pour un montant de 839 307,15 DA. Cette dernière est générée par la diminution du résultat opérationnel à cause des mouvements touchant les comptes 75 « autres produits opérationnels », 65 « autres charges opérationnelles » et 78 « reprise sur pertes de valeurs et provisions » ; ainsi que

l'augmentation des charges des activités ordinaires suite aux mouvements touchant la rubrique de « l'impôt exigible sur résultat ordinaire » et celle de « l'impôt différé (variation) sur résultat ordinaire ».

- La diminution du résultat de l'exercice a conduit automatiquement à des ajustements dans le tableau de variation des capitaux propres. Par conséquent, le solde du 31 décembre 2015 a subi une baisse de 839 307,15 DA.
- Comme il n'y a pas eu lieu d'événements postérieurs à la date de clôture au sein de GEMA, notre recherche servira comme un premier outil d'explication de cette notion et de la mise en exerce des textes règlementaires en vigueur, traitant ce type d'évènement. Alors, cette recherche appliquée aidera le personnel de GEMA dans la prise en charge de tel évènement en cas de survenance et c'est la valeur ajoutée que nous avons apporté à l'entreprise.
- Grâce à l'enregistrement extracomptable journalier par Excel, GEMA tient une comptabilité à jour. En revanche, le logiciel enregistre toujours un retard d'un (01) à deux (02) mois à cause des factures non encore parvenues, des bilans à préparer, des impôts à calculer...etc. alors, nous recommandons à GEMA d'essayer de diminuer cet écart entre la tenue extracomptable et la tenue par le logiciel.
- La société Générale Maritime suit le mode semestriel pour élaborer ses états financiers. Ces derniers constituent la base d'élaboration des documents de synthèse annuels.
- Le suivi du résultat commercial s'effectue à titre mensuel au moyen du rapport d'activité.
- GEMA tient un système d'information qui communique les événements au moment opportun, ce qui aide l'entreprise à leurs prises en compte.
- D'après les experts de GEMA, cette dernière a la possibilité de modifier les états financiers déjà arrêtés par le CA vu qu'elle représente l'organe délibérant.

### **Conclusion du chapitre :**

La clôture des comptes au sein de GEMA repose sur la fiabilité et la pertinence de l'information financière, ainsi que les travaux de fin d'exercice représentent l'élément de base pour la préparation des états financiers.

GEMA doit clôturer ses comptes au 31 décembre N ensuite elle va préparer ses documents de synthèse au plus tard le 02 juin N pour validation par le CA puis l'approbation de l'AG, le 14 juin N. Cette date représente la date de l'autorisation de publication des états financiers.

Entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication, il y a des événements qu'il faut prendre en considération pour préparer les états financiers. Suite à la non-survenance de ces événements au titre de l'exercice 2015, les états financiers de GEMA ne sont pas impactés. Donc dans le but de mettre en exerce notre recherche et d'apporter de la valeur ajoutée à GEMA, nous avons ajusté ses états financiers suite aux hypothèses d'évènements postérieurs à la date de clôture.

# **CONCLUSION GENERALE**

## Conclusion générale :

L'une des innovations majeures du dernier siècle en matière de comptabilité est l'avènement des nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS.

Il y a une vingtaine d'années, il n'était pas rare que des sociétés, même cotées, publient leurs comptes plus de quatre mois après la clôture. De nombreux événements pouvant survenir durant cette période, leur mention dans les états financiers était souhaitable.

Sur le plan international, le normalisateur IASB essaye d'unifier la comptabilité et d'améliorer la qualité de la communication financière en publiant des nouvelles normes ou en développant d'autres. Alors, les états financiers, pour être en conformité avec ce référentiel international, ils doivent présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie et respecter les conditions de comptabilisation.

Sur le plan national, le SCF ne diverge pas significativement avec les IAS/IFRS. Notre référentiel se met d'accord avec le référentiel international sur la nécessité de se focaliser sur la qualité de l'information financière. En conséquence, les entités sont obligées de prendre en compte les événements qui surviennent après la clôture et avant l'autorisation de publication des états financiers.

Alors, nous nous sommes proposé d'élucider l'impact des événements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers, selon le référentiel international IAS/IFRS et le référentiel algérien SCF.

A cet effet nous avons jugé utile de prendre comme étude de cas, la société générale maritime « GEMA ». Nous avons essayé de reprendre l'ensemble des notions et concepts traités dans la partie théorique au sein de la société générale maritime ; avec l'aspect pratique nous avons repris la présentation de l'entreprise avec un ensemble d'opérations de régularisations des comptes afin d'élaborer des états financiers utiles à la prise de décision. Ces états financiers sont influencés par des événements postérieurs à la date de clôture.

Après avoir effectué notre recherche et notre étude de cas, nous aboutissons à des résultats théoriques et d'autres pratiques. Par la suite, nous allons les expliquer tout en examinant nos hypothèses de travail.

Tout d'abord, les états financiers doivent présenter de manière fidèle la situation financière et la performance de l'entité. Ils sont préparés sur la base de deux hypothèses, celle de la comptabilité d'engagement et celle de la continuité d'exploitation ; tout en respectant certains principes comptables. Les modalités générales de présentation sont établies par la norme internationale IAS 1 et la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable et Financier (SCF). Alors, la première hypothèse est vérifiée.

En outre, les événements postérieurs à la date de clôture sont ceux qui surviennent entre cette dernière et celle de l'autorisation de publication des états financiers. Ils doivent être pris en charge par l'entité dans le but de soumettre aux IFRS et au SCF. Nous distinguons deux types des événements postérieurs à la date de clôture, ceux qui impliquent des ajustements et ceux qui nécessitent une mention en annexe. Conséquemment, nos deuxièmes et troisièmes hypothèses sont confirmées.

Ensuite, Au sein de GEMA, la comptabilité est l'organe de vision de l'entreprise permettant de connaître à tout moment la situation de cette dernière, les informations exactes, claires et précises.

A la clôture de l'exercice, il est nécessaire de régulariser certains comptes d'actif, du passif, des charges ou des produits. Sur la base de cette régularisation GEMA va élaborer ses états financiers qui doivent représenter fidèlement sa situation financière, ses performances, l'évolution de ses capitaux propres et la situation de sa trésorerie.

Au sein de GEMA, il n'y a pas eu lieu des événements postérieurs à la date de clôture. Nous avons pris l'exercice 2015 dans notre étude, GEMA a établi leurs états financiers le plus normalement du monde ; comme il n'y a pas eu lieu de ce type d'événements. De ce fait, pour mettre notre recherche en exercice, nous avons choisi de faire des suppositions de survenance de ces événements. Par la suite, nous avons déterminé leur impact sur les états financiers de GEMA, au titre de l'exercice 2015.

A travers ce stage, nous avons constaté que GEMA dans son ensemble respecte les principes fondamentaux du SCF malgré quelques divergences apparues faute d'information.

Comme dernier constat, nous pouvons dire que malgré l'importance des événements postérieurs à la date de clôture et leur impact sur la préparation des états financiers, la réglementation en Algérie ne donne pas assez de textes légaux et réglementaires à propos ces événements.

Nos constatations au long de la recherche dans ce sujet et du stage pratique, nous ont mené à recommander les suggestions suivantes :

Sur le plan légal, le législateur algérien peut développer et enrichir les réglementations et lois portant la notion des événements postérieurs à la date de clôture. Ce développement s'effectuera en se référant au référentiel international tout en prenant en considération des particularités nationales.

Lorsque le législateur algérien s'intéresse à l'enrichissement du cadre légal de la normalisation nationale, les entreprises algériennes – parmi lesquelles GEMA- peuvent surmonter les difficultés pratiques de la mise en application du SCF. Et cela va être refléter sur l'économie nationale.

Ce travail de recherche est destiné à faire comprendre aux praticiens, aux enseignants et aux étudiants, ce qui va changer dans les états financiers d'un exercice s'il existe des événements postérieurs à la date de clôture lié à ce dernier. Il s'agit aussi de recherches appliquées visant à préparer les praticiens à utiliser les textes en vigueur relatifs à cette notion dans la prise en compte de ces événements.

Nous espérons que ce travail contribuera à enrichir la connaissance de notre système d'information financier et à la découverte d'un nouveau domaine de recherche qui est celui de la comptabilité.

Les événements postérieurs à la date de clôture restent toujours une problématique qui demande plus d'observation, de recherches spécialisées et de pratique. Alors, notre recherche ne constituera qu'un premier apport à ce sujet. Pour cela, cette notion doit être actualisée et développée par d'autres chercheurs et dans d'autres sujets qui sont en relations, à titre d'exemple :

- La vérification des événements postérieurs à la date de clôture par le commissaire aux comptes (ISA 560) ;
- L'impact des événements postérieurs à la date de clôture sur le bilan fiscal d'une entreprise.

# **BIBLIOGRAPHIE**

## BIBLIOGRAPHIE

### ❖ Ouvrage :

- Français :

- BOUHADIDA, Mohamed-le nouveau compagnon de la comptabilité financière algérienne selon le nouveau SCF, Clic Editions, Alger, 2013.
- BRUN, Stéphan, l'essentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS, Gualino éditeur, Paris, 2006.
- COLLECTIF EPBI -Normes comptables internationales, pages bleues, Alger, 2010.
- COLLECTIF EPBI -Système comptables financier : SCF, pages bleues, Alger, 2010.
- COLMANT, Bruno et autres- Comptabilité financière Normes IAS/IFRS, Pearson, paris, 2008.
- EPSECSG-Comptabilité financière : SCF, L'OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES, CONSTANTINE, 2011/2012.
- HAMINI, Allal- BILAN COMPTABLE : TRAVAUX DE CLOTURE, BERTI Editions, Alger, 2013.
- KADDOURI, Amar et MIMECHE, Ahmed-Cours de comptabilité financière selon les normes IAS/IFRS et le SCF2007, ENAG, Alger, 2009.
- MAILLET, C, et LEMANH, A- Les normes comptables internationales IAS/IFRS, Foucher, paris, 2004.
- MINISTERE DE LA FINANCE, DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE, CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE, -manuel de comptabilité financière : conforme à la loi 07/11 portant SCF, ENAG éditions, Alger, 2014.
- NADI, Chlala et autres-comptabilité intermédiaire : le cadre conceptuel et les états financiers, Ed du renouveau pédagogique INC, Québec, 2005.
- RAFFOURNIER, Bernard, les normes comptables internationales (IFRS), Ed ECONOMICA, Paris, 2010.
- SAHRAOUI, Ali, Comptabilité financière, BERTI, Alger, 2011.
- Système comptable financier, BERTI, Alger, 2013.

- WOLFGANG, Dick et MISSORIER, Piera- Comptabilité financière en IFRS, Pearson, France, 2012.

#### ❖ **Mémoires et thèses :**

- **Français :**

- BOUKOUBA, Rania et BOUTEMEDJET, Boutheyna-l'élaboration des travaux de fin d'exercice selon le système comptable financier « SCF », mémoire fin de cycle pour l'obtention du diplôme de Master spécialité comptabilité, ESC Alger, 2015-2016.
- BOURKAIB, Abderrahmane Adnane- Les normes comptables internationales IAS/IFRS et les perspectives de leur adoption en Algérie, Mémoire de Magister Sciences de Gestion option Monnaie et Finance, Université d'Alger, 2007.
- KHALDI Yasser- la divergence entre le SCF et les normes internationales IAS/IFRS, mémoire de master en sciences financière et commerciale, option : comptabilité et finance, ESC, 2016.

#### ❖ **Textes juridiques :**

- Article L 123-12 du Code de Commerce.
- Article 334-2 du SCF 2007
- Article 27 de la loi n° 07-11
- Article 04 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007
- Article 20 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007
- Article 06 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007
- Article 26 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007
- Article 32 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008
- Article 12 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008
- Article 13 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 pris en application de la loi 07-11 du 25 novembre 2007 relative au système comptable financier
- Arrêté du 26 juillet 2008- §260.3 du journal officiel de la République Algérienne Démocratique Populaire n°19 du 25 Mars 2009 -Algérie
- Glossaire arrêté du 26 juillet 2008
- Article 7 du décret d'application de la loi portant SCF

❖ **Sites internet :**

- [www.focusifrs.com](http://www.focusifrs.com)
- [www.iasb.org](http://www.iasb.org)

# **ANNEXES**

## Annexe 01 : Présentation de l'actif selon le SCF

ACTIF	Note	N			N - 1
		Brut	Amorti-Prov	Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
<b>Ecart d'acquisition (goodwill)</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Bâtiments					
Autres immobilisations corporelles					
immobilisation en concession					
<b>Immobilisations en cours</b>					
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances					
rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non					
courants					
Impôts différés actif					
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>					
<b>ACTIF COURANT</b>					
<b>Stocks et encours</b>					
<b>Créances et emplois assimilés</b>					
Clients					
Autres débiteurs					
Impôts et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
<b>Disponibilités et assimilés</b>					
Placements et autres actifs financiers					
courants					
Trésorerie					
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>					
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>					

## Annexe 02 : Présentation du Passif selon le SCF

PASSIF	Note	N	N - 1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis			
Capital non appelé			
Primes et réserves / (Réserves Consolidées (1))			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net / (Résultat net part du groupe (1))			
Autres capitaux propres – Report à nouveau			
<b>Part de la société consolidant (1)</b>			
<b>Part des minoritaires (1)</b>			
<b>TOTAL I</b>			
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>			
Emprunts et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS II</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Impôts			
Autres dettes			
Trésorerie Passif			
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS III</b>			
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>			

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

### Annexe 03 : Présentation du compte de résultat par nature selon le SCF

	Note	N	N - 1
Chiffre d'affaires			
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
<b>I - Production de l'exercice</b>			
Achats consommés			
Services extérieurs et autres consommations			
<b>II - Consommation de l'exercice</b>			
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)</b>			
Charges de personnel			
Impôts, taxes et versements assimilés			
<b>IV- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>			
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>			
Produits financiers			
Charges financières			
<b>VI- RESULTAT FINANCIER</b>			
<b>VII- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)</b>			
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
<b>VIII- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
<b>IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>			
<b>X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
<b>Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence(1)</b>			
<b>XI- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)</b>			
<b>Dont part des minoritaires (1)</b>			
<b>Part du groupe (1)</b>			

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

## Annexe 04 : Présentation du compte de résultat par fonction selon le SCF

	Note	N	N - 1
Chiffres d'affaires			
Coût des ventes			
<b>MARGE BRUTE</b>			
Autres produits opérationnels			
Coûts commerciaux			
Charges administratives			
Autres charges opérationnelles			
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>			
Fournir le détail des charges par nature (frais de personnel, dotations aux amortissements)			
Produits financiers			
Charges financières			
<b>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT</b>			
Impôts exigibles sur les résultats ordinaires			
Impôts différés sur résultats ordinaires (variations)			
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
Charges extraordinaires			
Produits extraordinaires			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
<b>Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)</b>			
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)</b>			
<b>Dont part des minoritaires (1)</b>			
<b>Part du Groupe (1)</b>			

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

## Annexe 05 : tableau des flux de trésorerie selon le SCF (Méthode directe)

	NOTE	N	N-1
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Encaissement reçus des clients			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			
Intérêts et autres frais financiers payés			
Impôt sur les résultats payés			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités extraordinaires:</b>			
Flux de trésorerie lié aux éléments extraordinaires			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles(A)</b>			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements sur cession d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
Dividende et quote-part de résultat reçus			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement(B)</b>			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement:</b>			
Encaissements suite à l'émission d'action			
Dividende et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (C)</b>			
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi-liquidités			
<b>Variation de trésorerie de la période( A+B+C)</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
<b>Variation de trésorerie de la période</b>			
<b>Rapprochement avec le résultat comptable</b>			

**Annexe 06 : tableau des flux de trésorerie selon le SCF (Méthode Indirecte)**

	note	N	N-1
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Résultat net de l'exercice			
Ajustements pour:			
amortissements et provisions			
variation des impôts différés			
variation des stocks			
variation des clients et autres créances			
variation des fournisseurs et autres dettes			
plus ou moins-values de cessions nettes d'impôts			
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité (A)</b>			
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations			
Encaissements sur cessions d'immobilisations			
Incidence des variations de périmètre de consolidation(1)			
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement(B)</b>			
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement:</b>			
Dividende versés aux actionnaires			
Augmentation de capital en numéraire			
Emission d'emprunts			
Remboursement d'emprunts			
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)</b>			
<b>Variation de trésorerie de la période (A+B+C)</b>			
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
Trésorerie à la clôture de l'exercice			
Incidence des variations de cours de devises(1)			
<b>Variation de trésorerie</b>			

## Annexe 07 : Tableau de Variation des Capitaux Propres Selon le SCF

	Note	Capital social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et Résultat
<b>Solde au 31 décembre N-2</b>						
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de Résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net de l'exercice						
<b>Solde au 31 décembre N-1</b>						
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profit ou pertes non comptabilisés dans le compte						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net de l'exercice						
<b>Solde au 31 décembre N</b>						

## Annexe 08 : l'actif du bilan de GEMA (en DA)

GEMA

### BILAN CONSOLIDE (ACTIF)

Avant Validation

**2015**

Imprimé le : 08/05/2017 10:23:34

Arrêté Au Mois : 15

Exercice Clos Le : 31/12/2015

LIBELLE des comptes	Note	2015 bruts	2015 AMORT+PROV	2015 Nets	2014 Nets
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)					
Ecart D'Acquisition (goodwill positif ou négatif)					
Immobilisations Incorporelles		27 002 612,77	26 565 754,43	436 858,34	282 758,34
<b>Immobilisations Corporelles</b>		<b>562 915 653,34</b>	<b>137 375 482,59</b>	<b>425 540 170,75</b>	<b>430 249 038,32</b>
Terrains					
Bâtiments		169 869 539,62	46 214 750,72	123 654 788,90	132 502 641,80
Autres immobilisations corporelles		152 312 523,63	91 160 731,87	61 151 791,76	55 013 806,43
Immobilisations en concession		204 325 100,00		204 325 100,00	204 325 100,00
Immobilisations En Cours		36 408 490,09		36 408 490,09	38 407 490,09
<b>Immobilisations Financières</b>		<b>2 751 064 941,50</b>	<b>258 868 367,37</b>	<b>2 492 196 574,13</b>	<b>2 301 010 964,77</b>
Titres Mis En Equivalence					
Autres Participations Et Créances Rattachées		1 494 668 472,58	258 868 367,37	1 235 800 105,21	1 348 450 062,58
Autres Titres Immobilisés		1 220 000 000,00		1 220 000 000,00	920 000 000,00
Prêts Et Autres Actifs Financiers Non Courant		1 675 998,80		1 675 998,80	835 998,80
Impot Différé Actif		34 720 470,12		34 720 470,12	31 724 903,39
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>3 340 983 207,61</b>	<b>422 809 604,39</b>	<b>2 918 173 603,22</b>	<b>2 731 542 761,43</b>
ACTIF COURANT					
Stocks Et En Cours		1 542 877,44		1 542 877,44	1 574 287,77
<b>Créances Et Emploi Assimilés</b>		<b>247 234 560,64</b>	<b>9 000 954,26</b>	<b>238 233 606,38</b>	<b>220 089 133,69</b>
Clients		66 133 302,82	9 000 954,26	57 132 348,56	58 252 455,53
Autres Débiteurs		136 204 591,32		136 204 591,32	136 159 659,65
Impôts		44 896 666,50		44 896 666,50	25 677 018,51
Autres Actifs Courants					
Disponibilité Et Assimilés		900 213 621,52	201 847 500,00	698 366 121,52	821 752 443,77
Placements Et Autres Actifs Financiers Courant		201 847 500,00	201 847 500,00		
Trésorerie		698 366 121,52		698 366 121,52	821 752 443,77
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>1 148 991 059,60</b>	<b>210 848 454,26</b>	<b>938 142 605,34</b>	<b>1 043 415 865,23</b>
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF</b>		<b>4 489 974 267,21</b>	<b>633 658 058,65</b>	<b>3 856 316 208,56</b>	<b>3 774 958 626,66</b>

Les Unités Consolidées :  
 ALG, ANA, AVT, BEJ, GFM, GHA, JIJ, MOS, ORA, SIE, SKI, TEN  
 Les Chiffres de : 2014 sont obtenus à partir de :  
 Des écritures de l'exercice : 2014

## Annexe 09 : le passif du bilan de GEMA (en DA)

GEMA

### BILAN CONSOLIDE (PASSIF)

Avant Validation

**2015**

Imprimé le : 08/05/2017 10:23:41

Arrêté Au Mois : 15

Exercice Clos Le : 31/12/2015

LIBELLE des comptes	Note	2015 Nets	2014 Nets
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital Emis (ou compte de l'exploitant)		327 900 000,00	327 900 000,00
Capital Emis non appelé			
Primes Et Réserves/(Réserves Consolidées(1))		1 722 118 033,99	1 627 797 089,66
Ecart De Réévaluation		1 503 579,82	1 503 579,82
Ecart D'Equivalence(1)			
Résultat Net/(Résultat Net Part Du Groupe(1))		195 827 167,65	265 609 447,76
Autres Capitaux Propres-Report à Nouveau			
Part De La Société Consolidante (1)			
Part Des Minoritaires(1)			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 247 348 781,46</b>	<b>2 222 810 117,24</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>			
Emprunts et dettes financières			
Impôts		12 815 927,09	12 153 854,42
Autres dettes non courantes		204 325 100,00	204 325 100,00
Provisions et produits constatés d'avance		86 357 517,90	65 291 282,71
Liaisons inter-unités			0,00
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>303 498 544,99</b>	<b>281 770 237,13</b>
<b>PASSIF COURANT</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Impôts		7 219 693,47	6 078 790,71
Autres Dettes		22 185 023,11	67 109 421,41
Autres Crédoeurs		1 276 064 165,53	1 197 190 060,17
Compte transitoires ou d'attente			
Trésorerie passif			
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>1 305 468 882,11</b>	<b>1 270 378 272,29</b>
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF</b>		<b>3 856 316 208,56</b>	<b>3 774 958 626,66</b>

Les Unités Consolidées :  
 ALG, ANA, AVT, BEJ, GFM, GHA, JIJ, MOS, ORA, SIE, SKI, TEN  
 Les Chiffres de : 2014 sont obtenus à partir de :  
 Des écritures de l'exercice : 2014

## Annexe 10 : le compte de résultat de GEMA (en DA)

GEMA

Avant Validation

### COMPTES DE RESULTAT (CONSOLIDE)

(Par Nature)

2015

Imprimé le : 08/05/2017 10:24:03

Arrêté Au Mois : 15

Exercice Clos Le : 31/12/2015

RUBRIQUES	Note	2015	2014
Chiffre d'affaire		653 624 316,95	588 813 261,74
Variation stock produits finis et encours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
<b>I- Production De L'Exercice</b>		653 624 316,95	588 813 261,74
Achats consommés		15 619 330,24	9 655 183,06
Services extérieurs et autres consommations		195 951 248,56	226 916 987,50
<b>II- Consommation de L'exercice</b>		211 570 578,80	236 572 170,56
<b>III- VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)</b>		442 053 738,15	352 241 091,18
Charges de personnel		204 196 626,99	187 067 011,91
Impôts, taxes et versements assimilés		13 704 248,09	13 616 918,82
<b>IV- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		224 152 863,07	151 557 160,45
Autres produits opérationnels		85 576 418,46	57 883 207,69
Autres charges opérationnelles		11 805 918,33	14 016 600,76
Dotation aux amortissements et aux provisions		320 299 062,03	72 932 656,50
Reprise sur perte de valeur et provision		38 322 603,47	64 042 373,71
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>		15 946 904,64	186 533 484,59
Produits financiers		225 611 280,62	157 508 855,49
Charges financières		19 054,67	9 724 953,88
<b>VI- RESULTAT FINANCIER</b>		225 592 225,95	147 783 901,61
<b>VII- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)</b>		241 539 130,59	334 317 386,20
Impôts exigibles sur résultat ordinaires		8 045 457,00	42 007 730,00
Impôt différé (Variations) sur résultat ordinaire		-2 333 494,06	-8 299 791,56
Participations des Travailleurs au bénéfice de l'exercice		40 000 000,00	35 000 000,00
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		1 003 134 619,50	868 247 698,63
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		807 307 451,85	602 638 250,87
<b>VIII- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		195 827 167,65	265 609 447,76
Elements extraordinaires (Produits) (A Préciser)			
Elements extraordinaires (Charges) (A Préciser)			
<b>IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>			
<b>X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		195 827 167,65	265 609 447,76
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)			
<b>XI- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDES (1)</b>		195 827 167,65	265 609 447,76
<b>Dont Part des minoritaires (1)</b>			
<b>Part du groupe (1)</b>			

Les Unités Consolidées :  
ALG, ANA, AVT, BEJ, GFM, GHA, JIJ, MOS, ORA, SIE, SKI, TEN

## Annexe 11 : le tableau de flux de trésorerie de GEMA (en DA)

### **EPE/SPA/GEMA**

**AGENCE : ENTREPRISE**

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

BILAN AU 31/12/2015

DESIGNATION	NOTE	2015	2014
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Encaissements reçus des clients (clients, armateurs) et agences	1	2 471 186 688,60	2 641 948 047,03
Sommes versées aux personnels et fournisseurs de biens et services	2	2 270 871 823,25	2 388 495 726,46
Intérêts et autres frais financiers payés (autres que les frais bancaires)	3	93 984,70	33 948,02
Impôts sur les résultats payés	4	60 038 874,33	23 508 489,98
<b>Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires</b>		<b>140 182 006,32</b>	<b>229 909 882,57</b>
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)	5	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)</b>		<b>140 182 006,32</b>	<b>229 909 882,57</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	6	19 775 189,63	40 854 232,32
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	7	5 085 808,90	3 359 589,34
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières	8	746 600 000,00	0,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	9	450 000 000,00	80 000 000,00
Intérêts encaissés sur placements financiers	10	24 885 000,00	11 291 480,31
Dividendes et quote-part des résultats reçus	11	196 950 000,00	132 300 000,00
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements (B)</b>		<b>-89 454 380,73</b>	<b>186 096 837,33</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financements</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	12	0,00	0,00
Dividendes et autres distributions effectués	13	170 964 503,40	223 841 704,00
Encaissements provenant d'emprunts	14	0,00	0,00
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées	15	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)</b>		<b>-170 964 503,40</b>	<b>-223 841 704,00</b>
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasiliquidités	16	0,00	0,00
<b>Variation de trésorerie de la période (A+B+C)</b>		<b>-120 236 877,81</b>	<b>192 165 015,90</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	17	773 094 665,99	580 929 650,09
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	18	652 857 788,18	773 094 665,99
<b>Variation de la trésorerie de la période</b>		<b>-120 236 877,81</b>	<b>192 165 015,90</b>
<b>Rapprochement avec le résultat comptable</b>			

## Annexe 12 : le tableau de variation des capitaux propres de GEMA

(En DA)

SOCIETE GENERALE MARITIME GEMA EPE/SPA

### II.5: ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES:

DESIGNATION	NOTE	Capital social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et résultats
<b>Solde au 31 Decembre 2013</b>		327 900 000,00			1 503 579,82	1 842 872 793,66
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés						
Dividendes et assimilés payés						-215 075 704,00
Augmentation de capital						
Résultat de l'exercice						265 609 447,46
<b>SOLDE AU 31 Decembre 2013</b>		327 900 000,00			1 503 579,82	1 893 406 537,12
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés dont le compte de résultat						
Dividendes et assimilés payés						-171 288 503,43
Augmentation de capital						
Résultat de l'exercice						195 827 167,65
<b>SOLDE AU 31 décembre 2014</b>		327 900 000,00			1 503 579,82	1 917 945 201,34